

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

(n° 2019/4938 à 2019/5079)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 23 septembre 2019 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 16 septembre 2019 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Il n'y a pas d'opposition, je l'invite donc à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, Mme Berra, M. Bérat, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Aït-Maten (Pouvoir à M. Kismoune), Mme Rivoire (Pouvoir à Mme Hobert), M. Cucherat (Pouvoir à M. Sécheresse), Mme Frih (Pouvoir à Mme Hajri), Mme Bley (Pouvoir à M. Giordano), Mme Rolland-Vannini (Pouvoir à M. Maleski), M. Touraine (Pouvoir à M. Képénékian), Mme Fondevin (Pouvoir à M. Coulon), M. Remy, M. Boudot.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Blache (Pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bérat (Pouvoir à Mme Balas), Mme Berra (Pouvoir à M. Bérat), Mme Berra (Pouvoir à M. David), Mme Croizier (Pouvoir à M. Broliquier), Mme Granjon (Pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Hamelin (Pouvoir à M. Guillard), M. Kimelfeld (Pouvoir à Mme Palomino), Mme Lévy (Pouvoir à M. Royer), Mme Madeleine (Pouvoir à Mme Croizier), Mme Manoukian (Pouvoir à Mme Rabatel), M. Philip (Pouvoir à Mme Picot), M. Bernard (Pouvoir à Mme Tazdait), M. Rudigoz (Pouvoir à Mme Faurie-Gauthier).

Absent non excusé : M. Braillard.

Hommage à la mémoire de monsieur Régis Neyret

M. LE MAIRE : Merci bien, Chers collègues, l'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais commencer ce Conseil en rendant hommage à Régis Neyret et à Dominique Seror qui nous ont récemment quittés. Je veux les associer dans cet hommage, car tous deux partageaient le même amour de Lyon et tous deux lui ont consacré une grande partie de leur vie. On connaît Régis Neyret, son combat pour le Vieux-Lyon, en une époque où celui-ci était en grande partie insalubre, délaissé par les Lyonnais. Régis s'était battu pour sa rénovation. Il s'était aussi engagé pour un projet qui nous semble aujourd'hui aberrant, mais qui était alors presque finalisé : la réalisation d'un grand boulevard urbain qui aurait relié la Presqu'île à Fourvière. Il aurait eu pour conséquence la destruction d'une grande partie des immeubles de la rue Saint-Jean et de la rue du Bœuf, joyaux de notre patrimoine. Devenu président de la Renaissance du Vieux-Lyon et après le vote de la Loi Malraux, il obtint que Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-Georges soient les premiers secteurs sauvegardés de France. Défenseur du patrimoine, Régis Neyret était aux antipodes de la nostalgie et ne voulait pas que Lyon devint un musée. Fin connaisseur de notre ville, il savait que Lyon devait poursuivre son développement. La Renaissance du Vieux-Lyon avait ainsi soutenu la transformation du réfectoire des Maristes par l'architecte Georges Adilon, ou la construction du bâtiment moderne de la MJC face à la Cathédrale Saint-Jean. En une période où le projet pour La Part-Dieu suscitait les débats les plus vifs, Régis Neyret avait aussi ouvert les colonnes de sa revue à Charles Delfante, dont il appréciait la modernité.

Au début des années 1980, il créa Patrimoine Rhônalpin, cette fédération d'associations qui, aujourd'hui, continue de vivre sous le nom de Patrimoine Aurhalpin. C'est à ce moment-là que je l'ai connu. Je venais d'être élu député et nous nous retrouvions souvent avec lui et son épouse Annie, qui était Présidente d'honneur de la Renaissance du Vieux-Lyon, à la Tour Rose, autour de quelques plats cuisinés par Philippe Chavent. Peut-être certains se souviennent-ils de cette époque où nous échangeions alors sur l'avenir de la ville.

Oui, les évolutions de Lyon le passionnaient. Ce fut la grande force du dossier qu'il constitua en 1998 avec Didier Reppelin, sous l'autorité de Raymond Barre et de son adjoint Denis Trouxe. Montrer combien Lyon se distinguait par son aptitude à poursuivre son développement, tout en gardant les témoignages de chacune des époques que notre ville avait traversées.

C'est comme cela que fut obtenu le classement du site historique de Lyon sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et nous savons ce que cela a apporté à notre ville.

Je veux enfin rappeler ce dans la défense du patrimoine, Régis pensait d'abord aux femmes et aux hommes qui habitaient nos différents quartiers. Il pensait d'ailleurs qu'ils étaient les meilleurs défenseurs du patrimoine.

En avril dernier, quelque temps après la disparition d'Annie, Jean-Dominique Durand lui avait demandé s'il accepterait que notre Prix Citoyens du Patrimoine porte le nom d'Annie et Régis Neyret. Il avait été, je crois, très sensible à cette démarche, parce qu'il y voyait le moyen de perpétuer son combat.

Vous me permettrez à présent de saluer la mémoire de Dominique Seror qui nous a quittés il y a un peu plus d'un mois. Beaucoup ici, et je pense sur tous les bancs, ont travaillé avec elle. Pour moi, elle était une collaboratrice précieuse et au fil du temps s'étaient tissées entre nous des relations d'amitié. Dominique avait une très haute idée de la mission que je lui avais confiée sur les questions d'urbanisme. C'était un travail complexe, parce qu'il fallait connaître parfaitement la ville, être au fait de l'avancement de tous les dossiers, percevoir les points de blocage, relayer auprès de l'administration la vision qui était portée, les attentes que nous avions. Inversement, il fallait aussi nous faire part des contraintes qui étaient celles des services. Dominique excellait dans cette tâche. Sa force, c'était la connaissance qu'elle avait du terrain et les liens de proximité qu'elle entretenait avec toutes celles et tous ceux qui participent de la construction de la ville : élus, évidemment, membres des services de Lyon et du Grand Lyon, promoteurs, entreprises, acteurs de quartier et bien sûr, la grande famille des urbanistes et des architectes, dont elle était issue par sa formation.

La grande force de Dominique, c'était d'avoir une vraie vision de la ville. Aussi, n'hésitait-elle pas à affirmer haut et fort son point de vue, rendant nos séances de travail passionnantes et rompant avec la monotonie. Avec elle, nous avons travaillé sur tous les grands projets qui ont changé Lyon : les programmes de renouvellement urbain à La Duchère, à Mermoz, nos grands projets comme La Confluence, le renouveau de Gerland. Ce n'était toutefois pas simplement les grands projets qui l'intéressaient, mais l'ensemble de nos quartiers, pour lesquels elle avait une idée précise de la façon dont nous pouvions permettre d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants, d'y installer des parcs et des jardins.

Elle avait toujours ce souci que se crée une harmonie entre l'espace public que nous aménagions et le bâti qui l'entourait.

Dominique, enfin, et c'était l'un de ses points communs avec Régis, était passionnée par le patrimoine. Le Temple du Change, la Basilique de Fourvière, la Grande Synagogue et évidemment le grand Hôtel-Dieu étaient autant de dossiers sur lesquels elle avait travaillé avec enthousiasme. Sur chacun de ces projets, son apport avait été sa capacité à coordonner entre eux tous les acteurs de ses restaurations.

Si Lyon est donc devenue ce qu'elle est aujourd'hui, c'est largement grâce à Dominique Seror. Le Plan Presqu'île, qui est aujourd'hui en cours de mise en œuvre, était un projet auquel nous avons réfléchi ensemble et qui va largement porter sa marque.

Avec Dominique, nous avons perdu une brillante technicienne et pour beaucoup d'entre nous, une amie.

Je veux dire en votre nom à tous combien nous avons été peinés par la perte de Régis et de Dominique. Je veux présenter à nouveau nos condoléances à Michèle Neyret, sœur de Régis, présente ici, ainsi qu'à David Boulet, compagnon de Dominique, et à son frère, Jacques Seror, présents également dans les tribunes.

Je donne maintenant la parole aux groupes qui ont souhaité s'associer à ce moment d'hommages, avant que nous observions ensemble une minute de silence. Je donne la parole à madame Sangouard.

Mme SANGOUARD Joëlle : Merci Monsieur le Ministre, Chers collègues,

Le hasard du calendrier fait qu'aujourd'hui, vous nous proposiez de rebaptiser le prix Citoyens du Patrimoine, pour le dénommer « Annie et Régis Neyret ». La semaine dernière, Monsieur Neyret nous a quittés pour aller rejoindre son épouse. Les Lyonnais lui ont rendu un bel hommage en la cathédrale Saint-Jean, au cœur du Vieux-Lyon qui lui était si cher.

Président fondateur de l'association Patrimoine Rhônalpin, ancien Président de la Renaissance du Vieux-Lyon et parallèlement à son métier de journaliste, il a mené depuis les années 1960 un long combat, parmi tant d'autres, pour sauver le quartier historique du Vieux-Lyon. À l'époque, la vétusté du quartier et des immeubles avait encouragé le Maire d'alors, Louis Pradel, à raser une partie du secteur pour y faire passer l'autoroute.

Régis Neyret avait travaillé sans relâche jusqu'à persuader le ministre de la Culture du Général de Gaulle, André Malraux, de sauver le Vieux-Lyon en faisant de lui le premier secteur sauvegardé de France, le 12 mai 1964.

Aujourd'hui, le Vieux-Lyon est devenu la vitrine touristique de la Ville et attire plus de deux millions de visiteurs.

Pour l'avoir côtoyé au Comité directeur de l'UCIL, il y a de cela plus de vingt ans, je garderai en mémoire son esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir et que j'avais beaucoup apprécié. Il était toujours prêt à reconnaître et approuver, au-delà de toutes approches partisanes, les choix qu'il estimait intéressants pour la Ville.

Il fut, avec son épouse, un Lyonnais qui a œuvré tout au long de sa vie pour que Lyon soit une ville d'histoire et nous ne pouvons que les remercier.

M. LE MAIRE : Merci. Chers collègues, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Adoption des procès-verbaux des séances du 20 mai 2019 et du 1er juillet 2019

M. LE MAIRE : Bien, Chers collègues, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbal du 20 mai et du 1er juillet 2019. La Conférence des présidents a retenu trois demandes de temps de parole sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2019. La première sera celle de M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Intervention retirée Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. La deuxième, ou plutôt la première intervention, sera celle de Monsieur Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre d'État,

Lors du Conseil municipal de juillet, dont vous nous demandez d'approuver le compte rendu, nous avons eu un long débat sur votre projet de végétalisation éphémère de la Presqu'île. Nos interrogations portaient notamment sur l'impact qu'aurait ce dispositif sur la circulation, sur la durée de vie des plantes dans les bacs, sur l'intérêt d'affecter 600 000 euros dans une mesure, dont le seul réel intérêt semblait, à 6 mois des prochaines échéances, de tenter de « reverdir » votre image.

La mise en place récente de ces bacs nous a donné totalement raison. La circulation des cyclistes, nombreux en Presqu'île, est devenue un enfer. Les livraisons sont encore plus anarchiques. Les bus se trouvent bloqués dans le trafic. Une nouvelle forme de stationnement anarchique entre les pots de fleurs est apparue. De nombreuses plantes ont déjà été remplacées, et ce week-end, plusieurs bacs restaient désespérément vierges de végétation, occasionnant un surcroît de travail pour les jardiniers de la Ville et un coût supplémentaire que Richard Brumm ne manquera pas de calculer rapidement.

Vous avez certainement pu lire nombre d'articles à ce sujet dans la presse lyonnaise, à moins que quelque collaborateur zélé, n'ait préféré vous épargner. Mais le plus dur est certainement que le coup politique escompté s'est totalement retourné contre vous. Alors que pendant l'été les problèmes de nuisances sur la Presqu'île n'ont fait qu'empirer, vous répondez à l'exaspération des habitants par quelques plantes vertes censées apaiser leur cadre de vie.

Monsieur le Maire, votre impuissance à faire régner la tranquillité dans votre Ville est malheureusement réelle. Vous avez tenté un temps de nous faire croire que c'était la responsabilité de l'État. Dans une déclaration récente que j'invite tout le monde à revoir, la Préfète déléguée à la Sécurité précise à deux reprises, je cite, que « la tranquillité relève avant tout de la Ville de Lyon ».

Alors, effectivement, après les violences d'il y a dix jours, les moyens déployés ce vendredi et ce samedi ont permis un retour au calme apparent sur la Presqu'île, repoussant les nuisances sur les quais ou vers d'autres quartiers.

À ce stade, Monsieur le Maire, deux questions se posent :

- Quel traitement de fond êtes-vous capable de mettre en place pour que ces comportements cessent durablement ?

- Au-delà de la Presqu'île, quelle réponse apportez-vous aux Lyonnais d'autres quartiers qui subissent eux aussi les incivilités et nuisance à répétition ?

Monsieur le Maire, la colère gronde. Elle éclate aujourd'hui en Presqu'île, elle est sur le point d'éclater à la Guillotière où la place du Pont constitue une zone de non-droit. Il y a dix mois ici même, notre collègue Jean-Jacques David vous interpellait sur la situation de la Guillotière et vous lui répondiez, je cite « Sachez que j'ai bien remarqué ce que vous avez dit sur Gabriel Péri. Je vais donc m'y attacher dans les prochains temps. J'ai vu aussi que le Bas des Pentes de la Croix-Rousse était l'objet de violences relativement importantes et je veux aussi m'y attacher. Je crois que cela passe par le renforcement de la sécurité ». Force est de constater, Monsieur le Maire, que dix mois après, la situation n'a guère changé.

Mais cette colère, Monsieur le Maire, couve également et depuis des années dans de nombreux quartiers. Je pense au 8^e arrondissement dont je suis l'élu et notamment au quartier du Grand Trou. On peut également évoquer le quartier des Maisons-Neuves dans le 3^e où les rodéos nocturnes sont également récurrents. Cette colère sourde est tout aussi grave, faite de résignation, de sentiment d'abandon et de rejet des politiques.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est Lyon qui est en colère et vous qui êtes au premier chef responsable. Votre passage au Ministère de l'Intérieur n'a pas franchement été salué pour ses résultats ; votre discours de départ sur les marches de Beauvau était à ce titre édifiant. Au-delà des beaux discours, la tranquillité publique n'a jamais réellement fait partie de votre ADN politique. La Police municipale de Lyon reste, par rapport à d'autres villes de France et d'Europe, largement sous-dotée en moyens et en hommes, et les quelques avancées que nous avons pu voir l'ont toujours été sous la contrainte. Jusqu'à la vague d'attentat de 2015, vous avez toujours refusé d'armer la Police municipale et la vidéo surveillance reste largement sous-utilisée. L'expérimentation de vidéo verbalisation dont nous reparlerons tout à l'heure semble bien limitée et bien tardive.

Monsieur le Maire, vous êtes maire de Lyon depuis 18 ans, vous avez été parlementaire pendant 24 ans, Ministre de l'Intérieur pendant 17 mois. Vous ne pouvez pas, vous ne pouvez plus, nier votre responsabilité face à une situation, qui se dégrade d'année en année. Les Lyonnais doivent en prendre conscience.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Sur l'aspect végétalisation, je vais peut-être donner la parole à notre ami Alain Giordano puis je parlerai peut-être un peu de sécurité.

(Un document est projeté en séance.)

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Nous nous doutions que le problème pouvait être abordé. Nous avons donc prévu une petite réponse. Je pense qu'il est justement nécessaire de faire un point sur cette situation. D'abord, je précise que souvent, vous parlez des espaces verts, mais globalement, l'ensemble de vos équipes donne crédit aux espaces verts de la Ville de Lyon et même, au-delà de vos équipes dans les arrondissements, l'expertise des espaces verts à Lyon est reconnue nationalement et internationalement. Ceci nous a permis de décrocher la quatrième fleur, et bien plus encore. C'est dans cet esprit que nous avons voulu répondre à la demande des habitants qui était d'agir sur un territoire qui était historiquement très minéral. Il y a par conséquent des contraintes de réseaux et d'autres qui font qu'il faut proposer à la fois de la densité végétale, mais également de la cohérence. Je ne peux pas, quand il y a un réseau, mettre un arbre s'il me faut un linéaire avec 4 000 m³ de terre végétale. Les bacs sont la solution. Je ne vous dis pas cela pour faire plaisir au projet. Cela fait quatre ans que, régulièrement, je vais au Congrès national des espaces verts et la question des bacs en milieu « hostile », qui est un milieu minéral, est abordée. La solution régulièrement, est d'aller sur ce type d'installation. Voilà ce qu'il en est sur un plan général, tout en précisant que sur la ville de Lyon, ce sont 40 hectares de pleine terre sur ces cinq dernières années. Ainsi, dès que l'on peut la mettre de pleine terre, on la met.

Pour en revenir plus précisément à votre question : je ne sais pas si vous vous rappelez, avant et après rue de Brest. Vous voyez que sur notre intention, rue de Brest, c'était la situation actuelle, vous voyez un piéton parce que dans votre discours il ne faut pas oublier le piéton qui représente 50 %, voir 60 % des déplacements sur la Presqu'île. Le piéton circulait et regardait devant lui de ce qu'il avait autre chose à voir que de l'espace soit bétonné, soit goudronné. Ensuite, notre but était d'arriver à la photo de droite en bas, où, justement, nous pouvions regarder le végétal dans la ville. Voilà pour la situation telle que nous la voulions. Quand nous regardons la réalisation, vous voyez qu'avec ces photos nous ne pouvons pas être accusés de propagande, puisqu'il s'agit quasiment de photos personnelles que j'ai pris comme ça, à la volée. Vous voyez que les gens regardent ce qui se passe et sont plutôt, d'une approche très positive sur le sujet.

Sur les objectifs qui ont été voulus, nous avons cet aspect visuel, mais pas seulement. Lorsque vous travaillez sur un linéaire de 1,5 kilomètre, vous avez aussi l'idée de donner à la biodiversité, quelque part, un apport. La biodiversité, sur cette photo qui est également personnelle excusez-moi, est bien présente dans ces bacs. C'est une photo de bac où, je vous avais expliqué notamment que notre intérêt était de donner des réceptacles, sur cette strate basse, notamment aux abeilles sauvages, pour ceux qui étaient là au dernier ou à l'avant-dernier Conseil municipal. Je vous avais expliqué pourquoi Lyon est répertoriée pour ces abeilles sauvages et leur intérêt dans la biodiversité.

Sur l'aspect festif qui est proposé, nous avons déjà énormément de sollicitations. Vous savez que si nous voulons travailler sur du végétal, il vaut mieux travailler sur une strate élevée et protégée, car en travaillant à terre, nous allons avoir la problématique des gens qui vont fouler cette strate basse, en plus des agressions canines que vous connaissez tous dans vos arrondissements.

Voilà pour la situation. Maintenant, si vous le permettez, parce que vous avez abordé des points particuliers que j'ai en effet vus dans la presse et sur lesquels nous n'avons pas eu le temps de répondre. Premièrement, sur les arbres qui seraient non arrosés et perdus. Nous allons installer 70 000 plans sur cette zone et là, vous me citez quatre à cinq arbres qui seraient morts. Je voulais vous rassurer, si tant est que vous étiez inquiets, ces arbres sont toujours vivants. Ils sont au centre de Cibeins, puisque nous produisons nous-mêmes nos plants et ces arbres, lors de la plantation qui a duré une journée seulement — vous avez été très réactif sur votre critique —, nous avons été obligés de les ramener pour pouvoir de nouveau les revigorer au centre de Cibeins. Je n'ai pas voulu mettre les photos, mais ils sont tout à fait en bonne santé. J'ai ensuite entendu dire que cela pouvait servir de cendrier géant. Les Espaces verts présents sur place ne me donnent pas la même version et vous pourriez aller le constater, nous n'avons aucun problème de propreté parce que ces lieux sont très respectés. Je tenais à le rajouter.

Sur les problèmes de circulation, permettez-moi de ne pas obligatoirement y répondre, car cela ne relève pas entièrement de la délégation. Je pars aussi du principe qu'une voirie surdimensionnée ne résout pas les problèmes d'insécurité. Pour ce qui est des pistes cyclables sur la Presqu'île, il nous faut y travailler encore, je le reconnais. Nous envisageons des pistes étroites à double sens. De plus, concernant la circulation transit de véhicules extérieurs à la zone (livraisons pour les commerçants par exemple), nous comptons diminuer la circulation, ce qui est un principe d'écologie urbaine tout à fait logique.

Je vous avais dit que cela s'étalerait sur à peu près un mois et demi. La séquence Édouard Herriot est en train de prendre place. Je sais qu'il y avait eu des observations sur l'effet pervers de l'installation, car il y a de temps en temps des voitures qui se sont immiscées dans certains espaces, mais, il se trouve que les espaces dans la continuité n'étaient pas encore totalement installés. La rue Édouard Herriot sera terminée sur ce mois-ci et ensuite la rue de Brest sera installée. La problématique véhicules, déplacements doux et desserte des commerces doit bien entendu être résolue pour avantager les déplacements doux, le stationnement des résidents et éloigner la circulation de transit auto. Cela se fait naturellement pour des villes qui ont l'ambition dans leur principe d'écologie urbaine.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je voudrais dire quelques mots pour poursuivre. Évidemment, nous ne nous contentons pas de ce que nous faisons sur la rue Édouard Herriot. Lorsque je regarde le bilan de la ville, en l'espace de quelques années, je m'aperçois que nous avons beaucoup verdi cette ville et qu'un certain nombre de projets, contre lesquels vous étiez, la rue Garibaldi par exemple, ont donné une idée de ce que nous voulions faire. Les berges du Rhône ont été faites, j'allais dire à l'insu de votre plein gré, les rives de Saône ont aussi donné aux Lyonnais un très beau lieu de promenade. D'ailleurs, Lyon est une ville extrêmement animée alors qu'elle était déserte le dimanche. Nous avons réalisé de grands parcs. Il suffit d'aller voir Sergent Blandant, le Clos Layat, d'aller voir le vallon entre Vaise et la Duchère, pour voir effectivement la qualité de ce que nous faisons en matière d'espaces verts.

Il est vrai que si nous voulons végétaliser le centre-ville, c'est un peu compliqué, parce que le sous-sol est assez encombré. Si nous voulons avoir des linéaires, cela devient extrêmement difficile. Pouvoir planter en pleine terre, là où cela est possible, nous le ferons et j'ai demandé que nous ayons une cartographie des endroits où nous pourrions et ainsi verdifier de façon plus naturelle. Je vous rappelle que dans tous nos plans d'urbanisme aujourd'hui, dans toutes les opérations que nous menons, nous demandons que tous les cœurs d'îlots soient effectivement végétalisés.

Dans un grand projet comme Gerland, les différentes allées que dessine Alain Marguerite, seront toutes des allées végétalisées. C'est la nouvelle orientation que nous donnons à la ville.

Les problèmes de sécurité sont toujours extrêmement difficiles, je le sais à un double titre. Quand je suis revenu, je m'étais inquiété de la montée de la délinquance sur Lyon. Nous assistons cette année à un retournement de tendance et entre janvier et août 2019, puisque contrairement à ce que vous décrivez, nous observons une diminution de 1,7 %. Nous ne nions pas qu'il y ait un certain nombre de points extrêmement compliqués. La rue Édouard Herriot faisait partie de ces points. Nous avons mis des moyens extrêmement forts pour régler ces difficultés en mobilisant des moyens de Police nationale au moins trois ou quatre samedis, pour pouvoir mettre fin aux nuisances. Comme le disait Madame la Préfète de Police, puisque vous aimez la citer, il ne s'agit pas d'une mesure que nous ne pouvons répéter tout au long de l'année.

Vous l'avez noté, pendant le temps où j'étais ministre de l'Intérieur, j'avais redonné un certain nombre de forces de Police à Lyon pour que nous arrivions à l'effectif théorique. J'avais accordé deux fois 30 personnels dans les quartiers de reconquête républicaine (8^e arrondissement, Vénissieux). Sur les points qui sont difficiles, il y a Herriot, nous venons d'y travailler, il y a le Bas des Pentes, mais nous y avons déjà travaillé et nous constatons sur un an et demi une amélioration de la situation, même si elle reste complexe. Je pourrais vous la décrire dans le détail. Nous allons mettre davantage d'éclairages dans la rénovation de la Place des Terreaux, installer des caméras sur la montée de la Grande Côte. Ce sont des secteurs où il y a du deal et qui ne sont pas pris en compte par nos caméras. Nous connaissons évidemment des problèmes sur Gabriel Péri. Il suffit d'y aller pour comprendre quelle est la nature exacte de ces problèmes. Je ne m'étendrai pas forcément, mais vous comprendrez que ce n'est pas exactement des compétences du Maire de Lyon que de résoudre ces problèmes. C'était plutôt de la compétence du ministre de l'Intérieur et lorsque je m'attachais à résoudre ses problèmes à l'époque, je voyais beaucoup de critiques et peu de louanges dans les journaux. Je m'aperçois qu'aujourd'hui tout le monde reconnaît que peut-être nous avons un certain nombre de difficultés et qu'il est temps de regarder la réalité et de pouvoir les régler si nous ne voulons pas connaître ce que j'avais décrit, cette montée de l'intolérance entre les uns et les autres. Nous sommes de ceux qui pensent que la concorde civile est quelque chose de précieux, qu'il faut la conserver. Comme vous le savez évidemment, le maire a le pouvoir de police, mais ce n'est pas un pouvoir sur l'ensemble des forces de Police. Ces pouvoirs sont assez strictement définis. Si nous avons dans les grandes villes des préfets délégués à la Sécurité, c'est évidemment parce que, en général, ils s'occupent de sécurité. Nous travaillons avec l'ensemble des préfets.

Pour résoudre les problèmes les plus complexes, comme le trafic de drogues, il faut faire du renseignement et démanteler les réseaux, ce que la Ville de Lyon ne peut pas faire. Ce sont des pyramides qui viennent du sommet des trafics internationaux pour aboutir aux quartiers. Je ne prônerai pas la légalisation du cannabis, et ne ferai pas de débat. À mon avis, la légalisation engendrerait une montée en puissance sur d'autres

trafics (héroïne, cocaïne) comme cela se voit à l'échelle nationale.

Lorsque j'étais ministre de l'Intérieur, c'était une tâche primordiale et nous avons travaillé sur un dispositif appelé les CROSS et qui réunissait tous les services de Police, les procureurs, de manière à travailler sur ces problèmes de trafics de stupéfiants. Oui, zone par zone, nous regardons les difficultés. Elles changent d'ailleurs. Tel quartier qui n'était pas impacté le devient, alors que nous les avons réduites ailleurs. Il n'y a pas de moment où la situation est irénique, il y a simplement un travail à effectuer chaque jour et c'est ce travail que nous essayons de réaliser.

Nous avons une troisième question qui était celle de Mme Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues, j'interviens au nom du groupe des élus Europe écologie – Les Verts, à l'occasion du compte rendu plus précis de la séance de Conseil municipal du 20 mai dernier.

En effet, alors que pour notre groupe, Françoise Chevallier exprimait notre désaccord avec le fait de voter, de notre point de vue, trop rapidement une contribution au sujet du desserrement du Nœud ferroviaire Lyonnais (NFL), sujet d'importance s'il en est, vous avez, Monsieur le Maire, dans votre réponse précédent le vote de ladite contribution de la Ville de Lyon, tenu des propos caricaturaux. En quelques instants par ces mots, vous avez tout simplement manqué de respect à un mouvement politique qui, depuis René Dumont, exprime un point de vue et propose des solutions locales et globales pour vivre mieux.

C'est bien parce que nous sommes pour un débat ouvert, franc, loyal et argumenté que nous avons demandé le report de vote sur ce dossier.

La question des mobilités, tout le monde en conviendra, je pense, est essentielle. Elle sera sans doute au cœur des prochaines échéances électorales et nous, écologistes, sommes prêts et disposés au débat, pas à la caricature !

Merci d'en prendre acte.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Baume. J'essaie toujours de ne pas caricaturer. Le Nœud ferroviaire lyonnais est un problème trop important pour que nous puissions le caricaturer. À terme, il est de savoir si Lyon veut continuer à être connectée au grand réseau des villes nationales et internationales, veut pouvoir être desservie avec des TER qui relieront notre ville aux grandes villes de la région, et si nous voulons pouvoir nous servir de cette étoile à quinze branches qui nous permettrait de développer des TER et de faire en sorte que nos concitoyens, habitants de la troisième couronne, ne se sentent pas privés de moyens de déplacement et ne soient pas obligés de venir au cœur de ville avec leurs voitures particulières, je crois que nous partageons ce point de vue.

Il y avait un deuxième débat sur le Nœud ferroviaire lyonnais. Il s'agissait également de savoir si nous faisons ce nœud en sous-terrain ou en aérien. Je veux bien que nous allions ensemble sur le Boulevard Stalingrad, je vous montrerai où s'arrêteraient effectivement les voies ferrées en choisissant l'option aérienne. Vous verriez que c'est à quelques mètres de bâtiments comme la Clinique du Parc et je ne sais pas si beaucoup de Lyonnais apprécieraient d'avoir effectivement des trains qui soient à trois mètres de leurs fenêtres. Je ne pense pas que ce soit dans notre culture et d'ailleurs fort heureusement.

Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 5 novembre 2018

M. LE MAIRE : Je passe maintenant au compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil. Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations n° 2019/4192 et 2019/4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance. J'ai une demande d'intervention de monsieur Blache.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, Chers collègues, quelques mots en résonance avec ceux exprimés tout à l'heure par Stéphane Guillard et suite à votre intervention, notamment sur la concorde civile et aussi suite à votre expérience de ministre de l'Intérieur. En effet l'occasion de ce compte rendu de vos décisions, dont celles d'ester en justice, cela me fait m'interroger sur votre volonté, par votre intermédiaire, de la Ville de Lyon, de faire respecter la loi. J'en veux pour preuve le récent jugement du Tribunal correctionnel de Lyon relaxant ceux que l'on nomme les décrocheurs de portrait présidentiel. Cela concernait l'incident qui est arrivé chez notre collègue Denis Broliquier à la mairie du 2^e arrondissement, au mois de février. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir du Président de la République, il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas. Décrocher le portrait du Président de la République au motif d'une revendication, ça ne se fait pas. Comme le disait Jean-Eric Schoettl, conseiller d'État honoraire et ancien Secrétaire du Conseil constitutionnel, dans une tribune qu'il a publiée, c'est donc « un dommage considérable à l'ordre public immatériel, sans lequel aucune société ne peut vivre. »

Nous-mêmes, dans le 6^e, fin mai, avons pu empêcher une action similaire grâce à la célérité des agents de la mairie d'arrondissement, qu'ils en soient ici publiquement remerciés. Une plainte a d'ailleurs été déposée. Dans l'affaire du 2^e arrondissement, passons sur la décision de relaxe du Tribunal qui, heureusement, fait l'objet d'un appel du Parquet. Attardons-nous sur les attendus du jugement, et plus particulièrement, le dernier qui souligne, je cite, « l'absence de constitution de partie civile de la commune de Lyon », jetant par ailleurs un doute sur sa volonté de récupérer son bien.

Même si la cause écologique n'est plus une option, mais bien un sujet majeur pour notre société, aucun sujet ne peut légitimer une atteinte aux règles de la République française. C'est donner un très mauvais signal dans un moment où les relations interpersonnelles se durcissent à tous les niveaux. Je pense que l'ensemble des élus présents ici s'en rendent compte sur le terrain. Comment voulez-vous ensuite que nos concitoyens soient respectueux du bien public, si ceux qui en sont dépositaires ne réagissent pas ? Non, vraiment, Monsieur le Maire, sans agressivité, vous devez être le premier à réagir fermement pour garantir la sécurité de l'ensemble des habitants de la Ville de Lyon et je tenais, comme Maire du 6^e arrondissement, à le dire publiquement dans cette enceinte. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Blache. Vous ne pouvez pas citer quelques phrases du juge qui a produit ce jugement pour condamner la Ville de Lyon. Le jugement a tellement surpris que le procureur de la République a immédiatement fait appel. Je ne vois donc pas pourquoi on citerait quelques phrases de ce juge. D'ailleurs la mairie du 2^e avait porté plainte, c'est pour cela qu'il y a eu ce jugement. Le jugement est surprenant. Il y a un appel qui est fait par le procureur de la République. Je ne veux pas anticiper, mais ce jugement sera sans doute repris. Je ne vois pas très bien le sens de votre intervention.

Quant au reste, nous nous sommes occupés pendant les derniers temps, avec en particulier la Police municipale, de gérer un peu le mouvement des Black Blocs et des Gilets jaunes. C'était, comment dirais-je, plus prenant qu'une plainte pour vol de tableau. Le Maire du 2^e arrondissement l'a très bien fait.

DÉSIGNATIONS

2019/5079 - Conseil d'administration et Conseil de veille et d'orientation de l'association dénommée Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant au dossier nous permettant de désigner des représentants au sein du Conseil d'administration de l'IFCM. Je vous propose les candidatures de M. Georges Képénékian et de Mme Samira Bacha-Himeur. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. S'il n'y en a pas, dans ce cas-là, et si personne ne demande de vote à bulletin secret, je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

M. LE MAIRE : Nous avons maintenant les questions du 6^e arrondissement et je donne la parole à Monsieur Blache.

Questions écrites du 6^e arrondissement (approuvées par le Conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019)

a) Question n° 1 : Place de l'Europe

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous remercie. Monsieur le Maire, Chers collègues, la première question porte sur la Place de l'Europe. Dans le cadre de la présentation et du vote de la PPI de la Ville de Lyon le 21 septembre 2015, vous vous étiez engagés à réaménager la Place de l'Europe. Depuis cette date, nous avons vu réhabiliter la rue Garibaldi, le grand chantier de la Part-Dieu est en cours et

le Cours Lafayette vient d'être livré. Au cœur de ce quartier, la Place de l'Europe reste en l'état, sans vie, sans âme. J'anticipe votre réponse, un peu : il est vrai que nous n'ignorons rien des difficultés juridiques de ce site qui sont évidentes, mais nous les connaissons en 2015. Ces difficultés étaient sans doute surmontables par le Maire de Lyon et le Président des HCL, mais je considère que c'est du passé et que le sujet n'est plus là. Il ne reste désormais plus qu'à décider, rapidement, d'un grand dessein pour cet espace orphelin, espace dont les habitants ont parfois le sentiment d'être complètement abandonnés. Que devons-nous leur répondre ? Nous attendons vos propositions pour les rassurer. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes Chers collègues,

Ce sujet est récurrent chez nos collègues du 6^e arrondissement. Déjà lors du Conseil municipal du 19 janvier 2015, vous évoquiez « une place à l'abandon », le 27 janvier 2017, « une place qui se meurt » et, en ce Conseil municipal du 23 septembre 2019, j'ai à nouveau l'opportunité d'intervenir pour la troisième fois concernant cet espace, selon vous, cette fois-ci, « sans vie et sans âme », ce que je ne pense pas. J'ai l'impression d'entendre chez vous un vieux 45 tours rayé qui repasse pour la troisième fois. Nombre de nos concitoyens du 6^e arrondissement et d'ailleurs sont heureux de bénéficier de tels espaces de respiration en plein cœur de ville, aux portes de la Part-Dieu. Cette place permet aux riverains et aux salariés de bénéficier d'un espace libre et arboré. Elle accueille quelques manifestations, des commerces de proximité, une offre de restauration et permet un temps de sortie d'école particulièrement propice au lien social. Certes, cet espace souffre d'un certain enclavement, qui en fait son charme, mais également sa faiblesse en termes de lisibilité de l'espace public, d'identification des usages, des flux piétons et d'accessibilité. Nous ne nions pas les difficultés que rencontre cet espace. Preuve en est, les interventions n'ont cessé de se multiplier ces dernières années. Du point de vue des investissements et travaux, comme je vous le disais en 2015, puis en 2017, le terrain de sport et l'aire de jeu font l'objet d'un entretien régulier avec des travaux déjà menés par la Direction des espaces verts de 2010 à 2014, tant sur les sols, la serrurerie, les murets, les jeux et le stabilisé. Par ailleurs, depuis le début du mandat, je vous rappelle que deux opérations ont été réalisées en complément par la Direction des espaces verts, à savoir le remplacement de parements de la place pour 29 000 euros, et des travaux de réparation au niveau de la fontaine.

Cela étant, comme vous le savez, l'ensemble de ces espaces, d'une surface d'environ 6 300 m², a été mis à disposition de la Ville de Lyon, via une convention qui date du 24 juin 1980 et qui est toujours en vigueur, par les Hospices Civils au profit de la Ville, mais qui restent propriétaires de cette emprise foncière. La constructibilité sur cette place est extrêmement limitée par des servitudes de droit privé issues du plan initial de la Part-Dieu. La Place de l'Europe présente, par ailleurs, de nombreuses zones d'affaissements, dues à un mauvais remblaiement de caves en sous-sols, avec des ornières et des nids de poule.

Enfin, en ce qui concerne la partie relative au parking, durant le chantier de l'opération de réalisation de la ligne C3. Les entreprises qui intervenaient pour le compte du Sytral ont occupé cette partie de la Place de l'Europe. Aussi, suite à un accord entre les collectivités territoriales et le Sytral, il a été naturellement demandé à ce dernier de prendre en charge les travaux de rénovation de la place dans la partie parking. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2015, les aires de stationnement relèvent des compétences de la Métropole. Le Président de la Métropole a donné son accord pour que celle-ci prenne en gestion le stationnement de cet espace. La mairie du 6^e arrondissement a bien évidemment été informée de l'évolution de la gestion de ce parking. La Métropole a également inscrit dans sa PPI un projet de rénovation de la place.

La Ville de Lyon s'inscrit dans ce projet, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine sur ses compétences en matière d'espaces verts et d'éclairage public. Des travaux de rénovation de l'éclairage de la place et de ses accès font l'objet d'une délibération datant du mois de janvier de cette année, pour un montant de 220 000 euros. Ils seront achevés pour le début du mois d'octobre. En parallèle, le service espaces verts de la Ville de Lyon expertise les demandes formulées par la mairie du 6^e arrondissement.

Concernant la fontaine de la place, qui n'est plus en état de fonctionnement depuis de nombreuses années, compte tenu notamment de tassements différentiels des sols, les travaux d'une restauration à l'identique ont été étudiés. Au regard du coût estimé, vous avez souhaité la végétaliser et réduire la partie fontainerie. Concernant la reprise des clôtures de l'aire de jeux, affaissées en raison des mêmes causes que la fontaine, vous avez souhaité que nous puissions les reprendre. En cas d'intervention, la Direction des espaces verts étudiera la possibilité de reprendre les sols de l'aire de jeux qui sont endommagés.

Toutefois, il me semble nécessaire de réfléchir à plus long terme et de préparer l'avenir dès à présent en réfléchissant à un projet d'ensemble. Vous pouvez donc répondre aux habitants que notre action en faveur de l'amélioration du cadre de vie se poursuit et se poursuivra, à la manière des projets de grande qualité développés à proximité. Je voudrais juste rappeler la réhabilitation de la rue Garibaldi, du cours Lafayette, du projet Part-Dieu, de la Tour Incity. La Métropole et la Ville de Lyon vont poursuivre leur travail partenarial en élaborant un projet d'ensemble, pour permettre à la Place de l'Europe de développer tout son potentiel. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Blache, monsieur Le Faou est en fait trop timide dans sa réponse. Ce que nous pourrions dire, c'est qu'évidemment, si les élections sont propices, on ne sait jamais, il faudrait réaliser un grand projet sur la Place de l'Europe. Après tout, nous étions dans la même situation sur le parc Chambovet qui était propriété des Hospices Civils de Lyon et nous avons pris ce parc Chambovet. Je crois qu'effectivement, ce terrain est inconstructible depuis de très longues années. Nous avons eu, à un moment donné, un créneau de tir lorsque madame Chevassus était maire du 6^e arrondissement. Nous avons failli installer les Halles Paul Bocuse. Ceci ne se reproduira plus donc je pense qu'aujourd'hui il faut un grand projet d'ensemble pour le prochain mandat sur la Place de l'Europe, vous pouvez porter cette parole auprès de vos concitoyens, je suis sûr que cela leur fera plaisir.

b) Question n° 2 : Chalet du Parc de la Tête d'Or

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous remercie Monsieur le Maire de cette réponse. Je n'attendais que ça, un grand dessein, et vous l'avez validé. Maintenant, sur la deuxième question, je ne sais pas. Là aussi, c'est une question sur le Chalet du Parc qui n'avance malheureusement pas beaucoup. Pour faire un petit rappel historique, dans un article Lyon Capitale daté de février 2003, Guillaume Lamy écrivait « Raymond Barre était un habitué des lieux, son successeur Gérard Collomb s'y restaure de temps à autre, trois des treize clubs Rotary de Lyon y dressent leurs dîners hebdomadaires, de nombreuses sociétés françaises y organisent régulièrement des séminaires, une quinzaine de mariages y sont célébrés chaque année. Au total, ce sont près de 30 000 couverts que le restaurant du parc de la Tête d'Or a servi l'an dernier ». L'an dernier, c'était en 2002. Autant le Pavillon est voué à disparaître, rasé « comme un vulgaire mauvais poil dans une moustache de verdure », le journaliste concluait son article comme cela en 2003. Je me souviens également avoir assisté, lors du 17^e Congrès mondial de la rose, avec monsieur Giordano d'ailleurs, très bel événement pour la Ville de Lyon, Capitale mondiale de la rose, en 2015, à une dernière séance plénière dans ce Chalet avant d'en fermer définitivement les portes. Vous avez accordé un permis de démolir en juin 2016, dont vous avez souhaité la reconduction. Il est valable jusqu'à juin 2020. Il ne nous reste donc que très peu de temps pour donner une nouvelle vie ou une nouvelle destination à ce lieu abandonné depuis malheureusement bien trop longtemps. Plus le temps passe, plus le temps de le réhabiliter, à un coût raisonnable, s'éloigne. Pour les Lyonnais un abandon définitif serait un véritable déchirement, eut égard à son histoire, son passé, surtout dans un Parc de la Tête d'Or qui est le site le plus visité à Lyon. Merci de bien vouloir nous indiquer ce que vous comptez faire.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 6^e, Chers collègues, lorsque, Monsieur Blache, vous nous dites que dans l'arrondissement du 6^e rien n'avance, au regard du devenir du Chalet du Parc, je me permets de vous rappeler les belles opérations et rénovations qui ont été réalisées ou vont se réaliser et qui mettent en valeur votre arrondissement :

- la bibliothèque du Quadrilatère ;
- l'Église de la Rédemption ;
- la restauration de la Porte des Enfants du Rhône ;
- la construction des serres de conservation du parc de la Tête d'Or ;
- la forêt d'Asie ;
- la restauration du Musée Guimet ;
- le stade Edgard-Quinet ;
- la rénovation et mise en lumière du parc de la Tête d'Or.

Le Chalet du Parc, propriété de la Ville, se situe au sein du parc de la Tête d'Or. Il se trouve donc dans le périmètre de protection des Monuments historiques. Ce bâtiment a déjà connu plusieurs vies. Datant de 1858, il a été démolit et reconstruit en 1956, sur une partie gagnée sur le lac. Il a été exploité par la SARL Les Pavillons du Parc, dans le cadre d'un contrat de concession domaniale de 1992 à 2013. Comme vous le savez, en 2013, nous avons déjà envisagé de donner une nouvelle impulsion à ce bâtiment. Une consultation avait alors été lancée, pour désigner un opérateur privé, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, dit de « valorisation ». Or, cette consultation a été déclarée sans suite, la seule offre déposée ne permettant pas une concurrence effective.

Puis, des travaux de rénovation sont apparus obligatoires, au regard des normes réglementaires (mise aux normes accessibilité PMR, sécurité, incendie, etc.). La SARL Les Pavillons du Parc, a qui nous avons redonné la gestion, n'a pas souhaité les réaliser, au risque de remettre en cause son modèle économique. De plus, la Charte du Parc de la Tête d'Or, le Cahier des Prescriptions architecturales et d'Intégration paysagère du Parc de la Tête d'Or, tout comme les Architectes des Bâtiments de France (ABF) préconisaient sa démolition.

Compte tenu de ces éléments, un permis de démolir, vous l'avez rappelé, a été accordé en 2016. Il est valable jusqu'au 17 juin 2020. Je précise que ce permis de démolir peut encore est prorogé d'une année, si cela s'avère nécessaire.

Cependant, cela n'interdit pas de relancer une réflexion sur un potentiel projet sur ce chalet. Mais, cela suppose d'abord de lever des contraintes majeures qui sont de deux ordres, juridique et patrimonial.

La contrainte juridique d'abord : les services étudient divers montages juridiques susceptibles d'être proposés, dans l'objectif de réhabiliter le bâtiment en vue d'une activité de restauration.

Deux procédures sont envisageables :

- un BEA (bail emphytéotique administratif), qui va permettre à la Ville de désigner un opérateur privé et d'encadrer, sur la durée du contrat, la destination du bâtiment. Ce montage juridique est toutefois conditionné à la réalisation d'investissements immobiliers significatifs, de nature à augmenter la valeur du bien et qui reviendront à la Ville au terme du bail ;

- une concession de travaux, dont la mise en œuvre reste longue et complexe.

La contrainte patrimoniale ensuite : le lancement d'un nouvel appel à projets sur le bâtiment à réhabiliter est inenvisageable dans l'hypothèse où l'ABF confirmerait sa position en faveur de la démolition du bâtiment, étant en outre rappelé que la réalisation de lourds travaux sur le bâtiment nécessiterait la délivrance d'une autorisation d'urbanisme et par conséquent, l'avis de l'ABF. La reprise de la Charte du Parc est également un élément essentiel pour envisager un nouvel avenir au Chalet (démolition et reconstruction, ou réhabilitation lourde), ceci naturellement en concertation étroite avec les ABF. C'est ce que nous allons regarder. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Comme vous le savez, quelques fois les baux emphytéotiques ont été un peu critiqués ici ou là, mais je pense qu'ils représentent finalement une bonne manière de procéder. En tout cas, c'est ce qui nous a permis ici ou là de pouvoir réaliser un certain nombre d'équipements qui, sans cela, n'auraient jamais vu le jour. Pour ce qui me concerne, j'ai un attachement, je crois comme beaucoup de Lyonnais, à ce qu'il y ait effectivement un lieu où l'on puisse se restaurer dans ce magnifique cadre et c'est vrai que le Chalet du Parc est ancré dans le cœur des Lyonnais. Nous ferons donc tout ce que nous pourrons pour que ce Chalet du Parc puisse trouver un destinataire. C'est une deuxième bonne nouvelle que vous pouvez porter à vos habitants.

Vous pouvez poser votre troisième question et nous serons heureux de vous donner une troisième bonne nouvelle.

Question n° 3 : Jardin de la Place Quinet

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Ce ne sera pas moi, j'ai sous-traité.

M. LE MAIRE : Qui pose la 3^e question qui concerne le jardin de la Place Quinet ?

Mme CROIZIER Laurence : Depuis plus de 15 ans, cette place, et plus particulièrement le square, est à bout de souffle. Si la Direction des espaces verts fait vraiment son possible, et je souhaite bien évidemment féliciter les équipes qui s'emploient vraiment à l'impossible là-bas, seule une restructuration de ce jardin et une extension sur la place permettront de mettre les usages en adéquation avec la fréquentation de ce lieu entouré d'écoles, de crèches et d'un lycée. Vous en étiez bien conscient, Monsieur le Maire, puisque plusieurs fois, promis par vous-même, dans chacune de vos campagnes électorales, le site reste en souffrance. Certes, cette restructuration s'intègre dans une étude globale sur l'axe Vendôme, inscrit depuis 2008 à la PPI de la Métropole. Mais si le Président de la Métropole que vous étiez n'a pas lancé l'exécution de cette étude sur le sujet depuis plus de 10 ans, cela ne dédouane en rien la volonté que doivent avoir la Ville et donc, le Maire de Lyon, sur le jardin pour lequel nous sommes sans arrêt critiqués par les habitants. Je me permets d'ailleurs de vous renvoyer par exemple, à vos engagements au Conseil municipal du 25 novembre 2013, puisque Michel Le Faou aime beaucoup citer les exemples précédents. Je vous propose même une visite de terrain pour constater la situation et les enjeux de cette place. Notre question est la suivante, que comptez-vous faire et quand ?

M. LE MAIRE : Monsieur Giordano, spécialiste de la végétalisation.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : J'essaie oui. En tout cas je suis passionné par la végétalisation. Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Chère Laurence Croizier, avec qui nous discutons souvent sur le terrain de ces problématiques de végétalisation, je crois que vous avez bien dressé l'état des lieux du site. Il s'agit d'un site central, dans un quartier historique et dense. Un petit espace où se conjuguent de multiples usages, liés au voisinage direct du site, vous l'avez dit, des scolaires, lycéens, familles. Alors que cette place pourrait être plus grande : 18000 m² avec les contre-allées Vendôme, de quoi redonner sa superbe à ce jardin historique, déplacer les jeux pour leur donner plus d'importance par exemple, créer un parvis pour l'Église Saint-Pothin, et redonner beaucoup plus de place à la nature et aux commerces alentour.

Bref, redonner du lustre, de la cohérence et du vert à ce site encombré par le stationnement et où l'humain est finalement cantonné à un petit espace de 3300 m² quand il pourrait bénéficier de 1,8 hectare !

Vous l'avez également dit, et je vous en remercie, je l'ai dit tout à l'heure et j'ai signalé que les arrondissements donnaient beaucoup de crédit à la Direction des espaces verts et j'en suis fier. La Direction des espaces verts fait son maximum pour maintenir la qualité sur cet espace. Les jeux ont été repris et les pelouses ont été refaites. Mais, cela est loin d'être suffisant compte tenu des contraintes que vous avez expliquées et que j'ai confortées et confirmées.

Au cours de ce mandat, la Métropole m'avait informé qu'un chef de projet devait être recruté pour réaliser les études qui devaient permettre ensuite la réalisation des travaux au prochain mandat. Michel Le Faou me l'a récemment confirmé, c'est fait.

Vous me posez la question sur ce que la Ville compte faire. C'est un espace public qui relève de la compétence métropolitaine. Sans doute au prochain mandat, allons-nous faire comme nous le faisons actuellement sur le cloç Jouve, c'est-à-dire permettre à la direction des espaces verts d'engager les travaux avec un abondement financier de la part de la Métropole. À la question « quand ? », Edgard Quinet vous dirait, je le cite, « je ne vous apporte pas des promesses, mais des actes, des écrits ». Empruntée à Gilles Buna, cette fois-ci, c'est moi qui serais garant de cette phrase, si vous le permettez. En cette période électorale qui s'ouvre pour nous tous, je ne voudrais pas faire de promesses inutiles, mais faire acte de foi avec vous, pour que cela se réalise au plus vite. Nous étions ensemble au Forum des associations ce samedi et je pense que nous étions sur la même longueur d'onde sur les espaces verts dans le 6^e arrondissement et nous continuerons dans cet esprit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Voyez Madame Croizier, il faut faire confiance dans la parole de monsieur Giordano. Merci pour l'ensemble de ces questions qui nous permettent d'apporter l'Évangile, la bonne nouvelle à vos concitoyens. Je passe maintenant à un dossier qui nous est présenté par monsieur Le Faou.

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2019/5072 - Lyon 2e — Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 — Modification n° 4 du programme des équipements publics (PEP)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Oui Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à la Zone d'Aménagement Concertée de la Confluence, plus précisément sur ce que l'on appelle la phase 2, c'est-à-dire le secteur de Confluence qui borde le Rhône et donc nous avons à délibérer sur la modification n° 4 du programme des équipements publics et ceci concerne essentiellement une adaptation du programme de travaux en vue de mise en conformité de la salle des musiques actuelles.

Avis favorable de la Commission sur ce projet, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Voyez qu'il y a aussi des bonnes nouvelles pour le 2^e arrondissement Monsieur Broliquier. Je vous donne la parole.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Justement, parlons-en ! Monsieur le Maire, Chers collègues. Durant ce Conseil, vous nous demandez d'acter, par deux délibérations distinctes, l'évolution du budget et du planning de l'opération de restructuration du Bâtiment Porche du Marché Gare, suite à la découverte de désordres structurels durant les travaux initiaux. C'est un fait, il y aura donc un surcoût global. Des solutions alternatives ont été écartées, notamment la construction d'un bâtiment neuf qui, selon vos adjoints, aurait été plus coûteuse.

L'option présentée aujourd'hui repousse la livraison du bâtiment d'un an et oblige cette salle de musiques actuelles à avoir une programmation hors les murs pour une année supplémentaire. Cependant, elle permet de conserver le label national SMAC, résultat d'un travail de qualité des équipes artistiques du Marché Gare, et qui fait la fierté de nos collectivités, mairie du 2e, Ville de Lyon et Métropole. Ce n'est certes pas l'idéal, mais c'est le meilleur compromis aujourd'hui. C'est pourquoi nous voterons la délibération que madame Gay nous présentera un peu plus tard dans le Conseil et qui acte l'évolution de cette opération.

Cependant, la seconde délibération, celle qui vient d'être proposée par Michel Le Faou, qui modifie le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de Lyon Confluence, nous ne pourrions l'adopter. Pourquoi ? Tout simplement, car voter pour la modification de la PEP supposerait de l'accepter dans sa globalité. Or, depuis 2012, nous considérons qu'en termes d'équipements publics de proximité, le compte n'y est pas à Confluence. Nous nous en apercevons tous les jours sur le terrain. Il manque assurément des mètres carrés sportifs et des locaux associatifs. Cette modification n'ayant pas pour but de rectifier ce manque cruel d'équipements publics de proximité, nous ne pouvons l'adopter. C'est pourquoi nous voterons contre sur le rapport n° 2019/5072.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Hobert.

Mme HOBERT Gilda : Monsieur le Maire, Chers collègues, notre groupe intervient ici pour rappeler son attachement à la nécessité d'actions responsables face aux enjeux climatiques. Pour redire aussi celui qui a trait au développement de la Presqu'île et à l'aménagement de la Confluence, que nous soutenons pour les raisons suivantes : éco quartier emblématique, reconnu en France et en Europe, Lyon Confluence a été lauréat le 17 septembre dernier des « Green Solutions Awards », remis par Construction 21, dans la catégorie « Grand Prix Ville durable ».

L'aménagement de la ZAC 2 se poursuit activement. Au nord, le quartier du Marché représente, pour rappel, 320 000 des 420 000 m² de surface plancher, ce compte la phase 2. Il accueille déjà, notamment autour de la place François Mitterrand, de nouveaux logements, des commerces, des équipements publics, des cours jardinées et locaux partagés. Un soin particulier a été apporté afin de lutter contre les effets des îlots de chaleur.

Pour rappel, le programme global de constructions prévoit au total la réalisation de 1 700 logements, 229 100 m² de bureaux, 16 800 m² de commerces et d'activités. Le plan d'équipements publics prévoit, quant à lui, 35 600 m² d'installation ainsi que la réhabilitation du Bâtiment Porche du Marché Gare dans lequel la salle de musiques actuelles (SMAC) sera restructurée et verra sa capacité d'accueil du public augmenter de 100 places, ce qui la portera à 400, même avec du retard.

Au-delà des nombreuses entreprises qui se sont déjà implantées, la phase 2 accueille des équipements liés aux industries créatives, culturelles et des services innovants, comme H7 pour la French Tech ou encore l'incubateur culturel Hôtel 71. Les voiries sont progressivement réorganisées pour offrir des linéaires apaisés et plus sécurisés pour les piétons et les cyclistes. L'offre de stationnement n'est pas en reste grâce à l'aménagement de deux parkings mutualisés.

En matière de déplacements, la requalification de l'A7 en boulevard urbain, où la vitesse est désormais limitée à 70 km/h, contribuera à réduire la pollution et les nuisances sonores pour les riverains.

Enfin, au sud de la Confluence, ce sont le paysage et l'environnement qui seront à l'honneur. Le quartier qui compte déjà 2 500 arbres devrait en voir 4 500 supplémentaires plantés entre Perrache et le Confluent. La SPL Lyon Confluence a d'ailleurs rejoint le réseau des signataires de la Charte de l'arbre de la Métropole, ce qui constitue un engagement fort pour renforcer la place de la nature en ville. Cette initiative s'inscrit dans le plan Canopée et le plan Climat pour lutter contre la chaleur en zone urbaine et atteindre l'objectif de baisse de 20 % d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2020. À cela s'ajoute l'aménagement de 3 hectares dans le quartier du Champ, qui permettront aux riverains et à l'ensemble des Lyonnais de profiter de ce parc naturel, propice à la promenade, sans oublier que les abords de celui-ci seront fortement végétalisés, offrant ainsi de nouveaux îlots de fraîcheur arborés.

Évidemment, ces efforts de protection de l'environnement et de la biodiversité engagés dans divers quartiers devront se poursuivre pour être, à terme, conduits sur l'ensemble de notre territoire.

Très sensible au développement des espaces verts et à l'amélioration du cadre de vie des Lyonnais et de la qualité de l'air, notre groupe votera très favorablement ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Hobert. Vous avez bien compris quelle était la ligne directrice sur le verdissement de la ville. Évidemment, on ne peut pas faire aussi bien qu'un certain nombre de nos partenaires. Aujourd'hui il y a 88 000 arbres à Lyon. Quand ils disent que dans le mandat qui vient nous allons en planter 500 000, ça fait beaucoup ! Nous allons être obligés de raser des immeubles pour pouvoir végétaliser autant. Nous reconstruirons Lyon ailleurs ! Nous, nous essayons de faire des choses qui s'inscrivent dans la réalité. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes de Lavernée, Granjon et Perrin-Gilbert.)

(Le groupe Les Indépendants vote contre.)

2019/5060 - Dénomination d'un espace public : Esplanade Fernand Rude, Lyon 1er

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, cela fait maintenant près de 30 ans que Fernand Rude, ce grand historien des Canuts et du mouvement ouvrier nous a quittés. Je veux saluer ici ce soir la présence du Père Max Bobichon, accompagné de ses amis, de madame Gurcel, du Président de la République des Canuts, Gérard Truchet, et Pascal Miralles-Fomine, d'être parmi nous cet après-midi, alors que nous proposons de donner le nom de Fernand Rude à l'espace situé à l'extrémité de la montée de la Grande Côte. Comme c'est un peu l'usage entre nous, Jean-Dominique Durand redonnera la lumière qui convient à la vie exceptionnelle de ce Lyonnais un peu oublié. Cet historien, militant et serviteur de l'État, qui signait en 1982 le fondamental La Révolte des Canuts, alors publié chez François Maspero.

Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Durand.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues, je veux moi aussi saluer les représentants de la Croix-Rousse, notamment Max Bobichon et de Gérard Truchet, ici présents, et qui font tant pour préserver cette mémoire et qui ont milité pour que Lyon reconnaisse enfin les grands mérites de l'historien Fernand Rude, dont les apports à l'histoire de notre cité ont été déterminants. Sa vie ne fut pas un long fleuve tranquille. On pourrait presque en faire un film de cette vie très agitée, pleine de rebondissements. Il fut un grand militant syndicaliste et communiste, au point d'aller vivre à Moscou de 1934 à 1936, assez longtemps pour être dégoûté du stalinisme, pour rencontrer son épouse Jeanne Belakowska et découvrir la littérature russe, à travers l'œuvre poétique d'Anna Akhmatova qu'il traduisit avec sa femme. Durant la guerre, il s'engagea dans la Résistance et devint sous-préfet à la Libération, puis il fut chargé par André Malraux des affaires culturelles du département du Rhône à la préfecture. Mais c'est par son œuvre d'historien que Fernand Rude est passé à la postérité. Ce militant, cet acteur aussi de l'histoire, a su en effet construire en même temps une œuvre d'historien rigoureux fondée sur des recherches inlassables dans les archives, une œuvre reconnue par ses pairs. Il se fit en effet l'historien des canuts, de leurs espoirs, de leurs révoltes, de leur vie quotidienne. Il a publié des ouvrages devenus incontournables, sa thèse sur l'insurrection lyonnaise de 1831, puis C'est nous les canuts (1953), Les révoltes des canuts (1982), mais aussi, des ouvrages, c'est moins connu, sur Stendhal et la question sociale et la libération de Lyon, sur le mutualisme lyonnais, et des éditions scientifiques de documents comme celle du journal L'Écho de la Fabrique, principal organe des canuts (1970).

Après sa mort le 12 mars 1990, ses fils ont remis à la Bibliothèque municipale ses archives, une masse considérable de dossiers composés de ses manuscrits et de nombreux documents liés à ses engagements militants. Un immense historien, Maurice Agulhon, le décrit ainsi : « avec la science consommée d'un érudit à qui aucune source n'a échappé et qui en a exhumé lui-même quelques-unes, archives publiques, archives privées, journaux, chansons, avec la précision d'un Lyonnais parfaitement à l'aise dans l'identification des lieux, avec la sensibilité d'un ami du peuple qui ne cherche pas à dissimuler sa sympathie ».

Par ses travaux, Fernand Rude a montré l'importance dans l'histoire sociale nationale et même internationale, de la culture ouvrière lyonnaise, fondée sur l'affirmation du droit au travail, de la dignité et de l'honneur ouvrier, résumé par la formule « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ». Il écrivait, je le cite : « Si les canuts de Lyon furent des initiateurs c'est qu'ils portaient eux-mêmes une immense richesse, tout un monde de déceptions amères, de généreuses aspirations, d'espérance en un avenir meilleur, où des utopies saint-simoniennes se mêlaient

aux réflexions précises suggérées par l'expérience de la réalité, de la vie quotidienne ».

Oui il était temps d'honorer ce grand historien de Lyon et, à travers lui, la mémoire des canuts et de leurs combats. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5061 - Dénomination d'espaces publics : Espace Dolly Argaud-Harrison et Espace Élisabeth George-Schmitt, Lyon 6^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, nous vous proposons de dénommer dans le 6^e arrondissement l'espace végétalisé situé à l'angle des rues Émeraude, Michel Rambaud et Curtelin, Espace Dolly Argaud-Harrison, dont l'engagement dans la Résistance fut exemplaire. Je veux saluer Madame Muriel Argaud, sa petite nièce, présente dans la tribune cet après-midi.

Autre dénomination, honorant la mémoire d'une autre résistante, Élisabeth George-Schmitt, qui se situera, si vous en êtes d'accord, à l'angle du quai de Serbie et de la rue Duquesne, au débouché du pont Maréchal de Lattre de Tassigny et qui portera donc le nom d'Élisabeth George-Schmitt. Je veux également saluer la présence de Laurent et Franck Schmitt, ses fils, de Éliisa Schmitt, sa petite fille, de Jacques Dugelay, son neveu, saluer et remercier Monsieur Bruno Permezal, Président de l'association des rescapés de Montluc. Madame Nachury et monsieur Durand rendront hommage à ces deux personnalités que nous sommes fiers d'honorer. Avis favorable de la Commission Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous avons une intervention de madame Nachury d'abord.

Mme NACHURY Dominique : Merci Monsieur le Maire. Le 6^e arrondissement dénomme peu, car peu de voies nouvelles, d'espaces publics ou équipements créés. Néanmoins, deux opportunités pour des espaces récemment aménagés :

- le jardin aquatique situé à l'angle des rues des Émeraudes, Michel Rambaud et Curtelin ;

- l'espace créé au débouché du pont de Lattre de Tassigny, entre la rue Duquesne et le quai de Serbie.

Les élus du 6^e arrondissement ont approuvé à l'unanimité et avec fierté la proposition de donner à ces espaces les noms de deux femmes, deux Résistantes.

Au premier est proposé de donner le nom de Dolly Argaud-Harrison (1924-2015). Elle habitait avec sa famille le 36, rue Boileau. Un appartement qui accueillait de nombreux réfugiés des années 30. Elle fut membre du réseau Témoignage chrétien, entra dans la Résistance et contribua notamment à la mise à l'abri d'enfants juifs.

Pour le second espace est proposé le nom d'Élisabeth George-Schmitt (1916-2003). Elle habitait avec ses parents au 7, quai de Serbie. Agent de liaison du réseau F2, réseau polonais, elle fut arrêtée et internée à Montluc, puis déportée à Ravensbrück.

Nous saluons la présence en cette salle du Conseil des représentants des familles de ces deux grandes dames et approuvons ces dénominations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous avons ensuite monsieur Durand.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Lyon, capitale de la Résistance, mais aussi capitale de la répression nazie. Ces deux femmes, Dolly Argaud-Harrison et Élisabeth George, incarnent ces deux aspects de l'histoire de notre ville. Elles incarnent le courage et l'engagement de nombreuses femmes dans la lutte contre le nazisme, ainsi que leurs souffrances endurées à Montluc et en déportation. De nombreuses femmes qui ont été trop souvent oubliées après la guerre, lorsque l'on a rendu hommage à de nombreux résistants. Le moment est venu, maintenant, de leur rendre cet hommage nécessaire. Notre collègue Dominique Nachury, qui a proposé ces dénominations, a retracé leurs parcours.

Je profite de cette délibération pour féliciter et remercier l'Association des Rescapés de Montluc qui fête, le 3 octobre prochain, son 75^e anniversaire, et son président, M. Bruno Permezal, que je salue. Cette association, qui est à l'origine du sauvetage de la prison de Montluc et de sa transformation en mémorial national, réalise un travail remarquable de mémoire, pour rassembler les archives, identifier tous les prisonniers, organiser des expositions, publier des ouvrages, témoigner sans relâche dans les établissements scolaires. Grâce à cette association, la Résistance, avec tout ce qu'elle représente en termes d'idéal et de valeurs républicaines, reste présente dans la mémoire lyonnaise. À l'heure où les survivants se font hélas rares, où l'on doit se faire les témoins des témoins, le rôle des Rescapés de Montluc est de plus en plus précieux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Dossier suivant, Monsieur Sécheresse.

2019/5062 - Dénomination d'un espace public : Place Jean-Pierre Flaconnèche, Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, beaucoup d'émotions pour ce dossier puisque nous vous proposons de dénommer l'espace situé entre les rues d'Anvers et Professeur Grignard à Lyon 7^e, Place Jean-Pierre Flaconnèche. Jean-Pierre Flaconnèche avec qui nous avons milité au sein du parti socialiste et qui était un collègue généreux, un maire vigilant quant à ce 7^e arrondissement qu'il adorait, doublé, je veux le dire, d'un élu à la fibre européenne authentique.

Maire du 7^e, il avait toujours apporté un grand soin aux questions d'urbanisme et nous pourrions dire que l'espace qui portera désormais son nom, était l'un de ces endroits qu'il affectionnait et qu'il avait permis de faire éclore. En notre nom à tous, Myriam Picot, Maire du 7^e, prendra la parole pour honorer la mémoire de Jean-Pierre Flaconnèche. Avis favorable de la Commission Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Myriam Picot, qui fera un discours sans doute plus formel que le mien, permettez-moi de dire quelques mots. Jean-Pierre Flaconnèche fut l'un de ceux, avec moi, qui porta ce que nous sommes devenus. Si nous sommes, à un moment donné, arrivés à exercer un certain nombre de responsabilités, et parvenus à la tête de cette ville, de cette agglomération, c'est parce qu'il existait un certain nombre de militants comme Jean-Pierre Flaconnèche. Jean-Pierre Flaconnèche venait de la mouvance réformiste du Parti socialiste. Il fuyait les grandes déclarations incantatoires qu'il jugeait dénuées de fondements. Au contraire, ce qu'il souhaitait, c'était pouvoir incarner le réformisme dans le quotidien, transformer la vie des gens dans le réel, et pas simplement dans le texte et dans l'incantation. Cela avait amené celles et ceux qui partageaient cette vision à quelques difficultés, mais il avait continué. Il avait en particulier appuyé la ligne qu'à l'époque je pouvais incarner. Celle du rassemblement, faire en sorte que le parti socialiste qui, depuis la Libération, avait rarement connu qu'un certain nombre de conseillers municipaux puissent s'inscrire dans le tissu économique et social de cette ville. Dans le 7^e arrondissement, lorsqu'il était militant, il avait pendant de longues années, été de ceux qui arpentaient les rues, qui allaient voir les associations, qui pensaient que c'était en allant voir chacune et chacun que, petit à petit, l'on gagnait l'adhésion et que l'on s'inscrivait véritablement dans un territoire. Je crois que lorsque nous gagnâmes la Ville de Lyon en 2001 et qu'il devint maire d'arrondissement, il s'épanouit vraiment, car, à ce moment-là, il pouvait mettre en pratique ce qu'il avait envisagé de manière théorique pendant toutes les années où nous étions dans l'opposition. Il avait été de ceux, et sans doute Myriam Picot en parlera, qui ont lancé les grands projets qui ont transformé le 7^e arrondissement. Il faut se souvenir de ce qu'était le 7^e arrondissement, en particulier Gerland à cette époque. Effectivement, un certain nombre de grandes industries étaient en train de déperir. On voyait bien que l'on éprouvait de plus en plus de difficultés. Les promoteurs de logements ne venaient pas, parce que c'était finalement comme un peu derrière les voûtes. C'était effectivement un lieu où les Lyonnais ne voulaient pas aller. Nous avions lancé ensemble la Zac du Bon lait. Il avait voulu que cette ZAC soit une ZAC qui soit mixte, avec à la fois du logement et du commerce en cœur de quartier et déjà dotée du verdissement de la ville que nous avons réalisé dans les plans qui ont été dessinés par Alain Marguerite. C'est cela que représentait Jean-Pierre Flaconnèche : cette volonté de transformer dans les faits la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est dans cette ligne-là que nous nous inscrivons aujourd'hui. Je suis heureux que nous puissions donner son nom à cette Place Parmentier, ancien dépôt de la SNCF. Je me souviens que, lorsque nous avons pris la décision d'abandonner le dépôt, de faire une opération immobilière, ça n'avait pas toujours été simple parce que dès que vous voulez bouger quelque chose, un certain nombre d'oppositions se font jour. Nous avons réalisé à la fois l'opération immobilière et l'espace public qui sera à l'intérieur est un très bel espace et je suis donc extrêmement heureux qu'il puisse porter demain le nom de Jean-Pierre Flaconnèche.

Applaudissements.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Chère Céline Flaconnèche présente parmi nous, sa fille et son gendre qui l'accompagne,

Lorsqu'une dénomination m'est soumise, et il faut dire que contrairement au 6^e arrondissement elles sont nombreuses dans le 7^e arrondissement, je privilégie toujours des noms de femmes. Nous en aurons d'ailleurs quelques exemples lors d'une prochaine séance de notre Conseil. En France, en effet, seulement 2 % des rues portent le nom de femmes. À Lyon c'est un peu mieux, 10 %, grâce notamment à l'action de notre collègue Thérèse Rabatel. Nous sommes toutefois loin de la parité !

Aujourd'hui, je dérogerai à cette pratique et, comme l'ont dit Jean-Yves Sécheresse, et vous, Monsieur le Maire, c'est avec beaucoup d'émotion que le groupe socialiste, radical et apparentés votera la dénomination de la place Jean-Pierre Flaconnèche, après un vote unanime du Conseil d'arrondissement du 7^e.

Maire d'arrondissement de 2001 à 2014, élu dans ce Conseil municipal pendant 31 ans, Conseiller général du Rhône, il nous a quittés le 5 mai 2018. Après sa disparition, j'ai souhaité, comme beaucoup d'entre nous, lui rendre un hommage mérité, au cœur de ce 7^e arrondissement qu'il affectionnait tant. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir accepté ma proposition.

La place a été pensée dans le cadre du projet de l'îlot Parmentier, un ancien dépôt TCL, à quelques pas de la Mairie du 7^e. Cette emprise de 10 000 m² accueille désormais près de 170 logements, des commerces, une résidence seniors, un foyer de jeunes actifs, en un mot, un bel exemple de mixité.

C'est Jean-Pierre Flaconnèche qui avait fait réserver au Plan local d'urbanisme un emplacement dédié à un espace vert. À partir de 2017, j'ai associé, avec toute mon équipe d'arrondissement, le Conseil de quartier Jean-Macé et les habitants à son aménagement.

Je crois que cette méthode participative correspond à l'esprit d'écoute qui caractérisait Jean-Pierre Flaconnèche. Sa mémoire est toujours vivace auprès des habitants de l'arrondissement. Pendant ses deux mandats, le visage du 7^e a profondément changé, avec la bibliothèque Jean Macé, celle de Gerland, renommée Hannah Arendt, la MJC, le parc Blandan, et surtout la métamorphose de Gerland, pour ne citer que quelques exemples. Mais il s'est toujours montré, d'abord, comme un homme de dialogue avec nos concitoyens.

Cet hommage n'est donc pas seulement celui de notre Conseil municipal. C'est la reconnaissance de tout un arrondissement pour Jean-Pierre Flaconnèche, pour votre père, chère Céline. Nous aurons prochainement l'occasion de nous retrouver sur place pour la cérémonie de dénomination. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci bien.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire, d'accepter cette prise de parole non programmée. C'est pour saluer, au nom, s'ils le permettent, des conseillers généraux présents dans cette salle, leur collègue. Jean-Pierre Flaconnèche était un homme politique de conviction. Vous l'avez rappelé. C'était aussi un élu de proximité, très attaché, singulièrement, aux habitants du 7^e arrondissement. Même s'il était dans l'opposition, il était très impliqué dans les missions du Conseil général où il essayait de faire toujours le bien. Même si, comme le bien, il ne faisait pas de bruit. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est un bel hommage rendu à votre père. Je donne la parole toujours à Monsieur Sécheresse.

2019/5068 - Lancement de l'opération n° 01179003 « Renforcement de l'éclairage public dans la place des Terreaux à Lyon 1er » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, l'éclairage de la place des Terreaux a été conçu en 1994 lors de la première rénovation de ce lieu. Le choix avait été fait de n'implanter aucun candélabre pour libérer l'espace public ce qui, autant le dire, n'est pas sans nous poser problème aujourd'hui.

La place des Terreaux est un lieu majeur avec une forte activité nocturne de par ses commerces, ses établissements de nuit et ses terrasses, et à cet égard, un lieu parfois préoccupant quand on s'enfonce dans la nuit. Ce lieu très fréquenté nécessite donc un éclairage en continu, pendant toute la nuit, pour assurer la sécurité des personnes et des biens à l'instar de ce que nous avons fait sur les berges du Rhône.

Nous vous proposons donc pour garantir la sécurité des cheminements piétons de mettre en place un éclairage de substitution qui fonctionnera en deuxième partie de soirée, dès l'extinction des autres luminaires. Il s'agit d'installer des projecteurs en partie haute de la façade du Palais Saint-Pierre pour éclairer uniformément la place et permettre une visibilité optimale pour les opérateurs de la vidéoprotection et les services de police.

Les niveaux d'éclairement passeront ainsi de 20 à 30 lux alors que, pour mémoire, ils sont de 15 à 20 pour les chaussées lyonnaises. Cette opération permettra à terme chaque année une économie d'énergie de 110 000 kilowatts. Les travaux pourraient être achevés début septembre, à la fin de la rénovation de la place des Terreaux pour autant que les services de la DRAC expriment leur accord écrit pour l'installation de ces projecteurs sur le Palais Saint-Pierre. Avis favorable de la Commission Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Granjon.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous sommes évidemment favorables à un renforcement de l'éclairage place des Terreaux. Cela diminuera le sentiment d'insécurité ressenti par les Lyonnaises et les Lyonnais le temps de la traversée de la place lorsque la nuit est tombée et que l'éclairage s'est atténué.

Toutefois, plus d'éclairage ne remplacera pas la présence humaine. J'entends par là le renfort des forces de l'ordre en cœur de Presqu'île, ainsi que l'embauche des médiateurs municipaux pour instaurer un dialogue avec celles et ceux qui provoquent nuisances et tensions en hyper centre de Lyon. C'est par la présence humaine que le sentiment d'insécurité diminuera durablement dans ce secteur.

Je profite de ce temps de parole pour souligner l'existence des nouveaux passages piétons sécurisés sur les Terreaux et le passage piéton à Hôtel de Ville, ce qui permet enfin une circulation sécurisée pour les piétons.

Et pour rappeler à chacun qu'à 18h30, un rassemblement contre les féminicides et les violences faites aux femmes aura lieu place Louis Pradel ce soir et un lundi sur deux.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Monsieur Sécheresse.

2019/5070 - Lyon, ville nature : Jardins de rue - Convention cadre d'occupation temporaire du domaine public routier de la Métropole de Lyon et autorisations d'occupation temporaire du domaine public métropolitain et de la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, la Ville souhaite accompagner les initiatives citoyennes qui participent au fleurissement sur l'espace public et qui, toutes, contribuent au développement de la trame verte urbaine.

Ces initiatives remportent un vif succès auprès de la population, que ce soit des particuliers, des groupes scolaires ou des associations. Pour preuve, à ce jour, plus de 1 000 micros implantations florales (MIF) ont été réalisées par des habitants en pied d'arbre, sur le trottoir, le long des façades ou dans les bacs. Il s'agit de fleurir, verdier tous les lieux qui s'y prêtent.

Ces projets de jardinage participatif contribuent à l'embellissement de notre cité, permettent de créer du lien social et un plus grand respect de l'espace public.

Pour poursuivre et accompagner le développement de ces mini-jardins, nous avons souhaité que les opérations puissent être mieux formalisées et encadrées juridiquement, donnant lieu à la convention qui nous est soumise aujourd'hui. Le principe est que la Ville de Lyon reste l'interlocuteur privilégié des collectifs d'habitants souhaitant réaliser ces jardins de rue et délivrera les autorisations d'occupation temporaire qu'il s'agisse du domaine communal ou métropolitain. La satisfaction de l'intérêt du public local étant au cœur de cette démarche, nous vous proposons que ces autorisations soient délivrées à titre gratuit. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai des demandes d'intervention.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce dossier, que nous voterons, est l'occasion pour moi, au nom du groupe des élu-e-s écologistes, d'évoquer plus globalement la question de la végétalisation de notre cité dont il a déjà été question dans de précédentes délibérations pour mieux lutter contre les îlots de chaleur et pour le vivre ensemble que vous avez évoqué dans l'espace public.

Avec vos équipes précédentes, et en particulier avec monsieur Gilles Buna, vous avez été capable, Monsieur le Maire, avant la Loi Labbé, de soutenir la biodiversité en ville en passant au zéro phyto dans nos espaces verts. Depuis, que se passe-t-il pour le vivant, pour respirer, pour de la fraîcheur ?

De janvier à avril dernier à Lyon, l'architecte créateur du concept de forêt urbaine, monsieur Stefano Boeri, exposait des photos de ses créations et défendait son concept de forestation urbaine testé à Milan au Caue, donc pas très loin d'ici.

En mai dernier, Monsieur le Maire, vous annonciez la plantation de 20 000 arbres en plus dans notre cité à l'horizon 2030 quand, toujours à Milan, le Maire annonçait 3 millions de nouveaux pieds, capteurs de carbone, soit environ 16 000 arbres par kilomètre carré, là où vous n'en proposeriez que 400 000 par kilomètre carré ! J'ai bien entendu que vous aviez indiqué avoir demandé une cartographie des lieux de pleine terre en cohérence avec ce qui a été voté dans le PLUH.

Lors du Conseil de juillet dernier, nous, les écologistes, vous proposons d'engager notre ville dans la désimpermeabilisation symbolique et importante des cours d'écoles maternelles et élémentaires. À ce jour, sauf erreur de ma part, il n'en est rien !

Depuis le début de l'année civile 2019, de la Part-Dieu à la rue de la République, en passant par la place Louis Pradel et les Terreaux, que des réaménagements !

Sont-ce de nouvelles formes urbaines intégrant les nouveaux usages de l'espace public, ainsi que les enjeux d'aujourd'hui que sont la chaleur, les pollutions sonores et atmosphériques, les mobilités actives ? De notre point de vue, non. Je ne parle pas du Confluent et de la ZAC qui ont été votés avant que ne viennent ces débats sur la place publique. Ce sont des réaménagements minéraux qui certes, sans doute sécuriseront certain-e-s, mais déjà en retard par rapport à d'autres aménagements d'autres villes françaises et capitales européennes très largement engagées dans la piétonnisation, voire la végétalisation !

Par ailleurs, comme vous le savez tous, des marches climat aux élections européennes, le message est pourtant assez limpide : il faut écologiser notre cité afin que nous puissions nous déplacer, respirer, bref, vivre toute l'année dans cette ville, toutes et tous.

Alors vous expérimentez de contraindre la voirie (c'est bien !) dans deux rues de la Presqu'île avec des bacs à plantes qui captent peu de CO2 et ne rafraîchissent pas la ville, mais créent de bien étranges zones de rencontre ! Ce qui a donné lieu à des échanges plus tôt ici.

Dans notre cité, des organisations s'engagent dans cette lutte pour une ville pas encore résiliente, mais au moins vivable : je pense, comme vous l'avez indiqué, Monsieur Sécheresse, à toutes celles et ceux qui ont contribué à Bernard Marais à la création de ces micro-implantations florales depuis le précédent mandat, et même le début de celui encore d'avant. Je pense aux jardiniers volontaires des jardins partagés au sens large du terme, que nous avons vu entre autres sur la Fête des récoltes, et que la Ville accompagne au travers de la délégation de Dounia Besson, mais aussi aux copropriétés, aux entreprises et aux organisations ayant des mètres carrés dits de pleine terre, voir d'espaces verts qui installent des composteurs et passent au 0 phyto voir au jardinage naturel. Je pense à celles et ceux qui soutiennent le mouvement « des coquelicots ». Je pense aussi aux femmes et hommes qui se sont spontanément mobilisés en juin dernier pour faire mesurer dans leurs urines leur taux de glyphosate (et parmi eux ces 3 élu-e-s écologistes de Lyon) et mener une action de groupe contre Monsanto.

La semaine dernière, je vous proposais, au nom de mon groupe des élu-e-s écologistes et comme de nombreuses villes et villages ces derniers temps, de débattre collectivement de cette question du soutien aux pratiques culturelles permettant entre autres aux sols de rester vivants, fertiles. Cette lutte contre l'agrochimie qui pollue nos eaux et sans doute nos corps, nous aurions pu l'évoquer ensemble. Hélas, Monsieur le Maire, vous avez, à l'inverse de vos collègues parisiens, lillois, nantais, etc, considéré qu'il n'était pas nécessaire d'interpeller l'État sur ces enjeux sanitaires et de biodiversité. C'est regrettable.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme certains l'ont dit auparavant, prenons nos responsabilités, soyons audacieux pour le vivant. Les Lyonnais sont prêt-e-s ! Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Giordano aussi est prêt et il va prendre la parole.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il faut le confesser, autant nous étions en avance sur Paris avec l'aménagement des berges du Rhône, autant pour les permis de végétaliser, nous étions en retard. Néanmoins, je tiens à préciser que nous étions en retard sur le support juridique, en revanche, sur les faits, nous avons pris quelque avance puisque, comme cela a été dit par monsieur Sécheresse Jean-Yves, ce sont 1000 micro-implantations florales qui ont vu le jour à Lyon, soit l'équivalent de 9 km de végétalisation, ce qui est très important. Je voulais remercier, quelle que soit leur couleur, tous les arrondissements qui ont participé à cet excellent résultat.

Il s'agit là d'une réalité d'une simplification administrative qui a nécessité un long travail juridique entre la Ville et la Métropole, afin d'éviter l'effet ping-pong en fonction du foncier et des compétences. Il y a certains fonciers de voirie, il fallait demander une autorisation, etc. Maintenant, tout cela sera simplifié et pris directement en main par les Espaces verts.

Le service des espaces verts continuera d'assurer un soutien gratuit à ce projet emblématique de Lyon, car c'est bien dans le 5e arrondissement qu'est né ce principe des MIF entre un agent des Espaces verts et des habitants qui souhaitaient déminéraliser la voirie.

J'ajoute que ce projet s'inscrit dans l'ADN de nos espaces verts, c'est ce qu'a reconnu Émeline Baume, des espaces verts sans produits chimiques depuis 2003, ce qui fait de nous la première grande ville en France à avoir abandonné ces produits. Vous citiez Milan tout à l'heure, si Lyon y a été invitée et pas Paris c'en est aussi la raison. Votre adjointe verte à Milan qui m'a accueillie, vous pourrez vous rapprocher d'elle puisqu'elle allait dans ce sens-là et reconnaissait historiquement l'avantage — non politique — que j'estime avant-gardiste.

Observons également une gestion écologique des cimetières qui est totale depuis 2016, avec notre premier cimetière français reconnu refuge LPO. Ce sont 500 hectares d'espaces verts publics, sans oublier les particuliers, pour lesquels la vente de ce type de produits est désormais interdite. Ali Kismoune me disait tout à l'heure qu'ayant un jardin à Montchat il ne pouvait pas utiliser de produits phytosanitaires. Que nous soyons particuliers ou Ville de Lyon, il n'y a pas de produit phytosanitaire sur la ville de Lyon. Je comprends la proposition formulée par les élu-e-s verts d'interdire les produits chimiques à l'échelon national, je suis de tout cœur avec cette proposition, et je la comprends. La réalité lyonnaise fait que c'est déjà le cas. Pour être très précis, parce que je le connais, il reste un agriculteur à Lyon, la ferme Perrot dans un coin de Saint-Rambert et qui n'est donc pas concerné nos échanges.

Il est inutile que les uns les autres nous nous cherchions des poux dans nos rosiers. Puisque les poux sont liquidés tout à fait naturellement par des coccinelles.

Libre aux Lyonnais de s'emparer des pieds d'arbre, des espaces dans les rues, au pied de leur immeuble, au bord de la voirie comme vous le disiez, Émeline Baume, pour redonner encore plus de place à la nature.

Si nous avons ouvert 40 hectares d'espaces verts publics depuis 2014, nous avons besoin de l'aide des habitants pour aller encore plus loin vers la très grande proximité. Dans un objectif de renaturation de la ville, mais aussi dans un objectif que je sais cher à notre adjointe Nicole Gay, réduire la consommation thermique des bâtiments, notamment en végétalisant les rez-de-chaussée qui, avec les toits, représentent 50 % des déperditions thermiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Maleski.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Voici un beau sujet, qui répond à une demande citoyenne très forte d'une ville plus verte. Mes collègues l'ont dit, les micro-implantations

florales sont apparues dès 2005 dans les rues de Lyon et nous en comptons plus de 1 000 aujourd'hui. Et les Lyonnais en redemandent. Ils nous l'ont largement dit lors de la consultation numérique « Parlons climat », qui s'est déroulée l'année dernière, d'octobre à décembre.

Je rappelle que cette consultation, qui avait pour objectif de recueillir les propositions et idées des Lyonnais-es pour le prochain Plan d'actions Énergie-Climat 2020-2030 de la Ville de Lyon, qui est en cours de finalisation, a été un grand succès : 18 076 visites sur la plateforme Civocracy, 2 386 abonnés à la plateforme et 1 859 contributions versées.

Les discussions qui portaient sur la chaleur en ville et sur la biodiversité et la nature ont été particulièrement investies.

Suite à cette consultation numérique, nous avons organisé, avec mes collègues Nicole Gay et Dounia Besson, des ateliers participatifs le 25 mai à l'Hôtel de Ville, afin d'aller plus loin avec les Lyonnais-es sur certains des sujets identifiés comme prioritaires, et coconstruire avec eux des actions concrètes. Là encore, les participants se sont mobilisés particulièrement pour l'atelier qui concernait la nature en ville.

Les participants nous ont redit le besoin d'une ville plus verte et plus fraîche, mais aussi d'une réappropriation de l'espace public, permettant plus d'échanges et de rencontres, en facilitant l'implication citoyenne dans la végétalisation.

C'est très clair, les Lyonnais-es veulent s'impliquer davantage pour leurs quartiers, pour le rendre plus agréable et plus frais — alors que nous sommes chaque été plus touchés par les canicules —, mais aussi pour le rendre plus convivial.

Ces projets de végétalisation, qu'il s'agisse des jardins partagés, des composteurs collectifs, ou des micro-implantations florales dont il est question ici, sont toujours une occasion de renforcer le lien social dans les quartiers et d'amener des voisins, de tous âges, à se connaître alors qu'ils n'en auraient par forcément eu l'occasion sans cela.

Avec ma casquette d'élu à la Participation citoyenne, je constate très régulièrement à quel point ces projets sont précieux dans les quartiers. Ils sont souvent portés par les conseils de quartiers. C'est notamment le cas dans le 3^e arrondissement que je connais bien, mais plus largement par des collectifs d'habitants, des associations.

Un exemple très récent et parlant de cette tendance, la toute nouvelle présidente du conseil de quartier Sans Souci/Dauphiné, vient de donner une interview dans le Progrès pour annoncer que la végétalisation du quartier serait « son grand chantier ».

Dans tous les arrondissements, nous observons cette dynamique citoyenne qui s'étend et je me félicite que de nombreux nouveaux projets voient le jour avec cette nouvelle convention.

Aujourd'hui la Ville de Lyon donne véritablement aux habitants la possibilité d'agir, de co-gérer des projets au plus près de chez eux, pour une ville plus verte, tout en renforçant le lien social. Ils nous le demandent fortement et nous continuerons à accompagner ce mouvement !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5077 - Projet d'expérimentation de la vidéo verbalisation

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, nous avons déjà entendu quelques avant-propos plus tôt concernant les questions qui se posent et qui se sont posées dans l'hyper-centre de la Presqu'île. Je pense que nous y reviendrons, mais je veux rappeler que le dossier dont il s'agit maintenant concerne la vidéo verbalisation alors que, bien entendu, d'autres projets sont et seront mis en place concernant notre réponse aux incivilités et débordements qui ont pu avoir lieu dans l'hyper-centre.

La vidéo verbalisation est un système déjà adopté dans quelques communes de France. Il s'agit de constater et de verbaliser à distance les infractions par l'intermédiaire des caméras de vidéo-protection. Nous le savons, la Ville de Lyon travaille sur ce dossier depuis plus d'un an, en lien étroit avec le Sytral pour accompagner l'exploitation de la ligne C3 réaménagée dans l'objectif de fluidifier la circulation des transports en commun en verbalisant des infractions de type : arrêt, stationnement ou circulation des véhicules sur les voies réservées aux bus.

Ce dossier de la ligne C3 est toujours en stand-by, mais nous a permis de progresser dans l'organisation et la configuration de la vidéo verbalisation à Lyon, notamment par une réorganisation de notre PC.

Tout ceci s'est accéléré au début de l'été avec l'autorisation de la Préfecture d'utiliser ce système dans l'hypercentre et particulièrement rue Édouard Herriot où les habitants subissaient les nuits de fin de semaine des nuisances insupportables : rodéos urbains, conduite dangereuse, automobilistes inconscients qui prennent les rues comme terrain de jeu et créent de graves troubles et de l'insécurité.

Cela nous permet de présenter aujourd'hui à notre Conseil un rapport qui sera, je veux le dire, opérationnel dans la foulée, dès ce week-end. Comment fonctionne cette vidéo verbalisation ? Techniquement, nous détenons déjà les images avec nos caméras et notre centre de supervision urbain. Il n'y aura donc aucun coût d'investissement supplémentaire pour la collectivité. Les images seront renvoyées au PC Radio de la Police municipale. Il s'agira pour nos Policiers municipaux de verbaliser, depuis le PC, ne troublant en aucune façon nos opérateurs de vidéoprotection qui poursuivront leur travail de veille, d'alerte et de protection des personnes et des biens. Je confirme l'extension de fonctionnement de notre PC pour effectuer cette vidéo verbalisation.

Nous ferons appel à des policiers municipaux volontaires que je veux remercier ici. Il sera donc possible dès cette phase d'expérimentation de recourir à la vidéo verbalisation sur les heures les plus critiques : de minuit à 4 heures du matin. En attendant d'intégrer cette mission dans le cycle classique de travail de nos policiers.

Je tiens à rappeler à cet égard que nous avons acté l'augmentation des effectifs de la Police municipale de plus de 15 personnes, d'ici la fin 2019. Le Maire proposant d'en créer 15 de plus, au premier semestre 2020.

Concrètement, les agents verbalisateurs, nos policiers municipaux vont saisir le PV, l'envoyer par voie dématérialisée à l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) qui adressera ensuite directement l'avis de contravention au titulaire du certificat d'immatriculation.

Le secteur ciblé est celui de l'hypercentre. Sur les grands axes de circulation, entre la place des Terreaux et la place Bellecour. Les infractions concernées sont prévues par le code de la route, quand les gens ne respectent pas des vitesses, des STOP, des sens de circulation, du stationnement, la vidéo verbalisation permettra, je le crois, une amélioration des conditions de circulation et que cessent ces désordres.

Une information de la population sur l'usage de la vidéo verbalisation dans les zones concernées sera réalisée avec l'installation de panneaux, comme l'exige la loi.

Tout est donc prêt pour que ce test d'une année puisse débuter dès ce week-end dans la Presqu'île. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Granjon.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Monsieur Sécheresse, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La délibération qui nous est proposée répond à une actualité et à une urgence... comme trop souvent dans la gestion de la Ville !

Nous l'avons déjà vu il y a quelques semaines avec la réflexion a posteriori sur un règlement pour les trottinettes électriques où la Ville a laissé s'installer le système sans rien organiser et s'est avisée ensuite d'introduire des règles... Aujourd'hui ? La Ville est confrontée à une recrudescence des actes d'incivilité, notamment en Presqu'île et, dans l'urgence, on a recours à la vidéo verbalisation...

Quelques réflexions à ce sujet :

- avoir une Police municipale présente en nombre dans les rues, non seulement pour verbaliser les voitures mal garées, mais surtout pour tisser du lien avec les habitants et l'ensemble des usagers, serait une manière de réduire les incivilités en amont ;

- demander un renfort de Police nationale serait un complément essentiel à ce travail de prévention par la Police municipale et permettrait par ailleurs une prise en charge plus efficace des contrevenants ;

- travailler réellement au déploiement de solutions de transports en commun et de transports mode doux permettant de diminuer le nombre de voitures dans l'hypercentre et ainsi diminuer toutes les nuisances qu'elles entraînent.

Par ailleurs, si la vidéo verbalisation semble un outil potentiellement efficace pour répondre à l'exaspération des riverains en Presqu'île, nous ne sommes pas assurés qu'elle soit suffisante. À titre d'exemple Monsieur le Maire, vous vous êtes félicité dans un courrier daté du 5

septembre 2009 et adressé à la Secrétaire de Section du PCF de Lyon, du fait que la vidéosurveillance de la Ville ait permis d'identifier les trois jeunes d'extrême droite, auteurs du saccage du local des communistes montée Imbert-Colomès... Vous avez juste oublié que les deux fois précédentes, la vidéosurveillance n'avait été d'aucune utilité !

Il me semble donc essentiel que notre Ville travaille autrement qu'en urgence et qu'une réflexion de fond soit menée avec les maires d'arrondissements, les conseils de quartiers, les associations pour aboutir à des propositions qui sortent de la seule répression/verbalisation, pour aller vers la construction du vivre ensemble et dans un espace équitablement partagé.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

C'est un soulagement de voir ce dossier arriver enfin au Conseil municipal. Cela fait plus de six mois que je demande l'expérimentation de la vidéo verbalisation en Presqu'île, notamment sur la rue Édouard Herriot.

La non-réponse, dans un premier temps, des pouvoirs publics aux faits qui se déroulent en Presqu'île, depuis plus d'un an, puis l'efficacité relative des mesures enfin déployées ont laissé s'installer un sentiment d'impunité et d'injustice chez les riverains. Les très nombreux témoignages et plaintes reçus en Mairie du 2^e arrondissement l'attestent, sans parler des échanges sur la page Facebook du collectif « Presqu'île en colère » qui a même lancé une action en justice pour tenter de se protéger face à « l'inertie des acteurs politiques ». Mais comment ne pas les comprendre ! La nuit du 14 au 15 septembre a été une marche supplémentaire franchie dans l'escalade de la violence, lorsqu'un habitant excédé a jeté des projectiles sur des conducteurs, qui eux-mêmes, ont voulu en venir aux mains. Imaginez le traumatisme des familles et des enfants qui, en pleine nuit, ont vu ou entendu leur immeuble pris d'assaut ? Ceci n'est pas admissible, je sais que vous partagez ce sentiment.

Cette ultime alerte aura au moins le mérite de mettre — enfin ! - tout le monde autour de la table. Enfin tout le monde ou presque, puisque les maires des deux arrondissements concernés — le 1^{er} et le 2^e — n'étaient pas clairement souhaités à cette rencontre. Il a fallu lourdement insister pour que deux heures avant la réunion, nous soyons enfin tolérés. Je ne commenterais pas davantage cet épisode, car le sujet n'est pas là, mais il devait quand même être rendu public.

Vendredi dernier donc, une réunion de crise s'est tenue à la mairie centrale en présence de tous les acteurs, la Préfète déléguée à la Défense et à la Sécurité, le Président de la Métropole, le Maire de Lyon, les maires d'arrondissements, et bien sûr, les représentants du collectif « Presqu'île en colère » ainsi que les représentantes d'associations de commerçants. Cette rencontre a permis d'importantes avancées, concrètes et immédiatement applicables :

- tout d'abord, le maintien de la forte mobilisation de la Police municipale, que nous remercions, et le déploiement d'effectifs supplémentaires de la Police nationale. Police notamment dotée de plus de véhicules, des motards, ainsi que des agents de la brigade canine. Nous attendons depuis longtemps cet engagement ;

- ensuite, la mise en place d'un système amovible de barrages et un renforcement des contrôles relatifs à la circulation des véhicules sur le périmètre de la Presqu'île nord ;

- autre avancée, l'élargissement et la pérennisation des horaires comme cela vient d'être confirmé par monsieur Sécheresse de vidéo verbalisation jusqu'à 4 heures du matin.

Merci Monsieur le Maire, d'avoir entendu l'alerte lancée au dernier Conseil du 2^e arrondissement. Nous avons effectivement pointé du doigt les horaires de fonctionnement de la vidéo verbalisation et son caractère « ponctuel », au-delà de minuit décrit dans la délibération initiale. Depuis, vous avez donc fait évoluer cette mesure en garantissant un fonctionnement jusqu'à 4 heures du matin, ainsi que la pérennisation du dispositif. D'abord par le volontariat de nos effectifs actuels de Police et, à terme, par l'embauche de policiers municipaux supplémentaires dès 2020. C'était à nos yeux indispensable.

- Enfin, dernière mesure évoquée par la Métropole, et pas des moindres, l'installation, à terme, de bornes rétractables ou de barrières pour limiter l'accès, notamment à la rue Édouard Herriot.

Nous saluons évidemment ces avancées, même trop tardives. En effet, pourquoi ne pas avoir agi plus tôt ? Pourquoi avoir attendu que la situation dégénère jusqu'à ce que les habitants soient menacés dans leur propre maison ? Aujourd'hui, la colère est telle que les promesses des pouvoirs publics ne vaudront rien tant que des résultats concrets ne seront pas visibles et durables. Heureusement, il semble que ce week-end, la situation ait été beaucoup plus calme. Il faut prendre garde que le phénomène ne se soit pas seulement déplacé. Il faut l'éradiquer. Nous ne pouvons pas laisser s'installer l'idée que la Presqu'île ou d'autres quartiers de notre ville puissent être des zones de non-droit. Il est urgent de rappeler qui fait la loi, qui maintient l'ordre. Les habitants doivent pouvoir se dire qu'ils peuvent vivre tranquilles et en sécurité à Lyon. Merci de votre action.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre d'État, Le volet tranquillité publique ayant largement été abordé en début de Conseil, je m'en tiendrai à quelques remarques purement techniques sur ce rapport dont nous approuvons bien évidemment le principe.

Cette délibération arrive un peu tard à nos yeux, mais il est vrai que là encore, il a fallu que vous mûrissiez sur le sujet. Je parlais plus tôt de l'armement de la Police municipale, c'est un sujet sur lequel vous avez également mûri, puisqu'en décembre 2014, au journal 20 Minutes, votre adjoint à la sécurité déclarait à propos de la vidéo verbalisation : « Nous ne sommes pas très chauds sur cette question ». Près de cinq ans donc pour que le fruit arrive à maturité !

Votre proposition appelle trois remarques :

Nous pouvons nous interroger sur l'amplitude horaire de l'expérimentation : une fin de dispositif à minuit ne semble pas opportune. Nous avons à ce titre pris note des précisions techniques apportées par Jean-Yves Sécheresse, dont acte.

Nous pouvons également nous interroger sur le périmètre du dispositif. Si le problème de la Presqu'île reste entier, nous avons vu tout à l'heure que le besoin ne se limite pas à cette zone. Ne serait-ce que les tragiques accidents routiers dans d'autres quartiers de Lyon qui sont là pour nous le rappeler.

Enfin, il faudra demain s'interroger sur la mutualisation des caméras existantes. Aujourd'hui, à Lyon, trois réseaux cohabitent, celui de la Métropole permettant la gestion de la circulation, celui du Sytral permettant la gestion des flux et une vidéosurveillance ciblée et, le réseau de vidéo surveillance de la Ville. Outre des économies d'échelle, une mutualisation des caméras doit permettre un bien meilleur maillage du territoire de la Ville, ville dans laquelle les zones de non-droit ne doivent plus exister.

À quelques mois de l'élection d'un nouveau Maire de Lyon, nous serons bien évidemment attentifs au résultat de cette expérimentation et souhaiterions d'ores et déjà qu'un bilan, tant au niveau du déploiement du dispositif qu'au niveau des résultats, nous soit présenté avant la fin du mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Baume.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération du point de vue des élus écologistes aborde plusieurs sujets essentiels pour le cadre de vie des Lyonnais-e-s :

- l'aménagement et les usages de l'espace public ;
- la présence humaine à toute heure du jour et de la nuit ;
- les technologies utilisées pour « la tranquillité publique ».

Si, comme le proposent les écologistes depuis 2014, le centre de Lyon était pleinement piéton, dès aujourd'hui, sans doute que les riverain-e-s n'auraient à subir de tels débordements et incivilités. Nous ne serions pas en train de discuter de caméras et de Police municipale, mais de types de plantations, de navettes fluviales, de bassins d'eaux, etc.

Il est question que les agents de la Police municipale utilisent les images des caméras de vidéosurveillance pour émettre des procès-verbaux suffisamment lourds, par exemple avec des retraits de points sur des permis de conduire, afin que les incivilités cessent sur la Presqu'île.

Nous avons toute une série de questions pour la plupart desquelles vous avez répondu, Monsieur l'Adjoint. À savoir le nombre d'agents mobilisés, et j'ai noté les 15 agents à venir. Reste une question sur la prise en compte de la pénibilité de cette nouvelle mission, si vous pouvez répondre à la suite des interventions, ce serait formidable.

La vidéo verbalisation est bien un outil qui doit nécessairement être articulé à d'autres actions et outils, à savoir, entre autres : contraindre la voirie (y compris en recalant les feux de signalisation), afin que les courses de vitesse soient moins aisées et surtout positionner des agents de Police toute la nuit dans nos quartiers. Il existe d'autres outils, dont la contrainte réglementaire et financière, mais nous n'y souscrivons pas : la contrainte de voirie semble pour nous la plus opportune.

Concernant cette contrainte de voirie, vous avez eu de nombreuses occasions pour faire évoluer les espaces publics de la Presqu'île, comme je l'ai exprimé sur la précédente délibération, afin de les apaiser au sens large du terme. Mais nous constatons tous que les travaux actuels, que ce soit les expérimentations de végétalisations, ou la remise en état de la place devant l'Hôtel de Ville, ou encore les travaux des Terreaux, ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels notre ville doit faire face. Nous rappellerons ici que l'axe Cordeliers-Terreaux, en plus d'être fortement minéral, comme monsieur Giordano l'a indiqué, est un lieu d'incertitudes extrêmes pour se déplacer en vélo : entre les livraisons, les transports en commun, surtout quand vous supprimez deux axes bus-vélos pour des bacs, etc. Nous voyons ici le manque de coordination avec le Sytral et la Métropole. Nous comprenons que vous n'avez pas ou pas assez pris toute la mesure des évolutions de comportements des habitant-e-s et touristes.

Concernant la présence humaine toute la nuit (qui elle, entendra les klaxons que les vidéos ne verront pas) : qu'en est-il de vos échanges avec le Préfet puisqu'il s'agit bien, de notre point de vue, de missions de maintien de l'ordre public ?

Vous l'avez compris, nous avons beaucoup d'interrogations quant au recours à cet outil qui peut se révéler tout à fait utile si d'autres décisions sont prises. Sinon, ceci restera, selon nous, sans effet pour répondre aux Lyonnais-e-s en colère.

La réflexion est aussi valable pour les nuisances subies en pleine journée. Nous parlons en effet ici essentiellement de la nuit et du sommeil des riverains. Toutefois, en pleine journée, les piétons, vélos et autres modes actifs peuvent aussi rencontrer des difficultés sur ce quartier et sur d'autres. De notre point de vue, s'il y avait vraiment une volonté politique d'apaiser l'ensemble des espaces publics de faire respecter le code de la rue, alors :

- des agents de la Police municipale verbaliseraient plus systématiquement avec ou sans recours aux caméras les chauffards, les conducteurs qui stationnent sur les pistes cyclables et passages piétons, les scooters qui utilisent les pistes cyclables et prennent les places de stationnement des vélos, etc. ;

- L'espace public serait réaménagé en intégrant beaucoup plus le développement de ces modes actifs. Ce n'est absolument pas le cas aujourd'hui sur la Presqu'île !

Avec toutes ces questions et remarques, et dans l'attente la dernière réponse quant à la pénibilité pour ces agents, nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires approuve le lancement de cette expérimentation de vidéo verbalisation qui permettra à la fois de répondre à un besoin pour les habitants, mais aussi d'adapter notre action dans le temps selon les résultats de cette expérimentation.

Nous ne pouvons que partager l'idée qu'il faut lutter contre les comportements inciviques grandissants de certains usagers de la route et de l'espace urbain, incivilités qui entraînent parfois de graves accidents.

Nous ne pouvons que défendre l'idée que les habitants de tous les quartiers de notre ville ont droit à la tranquillité et à la sécurité, de jour comme de nuit. Pour répondre à une idée abusive qui circule ici et là, nous faisons remarquer qu'une partie des habitants du centre-ville sont locataires ou, si propriétaires, ont vu certes le prix de leur logement augmenter, mais seraient bien incapables aujourd'hui de le racheter : il n'y a pas que des bourgeois en ville et les bourgeois ont aussi droit de dormir et de se déplacer sans crainte. L'espace urbain des rues désignées dans la délibération n'appartient d'ailleurs pas qu'à ses habitants localement, mais à tous les Lyonnais, métropolitains, et visiteurs de Lyon. Travailler pour la tranquillité des uns sert à la tranquillité et à la sécurité de tous.

Il faut ajouter que les nouvelles habitudes de circulation exigent que l'on prenne des mesures pour que chacun trouve sa place, que les vélos et les trottinettes ne roulent pas sur les trottoirs, que les voitures ne stationnent pas sur les passages piétons, etc. Les recommandations ne suffisent visiblement pas. C'est une demande de sanction que j'entends en continu du côté des personnes handicapées, aveugles ou en fauteuil, très fragilisées par les incivilités journalières et nocturnes. Comme pour le stationnement, n'auront des amendes que ceux qui ne respectent pas la loi...

Cela dit, la vidéo verbalisation ne remplacera pas le besoin de Police nationale sur le terrain, et le groupe Lyon Gauche Solidaires demande à l'État de prendre ses responsabilités. La Police municipale ne peut suppléer au manque de policiers envoyés par l'État, le jour et toute la nuit, en prenant en particulier le relais de la Police municipale pour la vidéo verbalisation après minuit. L'État a la responsabilité d'assurer la sécurité de la population et doit faire plus et mieux. Des radars de feux bien placés peuvent aussi aider à calmer une partie de la situation dans le centre et ailleurs dans Lyon. C'est un basique de la sécurité routière que de respecter un feu, le 6^e arrondissement ne le sait que trop, hélas.

Cela dit aussi, nous demandons que les agents chargés de dresser un PV soient formés pour nuancer leur décision selon les situations. En particulier, quand les habitants déchargent rapidement leur voiture rentrant visiblement de courses alimentaires ou de voyage, il serait bon que la Police en tienne compte : la ville est habitée, avec des familles, il n'y a heureusement pas que des bureaux.

Enfin, nous apprécions que l'Adjoint et le Maire proposent de travailler sur le fond du pourquoi de ces incivilités. C'est l'occasion pour nous de dire à nouveau que les sciences sociales sont d'une aide pour les élus qui doivent plus souvent construire leurs politiques avec nos universitaires locaux qui mènent nombre d'études territorialisées que nous ne connaissons pas toujours. Car la vidéo verbalisation est un dispositif technique qui doit être complété d'une réflexion sociétale. Il faut par exemple s'inspirer du livre blanc pour la sécurité des territoires (venant du « Forum français pour la sécurité urbaine ») qui a produit en septembre 2019 sur soixante pages, une analyse et des propositions concrètes très intéressantes. Nous devons empêcher que la situation s'aggrave. Merci !

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Maleski.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les aspects techniques du déploiement, qui ont été exposés par mon collègue Jean-Yves Sécheresse, mais bien sur l'objectif de ce projet d'expérimentation.

Je crois que nous sommes au cœur de ce que nos administrés sont en droit d'attendre de la Ville : l'amélioration du service rendu et des mesures pour un usage mieux partagé et plus respectueux de l'espace public.

Les intervenants précédents l'ont rappelé, les troubles à l'ordre public constatés dans la zone concernée sont inacceptables. Excédés, les riverains ont réaffirmé leur besoin de tranquillité avec colère, face aux incivilités graves dont ils sont victimes et nous leur devons une réponse efficace.

Vous avez, Monsieur le Maire, entendu cette demande et, avec Jean-Yves Sécheresse, vous avez répondu avec les autorités compétentes comme il se doit ce week-end, pour que la situation soit totalement maîtrisée.

La vidéo verbalisation est le seul outil qui permettrait d'agir avec la réactivité qui est attendue, pour faire appliquer le code de la route. Elle a déjà montré son efficacité dans de nombreuses grandes villes de France — Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice, etc. —, mais aussi plusieurs villes de la Métropole lyonnaise.

Avec cet outil, la Ville de Lyon a pris les choses en main. Pour répondre aux problèmes, la Police municipale sera présente chaque fois qu'il le faudra, jusqu'à 1 heure ou 1h30 du matin, avant que la Police nationale ne prenne le relais.

Je rappelle qu'il s'agit bien d'une expérimentation d'un an, ce qui permet d'avoir un vrai recul sur le fonctionnement du dispositif. Nous faisons le test sur ce secteur très affecté de la Presqu'île. Nous pourrions également le déployer dans d'autres secteurs si les mêmes problèmes se posent ailleurs.

Avec ce dispositif, nous sommes dans l'action, les nuisances doivent cesser, d'ailleurs cette idée est partagée par nous tous qui nous sommes exprimés sur ces bancs. C'est le but ultime de cette délibération, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Quelques précisions et quelques mots pour répondre à quelques-unes des interrogations ou des questions posées.

Chacun l'a compris, je voudrais que chacun puisse s'en convaincre, nous n'étions pas nécessairement maîtres de notre agenda. Nous travaillons

depuis des mois sur cette question-là. Je l'ai précisé, et ma collègue, madame Bouzerda, Présidente du Sytral pourrait le confirmer, la question du C3 est en stand-by parce que les autorités de l'État ne savent pas nous dire pour l'instant si un agent du TCL peut être verbalisateur devant les images qui concernent le parcours d'un bus.

Nous voyons que toutes ces questions, Monsieur Broliquier, sont compliquées et je voudrais vous remercier de la compréhension que vous avez tout de même voulu exprimer dans votre intervention.

Que peut-on dire sur ces désordres ? La Ville de Lyon, depuis de nombreux mois, était seule, nos policiers municipaux étaient seuls, pendant des dizaines de vendredis et de samedis, à 20 ou 30, à verbaliser par centaines des automobilistes qui arrivaient d'un peu partout. Nous voyons bien que l'isolement n'est jamais une bonne chose, il a fallu apporter une réponse qui se voulait convergente. Je crois que celle-ci l'est. J'adhère — et monsieur le Maire partage ce point de vue — à ce qui a été dit par certains d'entre vous sur le fait que nous n'étions plus face à des incivilités ou de l'intranquillité, mais confrontés à des éléments qui relevaient du désordre le plus profond. C'est là que pouvaient se situer des divergences de vue avec l'État. Je ne vais pas décrire à nouveau la souffrance des riverains de ce secteur de la ville.

Nous étions confrontés à la nécessité, à terme, de boucler ce quartier par des bornes. Or, une telle décision doit se prendre dans une logique d'étude, de choix, de marchés, et c'est l'attribution de la Métropole. Nous ne pouvons pas lui demander du jour au lendemain ce type de réalisation. C'est pourquoi je peux vous dire que d'ici quelques semaines avec la Police municipale, dans l'attente de pouvoir bénéficier d'un système de bornes, nous allons tester un certain nombre de moyens mobilisés dans le cadre de la lutte antiterroriste pour installer des chicanes à l'entrée et à la sortie de ce secteur, chicanes qui seront assurées par la Police municipale, et j'espère que l'État nous aidera en la matière. Ainsi devrions-nous pouvoir anticiper nécessairement le retrait de l'État, car nous ne pouvons pas imaginer que la Police nationale soit présente pendant de nombreux mois en attendant un système de bornes élaboré dans le cœur de notre ville.

En ce qui concerne les propositions de mutualisation des caméras, nous pouvons toujours tout mutualiser. Toutefois, cher Monsieur Guillard, seules nos images de vidéoprotection bénéficient d'un statut et d'un certain type d'utilisation par la justice. En revanche, vous parlez des images de la Métropole, celles-ci ne sont absolument pas enregistrées car uniquement utilisées pour la circulation automobile. Les images disponibles sont de natures différentes. Vous vous souvenez de ma demande auprès du Conseil communautaire pour que nous puissions raisonner en termes de coordination entre les principales communes, de manière à faire face à certaines situations.

En ce qui concerne la volonté politique des Verts : j'observe que vous vous abstenez sur ce dossier, je vous remercie et je m'en félicite. Je tiens à vous rappeler que ce qui a trait à la vidéo verbalisation, ne concerne que les exactions. Il ne s'agit en aucun cas d'aller se substituer aux ASVP qui travaillent très bien tous les jours. Vous suggérez d'utiliser toutes ces images pour protéger les vélos : j'attire votre attention sur le fait que si nous nous intéressons de très près aux vélos, nous en arriverions à tirer des conclusions différentes sur le comportement et le partage de l'espace routier par certains vélos et par certaines trottinettes.

J'adhère à ce que madame Rabatel a dit, nous en avons parlé, je crois que nous sommes en face d'un phénomène qui doit être étudié. Pour répondre par avance à monsieur Guillard, nous conduisons une étude extrêmement importante confiée à un ancien commissaire de Police et un cabinet spécialisé en sécurité, une étude sur tout le secteur Gabriel Péri. Cette étude n'est pas seulement une étude de sécurité. Madame Picot et monsieur Le Faou, le Procureur de la République, le Directeur départemental de la sécurité publique, l'ensemble des forces qui concourent à la sécurité des Lyonnais ont reçu la visite de ce cabinet. Notre ambition est de faire en sorte que, de manière globale, incluant des universitaires, nous puissions répondre aux phénomènes urbains qui peuvent apparaître sous le terme d'« insécurité » alors qu'ils relèvent parfois de phénomènes très différents. Nous savons que la dégradation sur la place Gabriel Péri obéit à d'autres éléments, qui ont évolué depuis 10 ans. J'ai d'ailleurs demandé à ce cabinet la possibilité plus tard, de nous aider à mieux comprendre ces phénomènes aberrants. En effet, d'après les rapports de Police, ils proviennent d'une mobilisation sur Internet sans que les gens rassemblés se mettent d'accord pour atteindre un objectif politique. Quand ils sont arrêtés par les forces de police et se retrouvent en garde à vue, ils disent être venus faire la fête. C'est une conception bizarre de la fête, mais comprenez que ce sont des phénomènes sociologiques intéressants à étudier, et importants, dont nos collectivités pourraient tirer profit.

Nous sommes extrêmement tournés vers la réussite de ce dispositif, qui sera complété. Les bornes, les arrêtés du Maire, la possibilité de cerner le secteur en attendant, la vidéo verbalisation. Monsieur Guillard, j'ai demandé un test sur une durée d'un an de manière à ce que nous puissions mesurer, avec les associations, l'atteinte des objectifs. Il est bien entendu évident, comme je l'ai dit aux associations, que nous ferons dans les prochains mois un point intermédiaire. Je rapporterai ici même les premières conclusions sans que cela soit définitif. Je vous remercie, désolé d'avoir été un peu long.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Sécheresse. Les problèmes de sécurité sont toujours des problèmes de tous les instants. Monsieur Pernet me fait passer un petit SMS pour me dire qu'à 15h45, un équipage du Poste de police du 2ème est intervenu rue Victor Hugo à l'angle Sainte-Hélène auprès d'un SDF récalcitrant. Lors de l'interpellation, trois policiers municipaux ont été mordus par deux chiens : jambes, mollets, fesses... Nous essayons de travailler sur cette problématique, comme vous le voyez. Nous allons même aller au-delà de nos compétences, en proposant par exemple aux commerçants du Passage de l'Argue de fermer ce passage à nos propres frais, de manière à ce que cela ne devienne pas une zone extrêmement difficile. Il faut que tout le monde soit dans le même sens, sans quoi la situation ne peut pas s'améliorer. Nous avons aussi, je crois, la sécurité que la société veut que nous ayons. Sans accord sur les bases essentielles, il est évident que nous ne puissions que regretter et déplorer. Quand vous demandez aux Français leur ressenti sur la sécurité, la situation ne semble pas s'être améliorée ces dernières années. C'est un vrai problème, sur lequel il faudra regarder les choses en face, appeler un chat un chat, et ne pas vouloir se voiler la réalité.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts.)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre.)

2019/5075 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières — Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19670 euros.

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui vous est proposé consiste à soutenir les associations d'éducation populaire, notamment pour les chantiers de jeunes, et c'est un avis favorable de la Commission.

M. BÉRAT Pierre : Notre Conseil municipal se prononce maintenant sur des subventions à des associations qui organisent des chantiers loisirs ou éducatifs, dans le cadre de la stratégie de sécurité et de la prévention de la délinquance. Nous ne quittons pas le sujet que nous venons d'aborder. Personne ne contestera ces chantiers de loisirs éducatifs qui aident des jeunes en difficultés à rester ou à revenir dans le bon chemin en les inscrivant dans un projet collectif qui travaille le sens de l'effort, de la réalisation et de l'intérêt général.

Ce qui reste toutefois préoccupant, c'est la modestie de l'engagement municipal dans la prévention de la délinquance. 75000 euros sur l'année pour cette action, c'est 9 % du coût de l'expérimentation florale temporaire de la rue du Président Edouard Herriot que nous avons évoquée tout à l'heure. 9 % ! Nous rappellerons également l'information du dernier rapport « Développement durable » de la Ville : pas plus de 15 jeunes délinquants par année sont concernés par les modules mis en place par la Ville pour une réparation pénale. Pas plus de 15 ! Pourtant, chacun mesure combien les besoins en matière de traitement de la délinquance sont colossaux, et en augmentation dans notre ville. Je dois d'ailleurs dire, Monsieur Collomb, que je ne pense pas que les Lyonnais partagent le sentiment d'une baisse de la délinquance depuis août 2018.

M. LE MAIRE : Ce sont les chiffres [hors micro].

M. BÉRAT Pierre : Ce sont les chiffres, mais je pense que tous les ressentis de terrain font plutôt part d'une augmentation récente de ces faits. Nous venons de débattre de la situation déplorable la nuit en Presqu'île et des pressions qui sont exercées sur les habitants. Je ne reviens pas sur ces points, et je modifie mon intervention. Deux points toutefois sur lesquels je souhaiterais revenir, faisant écho à votre intervention en début de Conseil :

- Il ne faudrait pas que l'actualité occulte que cela fait de nombreuses années que les Lyonnais voient leur cadre de vie se dégrader et la peur s'installer parce que les attitudes délinquantes deviennent la norme. Vous avez cité, Monsieur Collomb, trois lieux qui vous semblent poser problème sur Lyon : la rue Edouard Herriot, le Bas des Pentes et la place Gabriel Péri. Il y a beaucoup d'autres exemples à citer, certains l'ont été, j'en redonne d'autres :

- o les courses de quad et de scooter à Villette Paul Bert où l'on grille les feux. Je pense qu'ici aussi la verbalisation automatique serait utile ;
- o les braquages et vols à répétition dans les commerces ;
- o une nouvelle pétition des habitants excédés aux Charmilles à Montchat ;
- o les trafics, consommation d'alcool et nuisances sonores au square Saint-Michel dans le 7^e ;
- o des rues, voire des secteurs de notre ville, où des commerces ne respectent pas les réglementations en termes d'horaires d'ouverture ou de vente d'alcool.

Sur la place Gabriel Péri elle-même que vous avez citée, pas plus tard que samedi, j'ai constaté la présence de la Police municipale. Un équipage de trois agents était au milieu de la foule et tentait de faire revenir certains à un bon comportement, je dois dire qu'il faut saluer leur action. Pour les avoir vus opérer, la tâche n'est pas simple. Il ne faudrait pas non plus se tromper dans le diagnostic sur ce secteur, au-delà de cette place, c'est tout le quartier qui pose problème et qui attend des réponses. Le collectif en colère qui s'exprime actuellement a bien le souhait que nous réglions d'autres problèmes dans les 7^e et 3^e arrondissements, au-delà de la place Gabriel Péri. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'une réponse universitaire soit ce qui est attendu sur place.

- Deuxième point, Monsieur Collomb, c'est votre appel à la concorde civique et le constat de la montée de l'intolérance mutuelle, comme vous le disiez au début de votre intervention. Franchement, l'affaire de l'intrusion dans les immeubles du 2^e arrondissement a fait avec justesse beaucoup de bruit et a suscité beaucoup d'émotion. Il y a bien longtemps que dans d'autres secteurs de la ville certains habitants se gardent de s'exposer pour ne pas subir de représailles. Cet état de fait est inacceptable pour notre République. Quand des groupes spontanés ou des bandes organisées veulent faire régner leur loi, imposer leur système, leurs non-valeurs, ce n'est plus de concorde civique qu'il faut invoquer, mais d'une restauration de l'ordre public, d'un retour de la tranquillité publique, avec les armes du niveau de la menace et des pressions qui s'exercent. Je crois qu'il faut prendre la mesure de ce changement de dimensions que nous connaissons.

L'action de la Ville ne peut se limiter à quelques lieux emblématiques ou à quelques actions coup-de-poing. Monsieur le Maire, je ne pense pas que communiquer votre numéro de téléphone personnel comme vous l'avez fait auprès des personnes concernées comme vous l'avez fait vendredi soit une réponse attendue. Tous les Lyonnais ont besoin d'avoir une réponse, où qu'ils habitent. Il faut une réponse équitable et générale, relevant d'une action à grande échelle et permanente. Une action « puissance 10 » dans tous les lieux qui le nécessitent, cela veut dire une volonté politique implacable, je ne suis pas sûr que votre majorité soit complètement unanime derrière cette volonté, et des moyens au niveau pour les missions de tranquillité publique, y compris en amont. Et cela renoue avec ce dossier, en matière de prévention.

Pour conclure, je voudrais dire que les sujets régaliens comme ceux-là ne sont pas ceux de 2022 comme l'analyse le président Macron, ce ne sont pas les sujets de la prochaine présidentielle, c'est un sujet d'hier qui s'aggrave et dont on attend des réponses maintenant. Les Lyonnais les attendent vraiment. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Comme je vous l'ai dit, la sécurité est notre principale préoccupation. Nous y travaillons donc tous les jours. Je dois dire que je reçois des notes sur tout ce qui se passe dans la ville de manière quasiment quotidienne, et je vois donc les difficultés qui peuvent exister, ici ou là. Je le dis de manière ferme ici, nous agissons sur les causes qui entraînent ces difficultés, même si cela peut sembler un peu dur. Je crois qu'aujourd'hui nos concitoyens ont besoin de voir que ces problèmes sont traités. Ils ne peuvent pas être traités par la Municipalité seulement, ils doivent être traités avec l'aide de l'État, qui doit s'engager pleinement.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5057 - Lyon 8^e — Projet de Renouvellement Urbain Mermoz Sud – Approbation d'une convention entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Ville de Lyon et les autres partenaires du projet.

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5058 - Lyon 8^e – Quartiers de Mermoz Sud et de Langlet Santy et Lyon 9^e, quartier de la Duchère – Nouveau Programme national de Renouvellement urbain (NPNRU) – Approbation de la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon et ses annexes.

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5071 - Aide à la primo accession pour le logement collectif neuf – tranche 3 – Modalités d'attribution de subventions complémentaires à la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 60059012 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-3 – Programme 00016.

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois délibérations. Deux concernant les opérations de renouvellement urbain, la première pour l'approbation de la convention-cadre au niveau de l'Agglomération, la deuxième concernant les conventions de site pour le 8^e arrondissement Langlet Santy et Mermoz Sud. Avis favorable de la Commission pour ces deux projets de convention.

La troisième délibération concerne la part « communale » qui vient en accompagnement du dispositif métropolitain sur le plan 3 A. Avis favorable de la Commission sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5076 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/5059 - Dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon – Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

2019/5073 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique pour des prestations d'entretien et de propreté des espaces verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5063 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 82 623,50 euros HT au Sytral, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le Sytral et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la ville

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5064 - Lancement de l'opération n° 60026857 « Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5065 - Approbation d'une convention à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et le lycée Ampère, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur du lycée Ampère, situé 31 rue de la Bourse à Lyon 2e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5066 - Lancement de l'opération n° 60026856 « Remplacement des mâts d'éclairage de grande hauteur compris entre 15 et 18 mètres » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5067 - Lancement de l'opération n° 60026855 « Remplacement des points lumineux de plus de 35 ans sur le territoire de la Ville de Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5069 - Lancement de l'opération n° 69001637 « Rénovation de l'éclairage du vieux quartier de Saint-Rambert à Lyon 9e » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5078 - Lyon 7e – Installations classées – Institution de servitudes d'utilité publique – Société Stef LOGISTIQUE, rue de Dijon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces 7 dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5074 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 14 400 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2019 pour ce dispositif

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER – BATIMENTS

2019/5032 - Groupe scolaire Léon-Jouhaux – Restructuration et extension – 34, rue Léon Jouhaux à Lyon 3e – Opération n° 03005531 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues. Pour ce premier dossier, il s'agit de l'adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme. Nouveau montant de l'opération est porté de 8 620 000 euros à 10 320 000 euros TTC. Suite au résultat des consultations de marché, à la prise en compte du remplacement des menuiseries extérieures, cela nécessite un complément de financement de 1,7 million d'euros TTC. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit surtout d'une explication de vote : le groupe votera favorablement. Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote. Je m'en explique, puisque monsieur Corazzol a parfois du mal à comprendre cette position.

Notre groupe est bien évidemment favorable aux nouvelles capacités scolaires qui vont faire face aux besoins des nouveaux habitants. Cela est indéniable. Je ne prends pas part au vote parce que je veux rappeler une position locale. Je souhaite dire qu'il existait d'autres solutions pour cette extension du groupe scolaire Léon Jouhaux : le choix d'étendre cette école qui est déjà grande ne me semble pas la meilleure solution et nous aurions pu construire une nouvelle école à la Part-Dieu. Il y avait trois motivations pour envisager une autre solution :

- en termes d'éducation et dans l'intérêt de l'enfant, il ne m'apparaît pas souhaitable d'avoir des mégagroupes scolaires : la qualité d'étude est bien meilleure dans des groupes de tailles réduites, l'Éducation nationale le reconnaît ;

- une raison urbanistique me fait dire que la Part-Dieu a du mal, comme nous le voyons, à vivre au quotidien et en permanence. Implanter une école au cœur de la Part-Dieu aurait été une excellente manière d'apporter de la vie et un service de proximité aux habitants. Je regrette que nous n'ayons pas saisi cette opportunité ;

- une raison écologique : du fait de cette extension, il faut créer la cour sur la place Léon Jouhaux, qui est un espace dont nous savons qu'il est un peu sous-utilisé en termes de stationnement, et que nous aurions pu reverdir. La question de l'artificialisation des sols et de la reconquête du végétal avait là un bon espace. C'est une opportunité qui est perdue parce que nous avons préféré l'extension du groupe scolaire.

Madame Chevallier va sans doute intervenir maintenant, je suis content que les Verts nous aient suivis sur cette question. Je sais que monsieur Jadot a dit qu'il fallait désormais faire des grands pas en avant et arrêter avec les petits pas. Nous avons été longtemps seuls sur ce dossier, et

même les Verts n'étaient pas prêts à faire ces petits pas. S'ils nous rejoignent, c'est très bien. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues, j'ai déjà été interpellée de la même manière par monsieur Bérat en Conseil du 3^e arrondissement, où j'ai pu lui rappeler que, comme je l'ai déjà exprimé dans cette enceinte, et à la Métropole : nous aurions préféré une nouvelle école dans le quartier de la Part-Dieu. Ce n'est pas une nouveauté. Là n'est pas l'objet de mon intervention.

Concernant l'agrandissement de l'école Léon Jouhaux, et en particulier la création d'un préau et d'une cour sur la place des Martyrs de la Résistance. Nous avons deux remarques.

La cour sera ombragée, puisque la place bénéficie d'arbres. Toutefois, malgré le revêtement plus clair qui sera appliqué, nous pensons qu'il faut passer à des revêtements au sol qui soient perméables et pas seulement de couleur claire. Il faut en outre que dans les écoles il y ait des espaces végétalisés au sol. C'est bien l'ensemble des arbres, ainsi que le sol perméable et les végétaux au sol qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Bien entendu nous attendons cela pour Léon Jouhaux, puisque le projet est en cours, et pour les autres projets en cours, ainsi qu'un plan pour l'ensemble des écoles de la ville pour ce type de réalisations.

L'école telle qu'elle existe aujourd'hui est séparée de la cour et du préau par la rue des Rancy. On nous a dit que cette rue serait apaisée, zone de rencontre, etc. Nous réitérons notre demande : rendez-la piétonne, d'une part pour la sécurité des enfants, d'autre part pour la limitation des déplacements en voiture. Nous voyons trop de gens déposer leurs enfants en voiture. Cela permettrait en outre une amélioration de la qualité de l'air.

Cette mesure de piétonner les abords des écoles est d'ailleurs une mesure qui devrait se généraliser pour toutes les écoles de la ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues, voici quelques éléments de réponses sur ces questionnements. D'abord, nous n'avons pas réalisé des travaux sur ce groupe scolaire pour n'ouvrir que quatre classes, mais avant tout pour la réhabiliter. Nous allons en effet créer quatre nouvelles classes, qui vont permettre d'absorber la démographie scolaire sur cette partie du quartier. Nous allons en outre réaliser un restaurant scolaire tout neuf, refaire l'enveloppe thermique de l'ensemble du bâtiment, y compris l'ensemble des huisseries, et enfin élaborer une nouvelle cour.

Concernant la cour, effectivement il y a des arbres, sur lesquels il y a des oiseaux, de plusieurs espèces, marqueurs de la biodiversité sur cette place-là. Nous allons travailler dans un deuxième temps avec les services de l'éducation, de l'environnement, les enfants et la communauté éducative pour faire en sorte que cette cour puisse bénéficier de jardins pédagogiques pour organiser des ateliers et réaliser du même coup un verdissement de cette cour de récréation. Je crois que beaucoup de choses seront faites, pas forcément au moment des travaux, mais qui sont déjà en cours de réflexion avec l'ensemble de la communauté et l'ensemble des services de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets donc ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Berat et Mme Berra ne prennent pas part au vote).

2019/5039 - Lyon 3e, Lyon 7e - Mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente aux enchères de 2017 - EI 03433 — EI 07071 — EI 07072 - N° Inventaire 03433A001, 03433A002, 07071A001, 07072A001 et 07072T001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier porte sur la mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cas d'une stratégie de valorisation patrimoniale. Le bilan de cette vente aux enchères de 2017 pour des biens immobiliers ne représentant plus d'utilité pour la Ville. Je vais essayer de dire comment nous travaillons cette démarche d'adjudication.

Nous avons déjà une première session de vente qui a été organisée en 2016. Le bilan de cette vente pour une mise à prix de 424 000 euros avec une estimation de France Domaine à 677 000 euros, vendu à l'adjudication 1 038 000 euros.

Bilan de la vente 2017 dans le 4^e arrondissement. La mise à prix était de 391 330 euros et il a été vendu 1 294 330 euros.

Souhaitant poursuivre cette démarche, la troisième session aura lieu au dernier trimestre 2019. Il concerne deux legs que je voudrais très rapidement décrire, il me semble en effet qu'ils sont intéressants.

- Le legs Perrin. Il s'agit d'un prêtre en retraite, Louis Perrin, décédé à Sainte-Foy-les-Lyon le 11 juin 2016. Il a souhaité instituer par testament olographe (daté du 9 septembre 2014) la Ville de Lyon comme légataire universel pour que ses biens ou le produit de ses biens servent à la bibliothèque municipale de Lyon. Effectivement, la bibliothèque municipale de Lyon, ainsi que la Direction de la culture, sont attentives à ce legs qui a été placé via des obligations à terme. Le montant en capital est de 4,5 millions d'euros. Le produit est ainsi en réserve et pourra être affecté au projet global de rénovation du site Part-Dieu dans le cadre du schéma directeur à valider par l'exécutif.

- Le legs Haroud. Il s'agit d'un legs d'une trentaine d'années. Suite au décès de son épouse madame Raymonde Elzi en 2017, la Ville a accepté le legs par délibération que nous avons passée en janvier 1980. Son testament dit « je veux qu'après ma mort et celle de mon épouse, Raymonde Elzi, l'ensemble de ma fortune serve à assurer le fonctionnement d'un institut culturel qui portera le nom de Fondation Guy Haroud ». Sous réserve des produits de la vente, le legs est estimé à minima à 1 338 000 euros. Il pourra faire l'objet de propositions d'affectations. A ce stade, la DAC préconise une affectation sur un projet d'investissement, cela pourrait être l'aménagement du plateau des Subsistances qui ferait ainsi l'objet d'un financement dédié.

Ces deux legs comportent quelques appartements. Nous allons mettre le legs Perrin en vente, mise à prix proposée : 207 900 euros, estimation 297 000 euros. Le legs Haroud avenue Berthelot : 4 appartements, locaux et cave, une petite parcelle de terrain, une mise à prix pour l'ensemble à hauteur de 524 220 euros, une estimation de France Domaine pour un total de 842 600 euros, cela d'ici à fin décembre 2019. Avis favorable de la Commission.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, je me réjouis que nous mettions en vente aux enchères nos biens immobiliers et non que nous fassions du gré à gré qui laisse effectivement un certain nombre de doutes sur la façon dont nous avons pu bénéficier de cette vente. Nous nous en réjouissons parce que nous avons mis du temps, nous n'avons d'ailleurs pas été les seuls à essayer de vous convaincre, par rapport au premier mandat, au deuxième mandat, au troisième mandat, quatrième mandat, cinquième mandat, nous ne savons pas combien il y en aura, mais en tout cas, c'est une nouvelle politique dont nous ne pouvons que nous réjouir. En effet, les chiffres montrent positivement combien nous gagnons maintenant, et négativement — c'est le problème du verre à moitié plein ou à moitié vide — ce que nous perdions précédemment. Effectivement, nous avons eu le bilan 2016 qui a été donné. Sur le bilan 2017, le service des domaines, pour simplifier les choses, donne une moyenne du mètre carré vendu à 2 300 euros sur la ville de Lyon, nous avons vendu à 4 739 euros du mètre carré de moyenne : nous avons gagné le double (1 294 000). Nous pouvons dire que cela aurait dû, pour que le service des domaines paraisse moins ridicule, c'est une bonne chose le ridicule ne tue pas. La prochaine fois, ce service fait une estimation à 2 650 euros de moyenne du mètre carré, j'espère que nous aurons un aussi bon résultat. Vous feriez mieux de demander à Stéphane Piazza une évaluation parce que cela serait plus pertinent que le service des domaines.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que juridiquement cela soit aussi sûr.

M. TÊTE Étienne : Je pense que ce serait une autorité beaucoup plus indépendante des services de l'État. Parce que l'indépendance du service des domaines est assez discutable. Cela n'empêche pas d'avoir les deux, cela nous enrichirait, nous pensons aujourd'hui que c'est plus pertinent.

M. LE MAIRE : Merci. La prochaine fois nous demanderons votre consultation, parce que sur l'immobilier. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert.)

travaux de sécurité – Opération n° 03048640 – Adaptation du montant de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2016-1, programme 20005

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dernier dossier concerne l’auditorium Maurice Ravel. Il s’agit de la deuxième tranche de travaux pour améliorer l’acoustique de scène et prévoir la rénovation de la salle Proton. Avis favorable de la Commission, pour un montant global de l’opération de 2 200 000 euros hors taxes.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Grâce à cette délibération, l’occasion nous est donnée de parler culture, urbanisme et services publics et de valoriser cet équipement culturel lyonnais qu’est l’Auditorium Maurice Ravel, qui héberge l’Orchestre national de Lyon.

Construit en 1975, l’Auditorium fête cette année ses 45 ans. Il est inscrit au patrimoine du XXe siècle et ce fut véritablement une audace d’un point de vue architectural que de construire une telle salle à l’époque. Il est indéniable qu’il représente aujourd’hui une valeur et un élément patrimonial important pour les Lyonnais, avec sa signature architecturale si particulière, dans sa forme et dans ses matières, très représentative du quartier de la Part-Dieu.

Je tiens à rappeler, et nul doute que vous en conviendrez, que grâce au travail quotidien de qualité effectué par sa directrice générale, Aline Sam-Giao, et ses équipes, sa programmation culturelle se veut de plus en plus variée et élargie. L’objectif est bel et bien de donner accès à la culture au plus grand nombre en essayant notamment d’attirer un public jeune, qui n’a pas l’habitude de fréquenter ce type d’institut culturel. Nous pouvons citer comme exemple les ciné-concerts organisés régulièrement. Cette démocratisation de la culture est aussi possible grâce à la politique tarifaire menée.

L’opportunité nous est donnée de revoir le projet d’auditorium à l’aune du XXIe siècle pour le rendre plus accessible, permettre une augmentation de sa fréquentation et l’ouvrir véritablement sur le quartier. N’ayons pas peur d’être ambitieux pour sauvegarder et développer ce monument culturel qui nous est si cher.

Face à l’évidence de la dégradation du bâtiment et grâce à l’engagement de notre majorité par le vote de plusieurs délibérations en 2017 et en 2018, après une profonde et précise étude commandée en 2014, de nombreux travaux ont déjà pu être réalisés.

Lors de la première phase de travaux, plusieurs équipements remarquables ont pu être réalisés, comme le studio de percussions ou encore la salle de médiation qui va permettre d’accueillir de très jeunes enfants pour une découverte et un éveil musical.

En proposant des programmes pour tous et avec ce type d’outil à sa disposition, l’Auditorium de Lyon participe à l’ouverture sur le monde, à la compréhension du geste artistique, à la démarche de création, ainsi qu’à l’initiation aux pratiques artistiques. Cela est à la base de l’éducation artistique et culturelle que nous souhaitons voir se développer dans notre pays. Cela est, nous le croyons, indispensable pour la démocratisation culturelle et pour l’égalité des chances.

De manière générale, en se rendant sur le site, nous constatons très rapidement les fortes améliorations apportées au bâtiment, notamment en matière de sécurité. Et avec la deuxième tranche de travaux, qui nous est soumise à l’approbation aujourd’hui, notre mairie réaffirme son souhait de continuer à valoriser et préserver notre patrimoine culturel et architectural.

Au-delà de l’aspect esthétique d’une telle rénovation, l’objectif est avant tout d’améliorer le confort et les conditions de travail des personnes qui œuvrent chaque jour à faire vivre l’Auditorium et à faire vivre la culture à Lyon. Grâce aux nouveaux équipements installés et aussi à l’acoustique améliorée dans certaines salles, nous permettons au public de véritablement mieux apprécier les représentations en les rendant plus qualitatives.

Au-delà de ces travaux qui interviendront en 2019 et 2020, il est nécessaire d’envisager à terme un projet plus global. En effet, la façade connaît la fatigue du temps et d’adéquation du bâtiment avec un environnement totalement repensé dans le cadre du projet Part-Dieu nécessitera une réflexion d’ensemble sur le secteur de la place Charles de Gaulle entre Bonnel et Servient, projet qui donnera, je n’en doute pas, toute sa place à notre Auditorium, dans un nouveau quartier de la Part-Dieu, un quartier à vivre où la culture prendra une place nouvelle, et où les institutions culturelles, l’Auditorium, mais aussi la bibliothèque municipale, joueront un rôle de tiers lieu. Elles seront tout autant des lieux de concert ou de consultation d’ouvrages, que des espaces de rencontres et de sociabilité, de connaissance et d’émancipation.

Ouverts sur la cité, ces lieux développeront en leur sein, de nouvelles fonctions, de nouveaux services pour mieux répondre aux nouvelles attentes des Lyonnaises et des Lyonnais. Nos institutions culturelles sont prêtes. Les travaux que nous prévoyons leur permettront, je n’en doute pas, de mettre en œuvre ces projets culturels d’une nouvelle génération.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté)

2019/5027 - Approbation d’une convention de mise à disposition temporaire auprès de l’association Sport dans la Ville du terrain situé rue Victor Schœlcher à Lyon 9e sur le bastion Sud-Est du complexe sportif de la Duchère

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/5030 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et cinq associations : Judo Club de la Croix-Rousse, Arts martiaux du 4e, Arts martiaux des Canuts, Haidong Gumdo et Hélix, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4e

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/5031 - Demande d’application d’une gratuité partielle de la mise à disposition à l’association Lyon Duchère AS d’un local situé dans le complexe sportif de la Duchère avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/5036 - Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7e – Démolition et reconstruction du club house – Opération 07034003 – Lancement de l’opération et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements Équipements sportifs 2015-2020» – Programme 00004

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces 4 délibérations.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d’oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5028 - Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine privé municipal à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie AntepriMA, relative à la mise à disposition d’un local sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5e – EI 05055 – 2019-2022

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5029 - Approbation de deux conventions d’occupation temporaire à titre gratuit pour les pratiques artistiques amateurs de l’École

nationale supérieure des beaux-arts de Lyon : l'une sur le site des Subsistances, l'autre dans le Centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5033 - Établissement d'accueil de jeunes enfants Les Augustins — Aménagement intérieur pour relocalisation — 14 rue de la Vieille à Lyon 1er — Opération n° 01209005 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote).

2019/5034 - Musée d'art contemporain — Mise à niveau des installations de désenfumage — Cité Internationale 81, quai Charles de Gaulle à Lyon 6e — Opération n° 06087615 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5035 - Groupe scolaire La Sauvagère — Rénovation phase 1 — Opération n° 09022002 — 1, square Édouard Mouricand à Lyon 9e — Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5037 - Lyon 5e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon du volume 1 de la parcelle AE 158, faisant partie des jardins du musée Gadagne, auprès de l'indivision entre Monsieur Michel Vicard, Monsieur Gilbert Vicard, Monsieur François Vicard, Madame et Monsieur Alexandre Pozzoli, Madame Dominique Mallet, Mademoiselle Maud Mallet, Madame Catherine Sapet, Madame et Monsieur Stéphane Laurent - El 05018 - n° inventaire 05018 V001 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5038 - Lyon 9e — Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement composé d'un bâtiment d'activité et de son terrain d'assiette, sis 18 rue Tissot, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert — El 09341 - N° inventaire 09341 A 001, 09341 B 001, 09341 T 002-01 et 09341 I 001, Lancement de l'opération 09341002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5040 - Lyon 9e — ZAC Industrie — Opération n° 09344001 ZAC Industrie Nord — Aménagement d'un équipement d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) de 30 berceaux — Acquisition auprès de la SERL d'un volume brut de béton en vue de la création d'un EAJE situé 82 rue des Docks El 09344 — n° Inventaire 09344 V 001 — Adaptation du montant de l'opération n° 09344001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote).

2019/5041 - Bâtiment Porche — Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique « Marché Gare » — Opération n° 02219002 — Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie l'autorisation de programme 2015-1 — Programme 00001 — Adaptation de la participation financière de la Ville de Lyon dans le cadre de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5042 - Lyon 7e - Agrément donné par la Ville de Lyon à la SCI JDL Bâtiment 6 en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès, au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Numéros El 07030 et 07031 - RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5043 - Lyon 3e - Acceptation de l'offre de concours formulée par la SPL Part Dieu au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation de la démolition et de la dépollution de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu - El 03047

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

COMMISSION CULTURE — PATRIMOINE

2019/4951 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé — Conventions de mécénat

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci Monsieur le Maire.

Un mot très rapide pour présenter ce dossier qui vise à présenter les nouveaux partenaires financiers de la Fête des Lumières, et les conventions de mécénat afférentes. Je dis deux mots sur la future Fête des Lumières de cette édition 2019. Une fête qui retrouvera la Place des Terreaux, place emblématique de Lyon, qui accueillera au parc de la Tête d'Or une création mondiale, qui fera également place à la jeune création.

Cela se fait régulièrement, puisque 110 étudiants et jeunes créateurs sont impliqués pour des expérimentations étudiantes et des workshops. Les équipes artistiques sont renouvelées : plus d'une dizaine de nouvelles équipes seront présentes sur cette Fête des Lumières, dans 35 sites investis sur notre ville.

Cette fête se veut, comme à son habitude, et peut-être plus encore cette année, à la fois participative et fédératrice. Participative, parce que certaines installations sont réalisées avec des publics éloignés de la Culture, d'autres impliquent le public lyonnais avec des compagnies artistiques : marionnettistes, percussionnistes.. Voilà pour les points essentiels de cette future Fête des Lumières. Avis favorable sur la Commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre d'État. Pour une fois, ce n'est pas vraiment à vous que je vais m'adresser, puisque vous n'êtes plus parlementaire, mais aux quatre députés de la majorité gouvernementale qui siègent sur ces bancs : madame Brugnera et monsieur Julien-Laferrière ici présents, je crois que monsieur Rudigoz vient de partir. Nous comprendrons aisément compte tenu de l'actualité que monsieur Touraine soit retenu à Paris.

En effet, il n'est pas un Conseil municipal où nous ne passons pas de convention de mécénat, notamment dans les domaines culturel et sportif. La Fête des Lumières, et votre adjoint vient d'en parler, bien sûr, mais aussi les musées, ou diverses expositions et l'achat d'œuvres, ou encore Re Lyon Nous, ou la soirée annuelle des lions du sport.

Avec la baisse des dotations et le renchérissement du coût de certaines manifestations du fait de l'impératif de sécurité notamment, le mécénat est devenu une source non négligeable de recettes. Si je reprends l'exemple de la Fête des Lumières 2018, ce sont plus de 2 millions d'euros qui sont venus de mécénat, dont plus de 500 000 euros en numéraire. Pour 2019, avec ce que vous nous soumettez aujourd'hui, nous en sommes déjà à près de 600 000 euros. Je rappelle que le candidat Macron s'était engagé à développer le mécénat des particuliers comme des entreprises et à garantir un environnement fiscal stabilisé pour le mécénat durant son quinquennat. D'ailleurs, dans l'objectif 2 de son programme culturel est écrit « le soutien au mécénat sera conforté » et dans l'objectif 5 de son programme sportif, il parle du « renforcement du mécénat de compétence ». Aujourd'hui, vous le savez, le gouvernement veut donner un coup de rabot sur ces deux types de mécénat en faisant passer le taux de défiscalisation de 60 à 40 % pour le mécénat pur, et en abaissant le seuil de défiscalisation des salaires de mécénat de compétence de 20 000 à 10 000 euros. Ceci est inquiétant, non pas dans la mesure elle-même qui ne devrait toucher que 78 grandes entreprises pour le mécénat pur, et 80 pour le mécénat de compétence, mais dans le signal que le gouvernement donne ainsi, à contre-courant des engagements que je viens de rappeler. J'invite donc les quatre parlementaires de cette assemblée à être attentifs à cette question lors de la discussion budgétaire. D'ailleurs, monsieur Brumm pourrait peut-être leur adresser un mémorandum sur les recettes issues du mécénat pour notre Ville, ce qui les éclairerait certainement. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je pense qu'ils vont le faire.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/4947 - Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Musée des métiers de la chaussure de Sèvremoine pour la mise en dépôt à Gadagne de trois paires de chaussures Bally RECTIFICATIF

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4948 - Demande de subventions d'investissement 2019 pour les acquisitions d'œuvres d'art des musées de la Ville de Lyon auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM (Fonds régional d'acquisitions des musées) et du FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4949 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6e et 9e arrondissements pour leurs projets culturels pour un montant global de 14 500 euros — enveloppe Casino - Approbation de conventions

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4950 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique — Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels — Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4952 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 — Approbation de conventions types

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4953 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon, l'État et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4954 - Approbation d'une licence de réutilisation des informations publiques de la Bibliothèque municipale avec la société F-451

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4955 - Autorisation de percevoir une subvention de 24 450 euros auprès du Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4956 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon et la société Cheyne Éditeur pour l'organisation d'une exposition en 2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/4957 - Approbation d'un avenant à la convention du 21 décembre 2018 établie entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon et l'association Photographie d'auteur et d'un contrat de cession de droits d'auteur dans le cadre de la résidence de la photographe Jacqueline Salmon

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4958 - Approbation d'un avenant à la convention du 19 novembre 2018 établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le Théâtre National Populaire (TNP)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4959 - Approbation d'un avenant à la convention du 10 avril 2019 établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Université ouverte Lyon 1

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4960 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Université Lumière Lyon 2 pour la mise en place de projets pédagogiques, scientifiques et culturels destinés aux étudiants

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4961 - Approbation d'une convention de don entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Madame Crivain, pour le don de l'œuvre Composition 1964 de Serge Poliakoff

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4962 - Approbation de nouveaux tarifs au Musée des beaux-arts, à l'occasion de la programmation de la saison 2019-2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4965 - Attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros affectée à divers projets de conservation et de valorisation du patrimoine immatériel et matériel de l'Institut Lumière — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application corpondante — Opération 08SECINL — Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4966 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et Saint-Étienne Métropole/Musée d'art moderne et contemporain pour le dépôt de sept œuvres au Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4967 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée de l'automobile Henri Malartre et Sytral/KEOLIS pour le dépôt au musée de véhicules de transport en commun

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4968 - Approbation de la gratuité d'animations au Musée de l'automobile Henri Malartre au bénéfice des écoles du Val de Saône dans le cadre de la deuxième édition de « Changeons d'air »

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4969 - Approbation de la gratuité des animations du Musée Henri Malartre proposées à l'occasion de la Fête de la Science 2019 du 05 au 13 octobre 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4970 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon/Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association Club des Amateurs d'Automobiles anciennes, dans le cadre du salon Époqu'auto du 8 au 10 novembre 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4971 - Approbation de conventions de mises à disposition à titre gracieux d'espaces des Archives municipales conclues entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4972 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et SC MEDIAS dans le cadre de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4973 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société Grand Casino pour l'organisation de la 6e édition du Festival Sens Interdits

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4974 - Approbation d'une convention triennale de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la Banque Rhône-Alpes

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4975 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gratuit de la bibliothèque Lacassagne au profit de l'association Croc'éthic

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4976 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Opéra National de Lyon, la Maison de la Danse, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre Nouvelle Génération, les Nouvelles Substances, le Théâtre National Populaire (TNP), l'Institut Lumière, le cinéma Comoedia dans le cadre du dispositif des cartes culture

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4979 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 60500 euros

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4980 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Nouveaux Espaces Latins pour l'organisation de l'événement Belles Latinas du 9 au 19 octobre 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4981 - Approbation d'une convention d'aide à l'emploi pour un comédien de la prochaine création du Théâtre des Célestins : Dispositif d'insertion de l'École de la Comédie de Saint-Étienne (DIESE Auvergne-Rhône-Alpes)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4982 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation d'un concert le 14 mai 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4983 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Media Transports dans le cadre de la saison 2019-2020 et la société le Progrès dans le cadre de la saison 2018-2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4984 - Approbation d'une convention de don d'objets archéologiques issus des fouilles de la place Abbé Larue et de la Place Ampère entre la Ville de Lyon/Service archéologique et la Métropole de Lyon/Lugdunum Musée et théâtres romains

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4985 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et la société SAS parc Blandan pour la réalisation d'une fouille au château de La Motte et de ses abords, à Lyon 7e

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4987 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique et l'opérateur archéologique EVEHA pour la conduite d'une expertise scientifique

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4988 - Approbation d'un modèle de contrat de cession de droits pour une mise en ligne de conférences d'intervenants au sein du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2019/4989 - Approbation du transfert de propriété concernant le mobilier issu de la fouille programmée du site de la Visitation (Lyon 5e) entre la Ville de Lyon/Service archéologique et la Métropole de Lyon/Lugdunum Musée et théâtres romains

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour ces 37 dossiers relatifs à la commission culture et grands événements. Avec un mot particulier pour le 4947 qui a un rectificatif. Je me permets d'avoir la parole pour signaler la très belle exposition consacrée à Jacqueline Salmon photographe à la Bibliothèque municipale de Lyon qui démarre demain 24 septembre.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?
(Adoptés.)

2019/4963 - Approbation de la convention Patrimoine État/Ville de Lyon 2019/2024 (RECTIFICATIF)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Au lendemain des Journées européennes du Patrimoine, qui ont vu une nouvelle fois les Lyonnaises et les Lyonnais se mobiliser pour leur patrimoine, près de 13 200 visiteurs à l'Hôtel de Ville, j'ai le plaisir de vous présenter la quatrième Convention établie entre l'État et la Ville depuis l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO le 5 décembre 1998. Cette inscription a suscité la prise de conscience d'une vraie responsabilité pour la transmission de génération en génération de ce patrimoine, et sa valorisation.

Les trois précédentes Conventions — 1998-2002, 2003-2008, 2012-2016 — ont permis de mobiliser plus de 28 millions d'euros. La quatrième Convention qui doit nous conduire à 2024 engage 11,4 millions d'euros.

Ces Conventions avec l'État ne portent que sur des monuments protégés au titre des Monuments historiques. La Ville est propriétaire de trente-deux édifices protégés au titre des Monuments historiques, parmi lesquels treize édifices religieux (dont un temple réformé). Sans oublier les parcs et jardins qui montrent que le patrimoine, c'est aussi un patrimoine naturel, et les mobiliers : deux orgues (Saint-François-de-Sales, Saint-Polycarpe), des tableaux, des meubles remarquables.

Il convient de souligner que l'effort de la Ville sur le plan patrimonial ne se limite pas à ce qui est inscrit dans la Convention. La Ville intervient aussi sur des monuments majeurs, parfois en partenariat avec l'État, comme au cours de ce mandat, l'église Saint-Bonaventure, la Porte des Enfants-du-Rhône, la Villa Lumière qui ne figuraient pas dans la Convention précédente. La Ville intervient aussi pour soutenir des initiatives privées : la chapelle de l'île Barbe, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, la galerie Philibert Delorme, le site de Fourvière, par exemple.

Cette quatrième Convention 2019-2024 est le fruit d'un important travail de concertation mené depuis plusieurs mois entre les services de la Ville — la Direction des affaires culturelles que je remercie vivement pour son travail — et ceux de l'État, en l'occurrence, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), que je remercie pour sa mobilisation. Je veux souligner la qualité des échanges et le fort engagement financier de l'État s'agissant des taux de subventionnement. Seules deux communes bénéficient d'une telle convention dans la région, Lyon et Vienne. C'est un vrai partenariat qui est ainsi établi.

Cinq critères d'action ont été définis afin de rendre les choix plus objectifs :

- achever des restaurations réalisées en partie dans le passé, par exemple Saint-Nizier et Saint-Bruno ;
- privilégier les logiques de sites, avec notamment Saint-Bonaventure, entre l'Hôtel-Dieu et le quartier Grolée ;
- saisir les opportunités financières liées au mécénat privé, à la mobilisation des associations ;
- équilibrer les choix entre le patrimoine religieux et le patrimoine profane ;
- porter l'attention sur les espaces publics, à travers des restaurations et des schémas directeurs, comme pour le parc de la Tête d'Or, le parc de la Cerisaie, ou le jardin archéologique du Vieux-Lyon.

La convention s'appuie sur le plan de gestion du site historique, mais va au-delà du site. Elle définit la politique patrimoniale de la Ville. Elle est partagée en cinq articles :

- l'article premier porte sur la restauration des monuments historiques ;
- l'article 2 concerne la mise en place de schémas directeurs pour des espaces publics destinés à planifier les actions à entreprendre ;
- l'article 3 porte sur l'entretien régulier et la gestion des ensembles mobiliers et immobiliers, avec une attention particulière à l'infestation des mobiliers en bois par des insectes xylophages ;
- l'article 4 engage les parties pour la restauration d'éléments patrimoniaux non protégés, comme les petites serres ;
- l'article 5 met l'accent sur la connaissance et l'appropriation des patrimoines de la Ville, dans un dialogue permanent avec les associations, l'engagement des institutions culturelles, le sport dans la ville, des événements patrimoniaux.

Voici les opérations les plus remarquables inscrites dans cette quatrième convention :

- achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux, intérieur et extérieur ;
- poursuite des travaux de l'église Saint-Bonaventure avec la restauration de la façade ;
- achèvement de l'église Saint-Nizier, avec la restauration des bas-côtés, des chapelles et des mosaïques de la crypte ;
- restauration de la façade et de la crypte de l'église Saint-Irénée ;
- mise à jour de l'étude préalable de l'église Saint-Pothin ;
- restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François de Sales ;
- restauration des statues « Le Rhône » et « La Saône » des frères Coustou, et leur installation au Musée des beaux-arts ;
- restauration du jardin du Rosaire avec l'élaboration d'un schéma directeur.
- poursuite de la restauration de l'Île-du-Souvenir, Monument aux Morts de la Ville de Lyon, et la question de son accessibilité ;
- schéma directeur du parc de la Cerisaie ;
- schéma directeur du parc de la Tête d'Or ;
- schéma directeur du jardin archéologique du Vieux-Lyon.

Je vous remercie de votre attention. Bien évidemment, la convention a reçu un avis favorable de la Commission à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté.)

2019/4964 - Approbation pour l'année 2020 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine «Annie et Régis Neyret»

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Le hasard du calendrier fait que cette délibération, prévue depuis plusieurs mois, est soumise au Conseil Municipal au lendemain du décès de Régis Neyret et des journées Européennes du Patrimoine, alors que nous présentons aujourd'hui même, la nouvelle convention Etat-Ville sur le Patrimoine. Cette dénomination du Prix Citoyens du Patrimoine est un hommage public que la Ville de Lyon rend à ce couple fusionnel dont le photographe Yves Neyrolles a dit qu'il était « porteur de joie ». Le 9 juillet, j'ai rendu visite à Régis, accompagné par sa sœur Michèle, pour lui demander l'autorisation de placer le Prix sous son égide et celle de son épouse. Je peux témoigner de l'émotion qui l'a saisi, surtout parce qu'Annie a été associée à son œuvre. Elle a partagé avec Régis les mêmes convictions, les mêmes combats, depuis la protection du Vieux Lyon jusqu'à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle aussi a porté haut le patrimoine lyonnais. Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté.)

2019/4977 - Approbation d'un contrat de licence de réutilisation des informations publiques avec diffusion publique et commerciale d'images entre les Archives municipales de Lyon et l'association la Maison de l'Architecture Rhône-Alpes

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

2019/4978 - Approbation d'une convention de co-édition entre la Ville de Lyon / Archives municipales de Lyon et la Fondation Renaud pour la publication d'un ouvrage sur Tony Garnier

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

2019/4986 - Approbation d'une convention de coréalisation d'un film documentaire sur Tony Garnier entre la Ville de Lyon-service des archives municipales-le LARHRA laboratoire de recherches

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Chers collègues, Ces trois délibérations entrent dans le cadre du 150^e anniversaire de la naissance de Tony Garnier. Je ne reviens pas sur l'œuvre de ce grand architecte que j'ai évoquée lors du dernier Conseil municipal. J'attire seulement votre attention sur la diversité des nombreuses actions conduites à cette occasion et fédérées par la Ville : la réédition d'un fac-similé de l'œuvre majeure de l'architecte, La Cité industrielle, un ouvrage sur son œuvre, un film documentaire. Si l'on ajoute à cela les expositions, colloques, conférences, parcours urbains, toutes activités complémentaires les unes par rapport aux autres, s'adressant à tous les publics, c'est un foisonnement d'activités qui est proposé pour souligner l'ampleur de l'œuvre d'un homme qui occupe dans le patrimoine de Lyon et dans la mémoire lyonnaise, une place particulière. Je remercie chaleureusement les équipes des Archives municipales qui se sont mobilisées sur ces projets.

Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces dossiers. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES — SOLIDARITE - SANTE - DROITS DES CITOYENS

2019/4941 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes — Année 2018

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ce 4^e rapport annuel concernant nos politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes. Quelques mots à ce propos.

Ces rapports annuels sont devenus des obligations pour toutes les collectivités territoriales, ce dont je me réjouis, cela conforte cette politique. Ce 4^e rapport lyonnais est à prendre en complément des trois autres que l'on trouve facilement sur lyon.fr. Il y a en effet des actions nouvelles dans ce rapport, mais de nombreuses actions continuent bien sûr, sans être reprises cette année.

Je pense en particulier aux actions concernant les violences faites aux femmes.

À propos de ces violences, j'ai retenu trois actions pour l'année 2018 :

- l'une concerne nos salariées : nous avons fait avec Gérard Claisse une grande campagne qui perdure contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail, permettant à nos agentes (et parfois nos agents) de faire part de leur souffrance par des canaux interne ou externe, selon leur choix, afin que des mesures et des sanctions soient prises ;
- nous avons aussi ouvert en 2018 un quatrième appartement d'accueil pour femmes victimes de violences et nous espérons, avec Nicole Gay, en ajouter d'autres d'ici la fin du mandat ;
- nous avons enfin souligné le travail si nécessaire effectué auprès des jeunes au niveau des écoles élémentaires dans les activités périscolaires ou dans le Projet éducatif de territoire, et pour les collégiens, avec nos juristes des deux maisons de justice et du droit, avec l'association Filations et la compagnie Le lien théâtre.

Dépassant ainsi ses compétences en prenant à cœur cette question fondamentale, la Ville de Lyon travaille sur les deux volets : la prévention des violences et le traitement des violences pour aider les femmes concernées. Sur une partie de ces actions, je travaille bien sûr avec mon collègue, Jean-Yves Sécheresse, l'égalité femmes-hommes étant un sujet totalement transversal à notre équipe.

Ainsi encore, avec Jean-Dominique Durand, Jean-Yves Sécheresse, les maires d'arrondissements et vous-même, Monsieur le Maire, nous pouvons aussi être fiers de notre résultat, très rare en France, concernant les dénominations des rues et lieux sur Lyon. Les femmes demandent de plus en plus à apparaître dans l'espace public pour montrer ce qu'elles ont apporté à notre ville, notre pays et au monde. C'est ainsi qu'en 2018, nous sommes arrivés à 10 % de rues qui ont un nom féminin, quand cela tourne autour de 2 % en France. Et à Lyon, ces 10 % portent sur de très nombreuses rues en chiffre absolu. Nous réparons ainsi un peu « les silences de l'Histoire », comme le dit la grande historienne des femmes, Michèle Perrot.

Beaucoup d'autres domaines de nos compétences sont impliqués : la santé, la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport, les personnes âgées (nous découvrons ces jours-ci dans la presse que les femmes âgées aussi sont victimes de violences, mais, avec Françoise Rivoire, nous faisons déjà une action sur ce sujet dans nos résidences, ce sera dans le 5^e rapport).

L'emploi étant enfin un aspect fondamental de la vie des femmes aujourd'hui, je me permets juste d'ajouter qu'avec Anne-Sophie Condemine, nous avons accueilli en 2018 successivement sur deux jours, 3 900 femmes lors du salon Profession'L, puis 400 femmes sur la Quinzaine de l'emploi au féminin, puis 800 femmes sur le forum Elle active avec le mensuel Elle. Cela leur a permis de reprendre confiance, de découvrir de nouvelles orientations professionnelles, ou même de retrouver un travail.

Bref, il reste beaucoup à faire pour être dans l'égalité réelle, mais je me permets de dire que la Ville de Lyon n'a pas à rougir de ce qu'elle réalise depuis des années avec obstination. Nous sommes en train de réaliser une politique intégrée avec l'ensemble de nos services. Je vous remercie.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, L'égalité femmes – hommes est un sujet à la mode que madame Rabatel porte comme elle le peut dans un contexte hypocrite au niveau national et avec des moyens et des marges de manœuvre insuffisantes au niveau local.

Grande cause du quinquennat, avec une secrétaire d'État omniprésente dans la communication du gouvernement, après Me Too et les divers mouvements qui ont dénoncé les violences sexuelles et sexistes et avec le nombre dramatique de féminicides perpétrés en France en 2018 : 124 femmes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint !

Nous sommes le 23 septembre et déjà 109 femmes ont été assassinées cette année, parce que femmes... Nous sommes loin d'une politique d'ampleur pour enrayer ce fléau !

Une politique ambitieuse de prévention et d'éducation aurait dû être mise en place, mais c'est sans compter les choix de restrictions budgétaires effectués par le gouvernement derrière un discours politique de façade.

Le féminicide n'est pas un meurtre ordinaire puisque ces femmes sont tuées parce qu'elles sont femmes. Dire qu'une femme est tuée parce qu'elle est une femme, c'est reconnaître la dimension genrée du crime et son caractère sociétal.

Cela inclut dès lors intégralement le rôle de l'État dans le maintien de l'impunité et sa responsabilité quant à la tolérance sociale à l'égard de ces crimes. Les auteurs de ces crimes sont responsables, l'État qui ne fait rien pour les empêcher aussi. Nous voyons émerger des plaintes de familles endeuillées contre l'État pour ne pas avoir protégé leur proche qui pourtant s'était rapprochée de la Police, avait parfois même porté plainte...

Le féminicide est une borne extrême du continuum de violence contre les femmes : cette forme extrême de violence est le stade ultime de toutes les violences perpétrées contre les femmes dans une société qui prétend pourtant promouvoir l'égalité.

En effet, tous les types de violences machistes contre les femmes sont liés et forment ce que les féministes ont mis en évidence et nommé « continuum des violences ». Elles jettent ainsi des ponts entre les différentes formes de violences faites aux femmes.

Ce continuum, basé sur la domination masculine, connaît de nombreuses et diverses manifestations, allant de l'écart salarial aux violences

conjugales.

Aux violences physiques directes s'ajoutent en effet d'autres types de violences : une plus grande précarité professionnelle et économique, une moindre et inégale participation à la vie publique et politique, un manque de démocratie paritaire, des stéréotypes sexistes véhiculés dans les médias et par l'école (pour ce terrain, de moins en moins heureusement, mais encore trop souvent malgré tout, notamment dans le domaine de l'orientation).

Les violences envers les femmes ne sont pas un hasard. Elles ne sont pas accidentelles ni isolées. Il s'agit d'un phénomène social, avec des conséquences sanitaires, économiques et sociales graves.

Ces violences revêtent plusieurs formes : verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives. Lourdes de conséquences, elles peuvent aller jusqu'au meurtre.

Elles ne connaissent aucune frontière géographique, aucun âge limite, aucune classe, aucune couleur, ou distinction culturelle. Leurs auteurs se retrouvent dans toutes les catégories sociales, toutes les classes d'âges, toutes les cultures. Ces violences s'exercent dans les sphères tant privées que publiques : la famille, l'espace public, les institutions, le couple, les réseaux sociaux, etc. Les auteurs sont des partenaires intimes et membres de la famille, collègues de travail et connaissances, jusqu'aux étrangers et auteurs institutionnels tels que des policiers, des professionnels de santé, des enseignants et des militaires.

L'auteur de féminicide n'est, comme l'auteur de violences sexistes ou conjugales, ni un fou furieux, ni issu des classes sociales défavorisées. Comme les auteurs de viols et d'incestes, c'est Monsieur Tout-le-Monde, le voisin si gentil.

Vous voyez ce dossier, qui pourtant est une grande cause nationale, aurait dû passer dans les premiers afin que l'attention des élus ne soit pas déjà bien entamée, car toutes et tous, nous le savons, plus les dossiers passent tard, moins nous sommes attentifs et c'est normal puisque l'attention moyenne soutenue ne peut être que d'une heure sans pause. Alors tous ici nous relâchons notre attention, puis redevons plus attentifs, mais les dossiers les plus importants devraient passer en début de Conseil. Celui-ci, grande cause du gouvernement, en est forcément un ! Ce qui ne rend pas moins importants les autres dossiers, mais l'ordre du jour n'est pas un hasard et bien celui d'un choix politique ! Il n'y a qu'à voir la façon dont madame Rabatel a essayé de présenter son dossier, avec le brouhaha permanent dans la salle qui montre bien que ce que je dis est une réalité.

Aujourd'hui il y a un rassemblement à 18h30, juste à côté de l'Hôtel de Ville, alors si j'en ai la possibilité, j'irai, comme j'y suis allée il y a quinze jours, comme d'autres élus d'ailleurs. Je vous y ai vue, Madame Rabatel. Et j'y serai dans quinze jours. Je vous remercie.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Cette présentation du rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les services de la Ville de Lyon est l'occasion pour moi et pour l'ensemble des élus Les Indépendants, de parler d'une triste actualité comme vient de le faire ma collègue, d'une inadmissible réalité dans notre pays : les violences faites aux femmes. Elles s'appellent Marie, Fatima ou Amma, et malgré leurs origines diverses, elles partagent une nation commune : la France, le pays des Droits de l'Homme. Pourtant, cela ne les a jamais protégées des coups, des injures et des violences qu'elles subissent chaque jour de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. 130 d'entre elles ont été assassinées de cette manière en 2017 en France. Je vous épargne ici les chiffres de 2018 et 2019 qui ne sont pas encore publiés.

Imaginez seulement l'horreur de cette réalité : une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les trois jours dans notre pays. Ce chiffre pourrait, à sa seule évocation, dénoncer l'abomination de cette situation, mais n'est en réalité que l'arbre qui cache la forêt. Car il faut parler. De ces 219 000 femmes majeures qui déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ; de ces 112 000 victimes de violence commises par leur partenaire qui ont été enregistrées par les services de Police et de gendarmerie ; de celles qui n'ont personne pour en parler et qui font partie des neuf victimes sur dix qui n'ont jamais déposé plainte.

C'est l'occasion aujourd'hui de rappeler notre soutien à l'engagement de la Ville de Lyon dans ce combat de tous les jours. Parce que derrière ces chiffres, il y a des femmes, des êtres humains, j'aimerais terminer mon intervention par la lecture d'un texte que vous connaissez certainement, que je souhaitais faire résonner dans cet hémicycle et qui s'appelle « J'ai reçu des fleurs aujourd'hui ».

« J'ai reçu des fleurs aujourd'hui, ce n'était pas mon anniversaire ni un autre jour spécial. Nous avons eu notre première dispute hier dans la nuit. Et il m'a dit beaucoup de choses cruelles qui m'ont vraiment blessée. Je sais qu'il est désolé, et qu'il n'a pas voulu dire les choses qu'il a dites, parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui, ce n'était pas notre anniversaire ni un autre jour spécial. Hier, dans la nuit, il m'a poussée contre un mur et a commencé à m'étrangler. Ça ressemblait à un cauchemar, je ne pouvais croire que c'était réel. Je me suis réveillé ce matin le corps douloureux et meurtri, je sais qu'il doit être désolé, parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui et ce n'était pas la fête des Mères ni un autre jour spécial. Hier, dans la nuit, il m'a de nouveau battue, c'était beaucoup plus violent que les autres fois. Si je le quitte, que deviendrais-je ? Comment prendre soin de mes enfants ? Et les problèmes financiers ? J'ai peur de lui, mais je suis effrayée de partir. Mais je sais qu'il doit être désolé parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui. Aujourd'hui c'était un jour très spécial, c'était le jour de mes funérailles. Hier dans la nuit, il m'a finalement tuée. Il m'a battue à mort. Si seulement j'avais trouvé assez de courage pour le quitter, je n'aurais pas reçu de fleurs aujourd'hui. »

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci Madame Madeleine. Madame Faurie-Gauthier.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Difficile de parler après ce texte. Car quand des femmes meurent sous les coups, l'heure n'est plus au débat, mais à l'action. Et la Ville de Lyon agit. Ensemble nous devons faire corps pour protéger les femmes de ces agressions sauvages que relate la presse quotidiennement, qui existaient déjà, mais dont on ne parlait pas.

C'est entre autres le combat que mène Thérèse Rabatel avec tant d'ardeur pour les femmes de notre ville, en mettant en place de nombreuses actions de prévention et d'accompagnement, en lien avec les associations et les institutions. C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons réalisé ensemble le Guide pour la santé des femmes qui consacre un chapitre aux violences qu'elles peuvent subir et que vous pouvez trouver sur lyon.fr.

Monsieur le Maire, Chers collègues, Elles étaient toutes l'amie, la mère, la fille, la sœur de ceux qui ont témoigné. Mais pour elles, il est trop tard.

Les prochaines seront toutes l'amie, la mère, la fille, la sœur de.

S'il y a bien un domaine où la rumeur ne se propage pas, c'est dans la violence faite aux femmes. C'est l'omerta, le silence absolu qui autorise ces meurtres. Les victimes sont les femmes, mais aussi les enfants, traumatisés à jamais.

Brisons le silence, fissurons-le. Nous avons un devoir, une obligation de vigilance et d'alerte.

Bien entendu, il faut, et vite, que des mesures nationales se mettent en place, car les solutions existent pour protéger les femmes, tenir à distance les prédateurs. Appliquons-les. Nous avons tous ensemble une responsabilité sociétale, celle d'éviter que ces crimes se perpétuent. Professionnels, élus, citoyens, nous devons alerter, certes, mais nous devons aussi entourer, aider, accompagner ces femmes fragilisées de manière cohérente et durable. C'est pourquoi, après la plaquette très utile réalisée par Jean-Yves Sécheresse et Thérèse Rabatel que vous connaissez sans doute « Brisons le silence », après le Guide de santé pour les femmes, attelons-nous désormais à créer un Guide de gestes qui sauvent les femmes : les gestes qui sauvent, les actes qui sauvent, les paroles qui sauvent, car certaines, cela arrive, assassinent.

Nous devons également ensemble mesurer l'efficacité des actions. Tout d'abord savoir ce qui a été mis en place pour chacune de ces femmes victimes de violences ainsi que les actions mises en place pour les enfants.

Si elles sont encore en vie, nous devons savoir quelle est leur vie plusieurs années après, cinq ans par exemple, car l'emprise de certains prédateurs perdure. Avec tous les acteurs concernés et notamment les collectivités, l'État, la Justice, la Police, la santé, nous devons évaluer les actions, que ce soit en matière de traitement pénal, d'autorité parentale, de protection des enfants, de santé physique et psychique, de réinsertion. Évaluer pour agir mieux, cela semble évident, mais ce n'est toujours pas effectif, car il faut l'engagement de tous.

Chers collègues, c'est tout le sens de l'action de madame Rabatel qui a mis en place avec détermination depuis plusieurs années les fondations

d'une politique dont nous pouvons nous féliciter à la Ville de Lyon et que nous devons tous et toutes soutenir, poursuivre, amplifier. Nous devons toutes et tous faire « nôtre » cet objectif « qui ne sauve pas les femmes n'est pas lyonnaise, qui ne sauve pas les femmes n'est pas Lyonnais ».

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/4945 - Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Par ce rapport qui a reçu un avis favorable de la commission, nous proposons que la Ville de Lyon adopte la stratégie 2020/2030 du Réseau français des Villes – Santé et du consensus de Copenhague entre les maires en lien avec l'Organisation mondiale de la Santé.

Notre Ville adhère au Réseau des Villes en santé depuis 2002, comme une centaine d'autres villes en France, 1 500 en Europe. Ce réseau français, européen et international facilite les échanges entre les villes qui sont, au fil du temps, devenues actrices de la santé de nos concitoyens, considérant que la santé n'est pas l'absence de maladie, mais bien un état de bien-être complet, physique, mental, social et environnemental. Le Réseau français organise de nombreuses rencontres et échanges politiques et techniques, dans tous les domaines de la santé comme, par exemple, la santé mentale et l'habitat, le sport sur ordonnance, la vaccination, la santé scolaire, les perturbateurs endocriniens, les transports, les espaces verts. C'est notamment par ces échanges que nous avons pris connaissance des études d'impact en santé et que nous l'avons testé avec monsieur Alain Giordano, sur le parc Zénith.

Le Réseau publie des brochures thématiques, permet les échanges via un service « ville à ville », informe sur l'actualité juridique et réglementaire. Il est aussi le relais auprès des instances nationales.

Le développement des villes offre de formidables opportunités, mais aussi des défis sociaux et environnementaux. Nous avons donc une responsabilité importante pour créer un équilibre basé sur des valeurs d'intersectorialité, d'équité, de durabilité en matière de santé, et cela concerne tous les domaines : lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions, permettre à tous de trouver un emploi, un logement, trouver agréable de vivre dans nos quartiers.

Au sein de nos villes, il nous faut réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et augmenter notre espérance de vie en bonne santé, qui n'est que de 65 ans environ, même si globalement notre Métropole se porte mieux que la moyenne nationale.

En 2018, l'Organisation mondiale de la Santé a organisé le sommet des maires du Réseau des Villes en santé à Copenhague, afin d'établir les inspirations communes des villes. Comme une douzaine de villes l'ont déjà fait, dont Marseille, Toulouse, Grenoble, pour les plus grandes, nous vous proposons d'adopter les principes du Réseau des villes en santé et le consensus de Copenhague qui permet d'inscrire notre ville dans ce réseau européen.

Ce consensus propose 8 engagements qui reposent sur 2 grands axes :

- Agir ensemble en partageant nos méthodes, nos actions, nos savoir-faire ;
- Montrer l'exemple en tant que ville en matière de participation des habitants, d'aménagement des espaces urbains, de prospérité collective, de promotion de la paix et de la sécurité, de consommation et de production durables.

Ce sont bien les objectifs de notre ville que nous avons traduit dans le Contrat local de Santé avec, par exemple, en matière d'égalité territoriale :

- la mise en place d'un observatoire de la santé qui nous permet de cibler les territoires et les actions de prévention ;
- les médiatrices santé qui accompagnent vers le soin celles et ceux qui sont en difficulté et c'est de plus en plus difficile avec le développement du numérique ;
- les parcours d'activité physique à Lyon avec des coachs pour inciter à la participation des populations, notamment celles qui sont touchées par le diabète ;
- des actions en matière de santé mentale dans chaque arrondissement ;
- en matière d'environnement ;
- le développement des jardins partagés, qui sont des lieux de convivialité, mais dont on s'assure aussi de la qualité des sols ;
- les plans de lutte contre l'ambrosie, le moustique-tigre, la dératisation, la promotion d'une alimentation de qualité dans nos cantines scolaires.

En ce qui concerne l'offre de soins : par nos aides aux Maisons médicales de garde et aux Maisons de santé pluriprofessionnelles, l'implication des Lyonnais à prendre soin, avec par exemple la Semaine des gestes qui sauvent.

Chers collègues, notre politique s'inscrit parfaitement dans ce consensus de Copenhague qu'il est proposé d'adopter.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2002, Lyon a adhéré au Réseau français des Villes-Santé. Une ville santé, c'est quoi ? C'est une ville qui :

- vise à améliorer constamment la qualité de son environnement et favorise le développement d'une communauté solidaire ;
- agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités ;
- développe une économie diversifiée et innovante ;
- donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

Les réseaux nationaux doivent reprendre les textes fondateurs du réseau européen des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, articulés autour de huit engagements des villes, que l'on peut résumer comme suit :

- agir pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes ;
- donner l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain (priorité à l'investissement dans les personnes, pour l'équité et l'inclusion) ;
- créer des espaces inclusifs et faire la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous ;
- veiller à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent ;
- s'efforcer d'accroître la prospérité de la communauté grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs ;
- promouvoir la paix en mettant l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions ;
- veiller à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ces politiques ;
- s'engager à agir collectivement, avec d'autres villes de la région européenne de l'Organisation mondiale de la santé et du monde entier, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Toutes ces directives visent à mettre en avant le mieux vivre ensemble dans la ville et paraissent aller dans le bon sens.

Pourtant, j'ai du mal à imaginer qu'une ville qui, lors des pics de pollution, ne met pas en place le libre accès aux transports, soit une ville qui veille à la santé de ses habitants.

J'ai du mal à croire qu'une ville qui ferme les yeux sur la pollution des écoles (comme l'école Servet et l'école des Entrepôts) soit une ville qui s'inquiète de la santé des petites et petits Lyonnais.

J'ai du mal à imaginer qu'une ville ayant un manque aussi important en matière d'équipements sportifs (gymnases, ou encore piscines et patinoires) ait compris le concept santé/sport.

J'ai du mal à imaginer qu'une ville dont beaucoup d'équipements sont de véritables passoires thermiques ait bien intégré le concept de

développement durable et d'écologie au cœur de ses politiques !

Bref, j'ai du mal à imaginer que notre ville joue le jeu depuis 2002 du contrat de Ville-Santé qu'elle a signé !

Évidemment, certains points avancent, mais l'accès équitable aux sports et à la culture n'y est pas par exemple, alors même que c'est l'un des fondamentaux d'une Ville-Santé. Notre ville, qui a une des piscines les plus chères de France, a un grave sous-équipement dans le domaine nautique. Les transports en commun, eux aussi parmi les plus chers de France, ne font pas de Lyon une ville écologique se préoccupant de la santé et de l'inclusion de tous. Quant à se préoccuper du bien-être de tous, l'exemple du traitement par les HCL des patients d'Henry Gabrielle, montre que nous sommes loin des attendus.

Notre ville devrait pourtant donner l'exemple, c'est ce qui est contenu dans la Charte de 2002. Donner l'exemple « en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et aient un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent ». Là, franchement, nous n'y sommes pas du tout.

Une ville qui a du mal à inclure les maires d'arrondissements pour des actions de travaux, de dénominations d'espaces publics, etc., ne semble pas capable d'inclure ses habitants en faisant de véritables consultations. Et ce ne sont pas les conseils de quartiers sans réels pouvoirs qui permettent de donner le change sur le volet démocratie de la carte des Villes-Santé.

Alors évidemment, nous sommes favorables au Réseau français des Villes-Santé et à tout ce que cela implique. Mais il y a du pain sur la planche pour que Lyon mérite ce titre. Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre d'État, Comme nous le dit madame Faurie-Gauthier, voici une belle délibération pleine de bonnes intentions en matière de santé et je pose la question : comment ne pas être d'accord avec une telle adoption ?

Mais bien souvent, malheureusement quand on gratte un peu le vernis de l'affiche, la réalité est différente. Je ne serai pas long, je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer mon propos.

En juillet 2013, le Conseil municipal de Lyon votait un règlement intérieur des piscines municipales qui, dans son article 5, indique qu'il est « interdit [...] de fumer [...] dans les bassins, sur les plages, ainsi que dans toute l'enceinte de l'établissement ».

Mesure de bon sens a priori, d'autant que nos établissements nautiques accueillent notamment une population jeune qu'il convient de ne pas exposer aux méfaits du tabac. C'est d'ailleurs ce que vous disiez en juin 2015 dans votre communiqué sur votre expérimentation d'aires de jeux sans tabac, je vous cite : « à Lyon, [le tabagisme] serait responsable de 13 % des décès. Les enfants sont davantage exposés aux risques, car la dépendance à la nicotine intervient beaucoup plus rapidement que chez un consommateur adulte. »

Mais encore une fois avec vous Monsieur le Maire, il y a la réglementation et le respect de celle-ci. Pourquoi dire blanc quand vous faites noir ?

En juillet 2018, voyant que cette mesure d'interdiction n'était pas respectée dans les établissements nautiques - absence de signalétique adéquate, personnel de sécurité ne connaissant pas le règlement, j'ai écrit à votre adjoint. Sa réponse m'a quelque peu sidéré quand il m'écrivit qu'« une pratique inflexible de cette réglementation dans les faits demeure complexe » Nous comprenons surtout que vous cherchez à acheter une certaine paix au profit de petits accommodements avec la règle.

La situation n'ayant pas changé au début de cette saison estivale 2019 — toujours aucune signalétique, personnel pas plus sensibilisé —, je vous ai réécrit. Votre adjoint vient de me répondre qu'une signalétique avait été mise en place début août. Et quelle signalétique ! Nous sommes allés voir la semaine dernière au Centre nautique Tony Bertrand, le plus grand centre nautique de Lyon, où cette signalétique se résume à une seule affiche au format A3, apposée sur le premier mât du bassin sud, en dessous de l'affichette de vidéo surveillance, affiche aux couleurs passablement délavées par le soleil. Aucune affiche sur les plages, aucune affiche dans le hall d'accueil, aucune affiche dans les vestiaires. Et toujours des personnes qui fument sur les gradins, et un agent de sécurité qui vous dit que c'est autorisé de fumer sur les gradins...

Je résume :

- en juillet 2013, notre Conseil municipal vote un règlement pour se donner bonne conscience ;
- en août 2019, nous essayons de l'afficher.

Et entre temps, nous ne faisons pas respecter la règle.

Six ans pour cela, Monsieur le Maire, cela pourrait prêter à sourire, je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense qu'en termes de santé, il y a de grands affichages, mais il y a aussi la réalité. Peut-être que l'interdiction de fumer dans les piscines est un détail, mais cela illustre une absence de volonté. Absence de volonté que ces six années suffisent à démontrer, et qui décrédibilise surtout, malheureusement, encore une fois la parole politique. Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération fait mention régulièrement de la question de l'environnement, car, effectivement, le lien entre santé et environnement n'est plus à démontrer. Notre groupe avait déposé un vœu pour ce conseil, demandant l'interdiction de l'usage de pesticides sur le territoire de la Ville de Lyon — pour les espaces privés, puisqu'il n'y a plus d'usages de pesticides dans les espaces publics — cela en raison de leurs effets néfastes sur la santé. Vous avez refusé ce vœu alors que le même a été adopté par des villes comme Paris, Nantes ou Lille...

Je souhaitais répondre à Alain Giordano, qui tout à l'heure indiquait que ce vœu n'avait plus de raison d'être puisqu'il n'y avait plus d'usages de pesticides sur la ville de Lyon. Je voulais préciser qu'il existe encore de nombreux espaces privés qui ne sont pas soumis à cette interdiction des pesticides. En voici un certain nombre : les espaces des entreprises, les espaces SNCF et toutes les copropriétés qui font appel à des entreprises pour l'entretien de leurs espaces verts. Notre vœu a donc toute sa légitimité sur l'usage des pesticides.

Nous nous arrêterons sur la question de la pollution de l'air. En effet, les études scientifiques s'accroissent pour affirmer que la pollution de l'air a des effets très graves sur la santé, en particulier chez les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées. Les travaux publiés récemment par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) le confirment une fois de plus. Les décisions de justice tombent elles aussi : la responsabilité de l'État a été retenue pour carence fautive dans différents cas récemment. Et une décision de la Cour de justice européenne, assortie de fortes amendes, est attendue prochainement.

Alors, à Lyon, où en sommes-nous ? De nouveau, de forts épisodes de pollution ont eu lieu fin juin et fin juillet derniers. Ils ont entraîné la mise en place de la circulation différenciée. Certes, certains polluants ont diminué ces quinze dernières années, mais nous avons encore trop régulièrement ces épisodes de pollution et surtout, l'augmentation de l'ozone en période estivale liée à l'augmentation des températures et aux périodes de canicule, qui elles, ne feront qu'augmenter aussi. Rappelons que l'ozone en milieu urbain est lié aux dioxydes d'azote émis par les moteurs thermiques et à la chaleur.

Certains polluants comme les particules ultrafines (les PME1) ne sont pas mesurés. Les études indiquent que ces particules ultrafines ont un effet encore plus grave sur la santé, car elles pénètrent plus profondément dans l'organisme. Nous avons appris que dans le cadre de l'expérimentation de la piétonnisation de la Presqu'île, des capteurs (ATMO-Track) permettant de mesurer la concentration de ces particules ultrafines allaient être installés en différents endroits de la Presqu'île. Comment se fait-il que de tels capteurs n'aient jamais été installés au droit des écoles situées dans des zones très polluées et en particulier l'école Michel Servet ?

Les élus du groupe Europe Écologie — les Verts vous demandent d'installer au plus vite ce type de capteurs au droit des écoles, en lien avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes afin que les élus et les parents disposent d'informations fiables.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire toujours, dans ses travaux publiés récemment, indique la nécessité de réduire le trafic routier, car les évolutions technologiques ne suffiront pas à réduire suffisamment les émissions de polluants. Elle demande aussi à renforcer les transports en commun et les modes actifs.

La Ville de Lyon est en retard sur ce sujet par rapport à d'autres grandes villes. En effet :

- il reste encore de nombreux axes à l'intérieur de la ville qui comptent trois ou quatre voies de circulation - voire davantage - ;
- il reste énormément de stationnements en surface, mais vous préférez supprimer des voies bus-vélo pour installer des bacs de végétaux en gardant du stationnement ;
- les zones piétonnes sont peu importantes et nous expérimentons la piétonnisation de la Presqu'île une fois par semaine, alors que dans d'autres villes, les centres sont déjà largement piétonnés ;
- la mise en place d'une Zone à faible émission (ZFE) a été décidée, elle doit être effective au 1er janvier 2020. Nous avons de quoi être inquiets sur la réalité de cette mise en place, quand nous voyons le peu d'information fait à ce jour et les demandes de dérogation qui vont être faites.

Et toujours, aucun plan pour rendre plus restrictive cette ZFE aux véhicules particuliers (automobiles et deux roues motorisées qu'on oublie très souvent et qui polluent tout autant).

Il y a urgence sur la question de la pollution de l'air, la santé des Lyonnais en dépend. Nous savons combien le réchauffement climatique accentue déjà ces pollutions. La Ville de Lyon devrait agir dans le cadre de ses compétences à la hauteur de ces enjeux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je voudrais juste dire quelques mots.

Lorsque nous regardons l'évolution de la ville, nous voyons une attractivité extrêmement forte, parce que les gens trouvent qu'il y a une qualité de vie assez extraordinaire. Avec le tableau apocalyptique que vous venez de dresser, je ne sais pas comment il se fait qu'il y ait autant de gens qui aient envie de venir habiter Lyon. Selon vous toutes les autres villes sont fantastiques, extrêmement à la pointe du combat contre la pollution, du cadre de vie, etc. Je ne comprends pas le mouvement. Je ne comprends pas non plus comment cela se fait que dans tous les classements réalisés, Lyon soit classée dans les 5 ou 6 premières dans les villes où il fait bon vivre. Il y a peut-être un écart entre votre description de la situation et la réalité pour celles et ceux qui la vivent. Personnellement, lorsque je me promène dans les rues, je ne vois pas des gens stressés partout. Allez voir les gens dans le bas de la Croix-Rousse qui prennent des pots dans les bistrotts, ils ne m'ont pas l'air stressés par ce qui se passe. Allez sur les berges du Rhône, ils n'ont pas l'air non plus extrêmement stressés. Peut-être un peu moins d'alcool serait profitable, mais on ne peut pas tout surveiller. Comme dirait notre collègue monsieur Guillaud, entre l'intention et l'acte, il y a toujours une petite différence. Malgré tout, il me semble que nous vivons dans une ville assez agréable à vivre, parce que nous l'avons beaucoup transformée au cours des 20 dernières années.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/4939 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux) pour un montant de 34 025 euros — Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

2019/4946 - Adhésion à la Charte Ville Aidante Alzheimer proposée par l'association France Alzheimer et maladies apparentées

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés)

2019/4940 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social (LASHO 35 000 euros — Banque Alimentaire 20 000 euros — Médecins du Monde 15 000 euros — Le MAS 10 000 euros) et don à destination de la fondation Institut national du monde associatif — Approbation des conventions correspondantes

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/4943 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 24 298 euros — Exercice 2019

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

2019/4944 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour deux délibérations de subvention : égalité femmes - hommes et subvention aux personnes en situation de handicap.

Et j'en profite pour remonter ces deux guides qui ont été édités cet été par la Ville après deux ans de travail : le Guide santé pour les femmes, et le Guide de l'offre accessible pour les personnes en situation de handicap sur le plan culturel. La culture est un droit fondamental. Vous les trouverez sur lyon.fr et dans les mairies d'arrondissement. C'est un beau service pour la population, je me permets de le redire. Merci.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés)

2019/4942 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations dans le cadre de la santé, au titre de l'année 2019 pour un montant total de 15 000 euros

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ECONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2019/5056 - Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Fouziya Bouzerda, Mme Françoise Rivoire et M. Yann Cucherat pour une mission à Montréal (Canada) du 3 au 6 novembre 2019 - RECTIFICATIF

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

Mme GRANJON Isabelle : Mesdames et Messieurs les conseillers, j'ai une question. Pourrions-nous avoir le coût de ce voyage ? Je vois que ce séjour dure trois jours. Les missions sont des réunions et visent à resserrer les liens politiques avec madame le Maire de Montréal. En fait, il ne s'agit pas de réunions, mais de temps d'échanges donnés dans le cadre des entretiens uniques, entre la France et le Québec. Je ne mets pas en cause le fond de la délibération, il est intéressant, je trouve que cinq personnes, ça fait beaucoup. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous vous donnerons le coût des entretiens de l'année dernière et je vous invite dans les entretiens Jacques Cartier pour voir la qualité de ces entretiens, et surtout le niveau des personnes qui interviennent, cela ne peut que faire du bien.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5045 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des 32es entretiens Jacques Cartier — Année 2019 — Approbation d'une convention

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/5046 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Municipalité d'Addis Abeba, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la période 2020-2022

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, ces dossiers ont reçu un avis positif de la commission. Le premier concerne une proposition pour relancer une convention avec Addis-Abeba sur la période 2020-2022 sur une base tripartite avec la Métropole de Lyon. Cette convention couvrira différents volets, notamment la question du développement urbain, la qualité de vie, les transports publics, ainsi que la dimension culturelle. En effet, Addis-Abeba prévoit l'ouverture d'un musée de l'humanité qui peut interagir très fortement avec notre Musée des Confluences.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/5047 - Soutien à la vie associative et structures assimilées, relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets internationaux 2020

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Le deuxième rapport concerne le deuxième volet de notre appel à projets qui vient en soutien à des acteurs du territoire sur la dimension internationale. Nous arrivons à la fin de cette année 2019. Nous avons soutenu plus de 50 porteurs de projets sur cette année autour des 4 piliers qui constituent notre politique internationale. Sur ce deuxième volet, nous avons :

- 16 associations soutenues sur l'internationalité de notre territoire ;
- 6 dossiers qui concernent l'éducation à la citoyenneté, dont un porté par la Maison des Solidarités ;
- 6 dossiers sur la solidarité internationale avec des acteurs comme Entrepreneurs du Monde ;
- 1 dossier sur la francophonie.

Je vous remercie de votre accueil favorable.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/5048 - Attribution de subventions pour un montant total de 6400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5049 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des commerçants et artisans Croix-roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5050 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association syndicale libre du marché de gros de Lyon-Corbas pour l'anniversaire de ses 10 ans

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5051 - Attribution d'une subvention de 7 425 euros et approbation d'une convention partenariale avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la ville de Lyon

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5054 - Illuminations 2018 — Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 3 120 euros

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5055 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 37 068 euros (illuminations) et 3 000 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, il s'agit d'une série de dossiers qui viennent en soutien aux associations de commerçants et d'artisans sur l'ensemble des territoires : la Croix-Rousse, mais aussi la toute nouvelle Association Vienne Entrepreneurs Commerçants (AVEC) au Grand Trou.

Bien évidemment, ce travail se fait toujours étroitement avec la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que les filières. Un avis favorable de la Commission sur ces dossiers, y compris sur les deux dossiers suivants sur la politique de soutien aux commerçants lors des illuminations de fin d'année.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5052 - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions

d'application afférentes

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)

2019/5053 - Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?
(Adoptés.)

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2019/5010 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 500 000,00 euros relatif à une opération de construction du siège social du CCAS située 66, cours Suchet à Lyon 2e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes Chers collègues,

Si cette garantie d'emprunt est tout à fait classique, les élus du groupe « Les Indépendants » souhaiteraient avoir quelques réponses pratiques sur la coordination du projet de construction du nouveau siège social du CCAS avec la politique sociale globalisée et mutualisée de la Métropole de Lyon sur notre territoire.

En effet, depuis l'adoption du pacte de cohérence métropolitain en décembre 2015, par la Métropole de Lyon, notre territoire s'inscrit, en matière de politique sociale, dans une volonté de prise en charge unique de la demande à l'échelle métropolitaine. Cet objectif a été concrétisé avec l'adoption, en novembre 2017, du Projet métropolitain des Solidarités (PMS) et la création des 18 maisons de la Métropole, fusion des antennes solidarité du CCAS et des Maisons du Rhône.

Si le but premier était effectivement de rendre plus lisibles et accessibles aux usagers les différentes politiques sociales, cette mutualisation avait également pour objectif une répartition plus cohérente des compétences et de faire, in fine, des économies d'échelle. Cette mutualisation pourrait, dans les prochaines années, mener à une vraie politique sociale métropolitaine où les CCAS communaux se recentreraient sur la coordination de l'action sociale localement et où la Métropole définirait la politique sociale en concertation avec les communes. Ce serait une véritable politique décentralisée et territorialisée en la matière. C'est ce que nous défendons maintenant depuis plusieurs années.

Dès lors, la question de la pertinence de la construction du siège social du CCAS se pose. Dans quelle condition ce projet de construction s'inscrit-il dans le cadre de la coordination territoriale de la politique métropolitaine ? La Métropole de Lyon a-t-elle été saisie pour avis sur ce projet ? Au vu des 4,5 M€ investis, il ne faudrait pas, au final, que ce bâtiment flambant neuf se retrouve inexploité pendant deux ou trois ans.

Finalement, Monsieur le Maire, quelle est votre vision globale sur cette question ? Souhaitez-vous une vraie réorganisation des compétences et des moyens entre le CCAS et la Métropole ? Ou souhaitez-vous conserver une juxtaposition de politiques sociales qui cohabiteraient l'une à côté de l'autre ?

Je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, pour les éclaircissements que vous pourrez nous apporter sur ces questions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Je veux simplement vous rappeler que c'est moi qui ai lancé cette politique de rapprochement entre les Maisons de la Métropole et les antennes de solidarité du CCAS. Cela nous a demandé un travail relativement important, nous étions initialement sur 25 sites : 9 antennes de solidarité et 16 Maisons de la Métropole. Nous avons fermé 7 des 9 antennes solidarité à ce jour. La question immobilière est pilotée par la Métropole. Nous avons 300 agents impactés par le projet, dont 76 agents du CCAS. Nous réalisons ensemble 284 000 accueils et 317 000 accueils téléphoniques. Ce que nous faisons permettra de réduire les coûts et en même temps d'apporter un meilleur service aux personnes qui viennent dans ces maisons.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(M. Guiland ne prend pas part au vote.)

2019/5023 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2020

Rapporteur : M. BRUMM Richard

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, nous avons un profond désaccord politique sur la conception de la proximité de la démocratie réelle, ainsi que sur le rôle des arrondissements. Les dotations budgétaires accordées par le Conseil municipal aux 9 arrondissements sont ridiculement basses.

Pour prendre un seul exemple, depuis plus de 20 ans les budgets d'investissement de nos arrondissements sont calculés sur la même base, à savoir 2 euros par habitant. Ce qui donne à la mairie du 1^{er} arrondissement, par exemple, un budget annuel de 60 000 euros ou à la mairie du 3^e, pour cet arrondissement qui compte presque autant d'habitants que la Ville de Villeurbanne, un budget d'investissement annuel de 200 000 euros. Il ne s'agit pas de prélever plus d'argent aux Lyonnaises et Lyonnais, mais de transférer aux mairies d'arrondissement une partie plus importante du budget municipal. Pourquoi ? Pour une plus grande réactivité dans l'entretien de nos équipements locaux. Je pense par exemple aux écoles, aux gymnases, aux crèches. Pour la possibilité de réaliser des aménagements de proximité qui font la qualité de vie au quotidien dans nos quartiers. Et les réaliser en associant les habitantes et les habitants, les conseils de quartier, les associations de commerçants. J'exprime régulièrement ce désaccord en commission, monsieur Brumm n'est donc pas surpris de mon intervention ce soir.

Nous sommes en profond désaccord politique aussi sur les critères d'évaluation du budget municipal. Pour moi, un budget est d'abord conçu pour permettre le déploiement de politiques publiques : il n'est pas fait pour obtenir une bonne note de la part d'un organisme de notation financière, que ce soit Standard & Poor's pour la Ville de Lyon ou Fitch pour la Métropole de Lyon.

Comme je le fais souvent en séance publique, j'ai donc abordé ce point en conférence budgétaire du 12 juillet dernier. Lors de cette réunion, une réponse m'a été apportée qui ne m'a pas rassurée, loin de là. Il m'a en effet été répondu qu'avoir une bonne note de la part des agences de notation financière internationales permettait à nos collectivités, c'est-à-dire à notre Ville et à notre Métropole, de contourner les banques et d'aller emprunter elles-mêmes de l'argent sur les marchés financiers nationaux et internationaux. Il nous a également été dit que le secteur assurantiel régional était très présent dans cette activité de prêt à taux bas. Malheureusement, lorsque j'ai souhaité connaître l'identité de ces prêteurs, je n'ai pas obtenu de réponse. Il m'a même été répondu que si le fait d'emprunter en direct nous permettait de faire baisser les taux, en revanche nous perdions en information sur la provenance des fonds monétaires, notamment ceux venant de l'international. De l'argent moins cher, que nous empruntons, mais de l'argent dont l'origine ne serait ni connue ni tracée.

Cette situation soulève plusieurs interrogations éthiques. D'une part, emprunter en direct peut rendre nos collectivités obligées avec des conséquences, notamment en termes de cession de foncier ou vente d'équipement. Comment ne pas faire le lien entre perte d'indépendance et grande braderie de notre patrimoine municipal, notamment au profit de certains fonds de finances étrangers ou de certaines filiales immobilières très présentes sur notre ville depuis quelques années ?

D'autre part, l'écologie dont tout le monde se recommande aujourd'hui est aussi une écologie politique. Il n'est pas possible pour une collectivité comme la Ville de Lyon de ne pas se préoccuper de l'origine des fonds financiers qu'elle lève et utilise pour mener ses politiques publiques. Alors afin de lever toute ambiguïté, Monsieur le Maire de Lyon et Monsieur l'Adjoint, je vous demande de transmettre sous deux mois à l'ensemble des élus de notre Conseil l'origine des fonds empruntés par la Ville de Lyon et ce sur l'ensemble de ce mandat. Et comme vous êtes aussi, Monsieur Brumm, le vice-président aux finances de la Métropole de Lyon, je vous informe pour vous y préparer que je formulerai les mêmes remarques et la même demande à l'actuel président de la Métropole, monsieur David Kimelfeld. Dans l'attente de ces informations et au regard de ce qui m'a été dit en commission le 12 juillet dernier, je vote contre ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Je comprends votre souci de transparence. Je vais donc vérifier s'il y a des raisons qui nous empêchent de donner les éléments.

Je pense qu'il doit pouvoir y avoir de la traçabilité, nous vous donnerons ces informations sans problème.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre.)

2019/5019 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire,

La loi sur la transformation de la Fonction publique a été promulguée en août dernier. Elle prévoit notamment à l'article 47, la fin de la dérogation (qui datait de 1984) à la durée hebdomadaire du travail, soit le respect des 35 heures dans les collectivités locales, chose que vous vous êtes toujours refusé à envisager, jusqu'à maintenant, contrairement à beaucoup d'autres collectivités qui ont pris ce dossier à bras-le-corps. Cela devient donc obligatoire, mais heureusement pour vous, malheureusement pour notre ville, cela ne sera obligatoire qu'après le renouvellement de notre assemblée, avec un délai maximum de mise en place d'un an (ce qui peut nous emmener jusqu'en mars 2021).

Une étude récente révèle qu'à ce jour, il reste encore environ 25 % des collectivités locales qui ne sont pas en règle avec la loi. Les plus grosses collectivités étant les plus mauvaises élèves ! Cette étude montre également que lorsque le passage aux 35 heures se fait dans la concertation (et non pas en force), une amélioration de l'organisation interne et un meilleur service au public sont constatés.

Espérons que le prochain maire de Lyon soit plus réactif que vous et lance enfin ce chantier important !

En revanche, l'article 56, lui, est applicable immédiatement et il est très intéressant : il prévoit l'encadrement du droit de grève de certains services municipaux, essentiels pour nos concitoyens comme les crèches et les cantines scolaires. La recherche d'un accord avec les partenaires sociaux est demandée pour mettre en place un service minimum afin de garantir la continuité du service public. À défaut d'accords après une période d'une année, l'organe délibérant pourra statuer seul sur cette mise en place.

Depuis plusieurs années, les parents des petits Lyonnais scolarisés dans les écoles publiques sont confrontés à des grèves récurrentes. L'an dernier, plus de 36 % des quelques 140 jours de restauration scolaire ont connu un mouvement de grève.

Si le droit de grève est légitime, il est néanmoins lourd de conséquences pour l'organisation de la vie quotidienne, de la vie professionnelle, de la vie familiale.

Alors je sais que vous êtes occupé à poser des bacs à fleurs sur les couloirs de bus et les pistes cyclables de la Presqu'île, mais il y a d'autres sujets encore plus importants pour les Lyonnais, celui-ci en est un pour leur vie quotidienne. Monsieur le Maire, je vous le demande, quand lancez-vous les discussions sur la mise en place de ce service minimum ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Claisse n'est pas encore parti négocier, donc il va pouvoir vous répondre.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Madame Balas, vous mettez plus d'empressement pour assurer le service après-vente de la Loi de transformation de la Fonction publique que n'en ont mis les députés du groupe les Républicains. J'entends bien que vous n'êtes pas députée, mais je dis cela pour l'information de nos concitoyens, ils n'étaient que 8 présents, 4 ont voté pour cette loi. Vous nous interpellez sur deux articles.

D'abord sur l'article 47 concernant la mise en conformité avec la durée annuelle du travail, puis l'article 56 qui vise à permettre aux collectivités locales d'améliorer l'organisation de certains services publics — pas de tous — en cas de grève. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Cette loi comporte 95 articles. Une bonne moitié de ces articles concernent la Ville de Lyon et l'ensemble des collectivités locales. Je veux dire que l'analyse de l'ensemble de ces articles est en cours au sein des services de la Ville, et parmi les sujets à forts enjeux sociaux, vous en avez cité deux, il y en a beaucoup d'autres, vous ne les avez pas listés, mais je les cite simplement pour exemple : la mise en place des futurs comités sociaux territoriaux, les prérogatives des CAP qui bougent, les autorisations spéciales d'absence, l'égalité professionnelle femmes – hommes, la lutte contre les discriminations, le recours élargi aux contractuels... bref, c'est une grande diversité de questions RH qui est questionnée par cette loi.

Parmi tous ces articles, vous l'avez dit, certains sont d'application immédiate, d'autres sont d'application différée, certains sont d'application obligatoire, d'autres sont d'application optionnelle. Avant d'attaquer la mise en œuvre de cette loi, il convient de mon point de vue d'avoir une vision et une approche globales de ces impacts pour notre collectivité. Vous conviendrez, je l'espère, que cette vision globale est un premier préalable.

Ensuite, la publication des décrets d'application, voire des circulaires ministérielles, est de mon point de vue un deuxième préalable. Vous le savez, pour le moment, ni les décrets ni les circulaires ne sont parus, ils permettront notamment de préciser l'interprétation qu'il est possible d'avoir telle ou telle formulation dans tel ou tel article, voire son champ d'application. Vous conviendrez donc, je pense, que ces nécessaires précisions sont un préalable indispensable avant d'engager les négociations autour de leur mise en œuvre.

Enfin, sur certains de ces articles, je pense notamment à la mise en conformité à la durée légale du travail ou à l'organisation de certains services publics en cas de grève, la loi prévoit des délais pour conduire le dialogue social qui, de toute manière, va reporter la mise en œuvre de ces mesures très largement au-delà des prochaines élections municipales qui auront lieu en avril 2020. Ma conviction, vous la partagerez ou non, c'est que sur ces sujets très importants d'un point de vue social, il est indispensable d'avoir une continuité dans la conduite du dialogue social. À quoi cela servirait-il d'engager le dialogue social avec une équipe pour le poursuivre avec une nouvelle équipe qui pourrait changer les règles du jeu ? Voilà, Madame Balas, de mon point de vue, il faut trois préalables avant d'engager ces négociations :

- disposer d'une approche globale de la loi ;
- avoir une interprétation précise sur chacun de ses articles ;
- avoir un agenda de dialogue social qui garantit la continuité des négociations.

Est-ce qu'engager les négociations dès aujourd'hui, comme monsieur Guillard l'écrivait dans le papier des Républicains annexé à Lyon Citoyen... est-ce faire preuve de courage que d'engager les négociations dès aujourd'hui ? Franchement, Madame Balas, je ne pense pas que le pyromane soit quelqu'un de particulièrement courageux. Je vous dis pourquoi, en paraphrasant Shakespeare. Quand le courage l'emporte sur la raison, ce qui est semble-t-il ce à quoi vous nous invitez, il alimente souvent le feu contre lequel il combat. C'est l'histoire bien connue du pyromane-pompier et c'est sans doute à cela que vous nous invitez.

Je ne doute pas, Madame Balas, que tous les préalables à une approche à la fois raisonnée et courageuse soient en place en avril 2020 pour le prochain mandat. Le prochain exécutif pourra engager ses différents chantiers à sa manière. Je formule juste le souhait que ce prochain exécutif recherche le meilleur équilibre possible entre le respect du droit de grève des agents et l'amélioration de l'organisation de la continuité du service public pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Je ne doute que nous puissions partager cet objectif.

M. LE MAIRE : Madame Balas, rendez-nous votre briquet de manière à ce qu'il n'y ait pas d'incendies. Sur le reste, je vous rappelle que lorsque nous avons fait la Métropole de Lyon, vous savez que les statuts, les régimes indemnitaires étaient différents. La situation était assez complexe, beaucoup nous demandaient d'aligner tout par le haut, nous ne l'avons pas fait, mais nous avons pris le temps de discuter avec les organisations syndicales, pas de laxisme, mais le sens de la discussion, autrement vous me reprocheriez mon autoritarisme.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5020 - Protocole transactionnel en vue de l'annulation de la vente d'une concession funéraire

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette délibération me pose évidemment question, car il y a le droit, mais il y a aussi l'humain.

Dans le corps de la délibération, nous apprenons qu'un monsieur diminué a fait l'achat seul d'une concession pour un montant de 62679 euros. Nous apprenons aussi que son épouse avait prévenu la Ville avant qu'il n'effectue cet achat, car ce monsieur sortait tout juste d'une hospitalisation pour les troubles psychologiques et qu'elle était en désaccord avec ce type d'achat. Il était d'ailleurs placé sous sauvegarde médicale au moment de l'achat. La vente de cette concession ne pouvait pas lui être refusée par l'administration pour raison médicale, ce que je comprends : le droit est le droit !

Une information immédiate de son épouse aurait peut-être bien permis de ne pas en arriver là où nous en sommes aujourd'hui.

Le tribunal, en date du 19 octobre 2017, soit à peine un an plus tard, prenait la décision de placer ce monsieur sous la curatelle de son épouse, autant pour gérer ses biens que sa personne. Le couple a donc demandé la rétrocession de cette concession, mais les règles en vigueur font que la Ville ne proposait que le remboursement des deux tiers de la somme versée. Ce qui, il faut bien le reconnaître, faisait un joli don à la Ville sans que celle-ci ait vraiment eu de frais justifiant de garder un tiers de la somme... Évidemment, l'épouse a refusé cette offre.

L'article 464 du code civil permet à ce couple l'annulation des actes accomplis par Monsieur dans les deux ans précédant cette mesure de protection, et donc l'annulation de cet acte de vente. Madame a contacté le Défenseur des droits qui proposait, au vu de la situation particulière des époux, que cette affaire soit réglée par un protocole transactionnel afin d'éviter une action longue en justice. La décision prise est donc de rembourser 59516 euros et de demander en contrepartie qu'ils ne demandent pas de dommages et intérêts liés au préjudice que cela a occasionné. Alors, évidemment, je ne vais pas voter en défaveur puisque toute la famille y trouve son compte, en réalité elle ne trouve son compte qu'à demi... car en réalité la Ville empoche un peu plus de 3000 euros sur le dos de la fragilité humaine, alors même que Madame avait pris les devants dès le début de cette affaire en informant les services de leur situation bien particulière. Cela me paraît assez immoral...

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5009 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 469 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (4 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 40, rue Voltaire à Lyon 3e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

2019/5012 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 106 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements (2 logements PLUS et 1 logement PLAI) située 6, montée du Change et 11, montée St Barthélémy à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5015 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 46 671,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI située 43, rue Albéric Pont à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5016 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Fondation Aralis pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 923 025,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 24 logements PLAI située 79, rue Eugène Pons à Lyon 4e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5017 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 208 191,00 euros relatif à une opération de construction de 10 logements PLAI située 33, rue Benoist Mary à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5018 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA régionale de HLM de Lyon pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 920 000,00 euros relatif à une opération de construction de 12 logements PLS située 16, rue Benoît Bernard à Lyon 8e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour ces six délibérations relatives à des garanties d'emprunt.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre le rapport n°2019/5018.)

2019/5011 - Maintien des garanties d'emprunts dans le cadre de la cession de 13 logements sociaux entre Aralis et la Société Foncière Habitat et Humanisme

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5014 - Fondation Claude Martin — Présentation du compte administratif 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5021 - Cession de matériels inutilisés — Vente en ligne de matériels divers

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5025 - Fondation Claude Martin — Présentation du budget supplémentaire 2019

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit de quatre dossiers qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission des finances.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

2019/5013 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Fondation Action Recherche Handicap Santé mentale pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 278 000,00 euros relatifs à une opération de transformation de 3 petites unités de vie « Habitat Plus » de 9 places chacun en 1 petite unité de vie « Habitat Plus » de 24 places située 310, route de Vienne à Lyon 8e

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

2019/5022 - Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Lyon — Approbation d'un avenant n° 1 à la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2019/5024 - Ratios d'avancement des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants et conseillers socio-éducatifs de la catégorie A de la filière sanitaire et sociale

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote sur le rapport n° 2019/5024).

2019/5026 - Contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile — Rectification d'erreur matérielle - Avenant n° 1

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION — PETITE ENFANCE – UNIVERSITE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS

2019/5005 - Candidature de la Ville de Lyon à la labellisation « Ma commune aime lire et faire lire » de l'association Lire et faire lire

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, avant d'aborder les différentes délibérations concernant la Commission éducation, permettez-moi de pouvoir faire un point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu le 2 septembre dernier et qui a vu entrer près de 38328 élèves inscrits cette année, contre 38011 en 2018, soit une hausse des effectifs d'environ 1 %. Ce qui confirme une forte croissance démographique de Lyon.

Nous avons un solde net de création de classes de 17, et nous avons ouvert trois groupes scolaires neufs cette année.

Nous avons également poursuivi le dédoublement des classes à 12 en REP pour les CE1, 24 classes de CE1 ont donc été ouvertes dans ce cadre-là. Pour mémoire, en 2017, nous avons ouvert 17 classes de CP en REP+ ; en 2018, 34 classes de CP en REP et 13 classes de CE1 en REP+.

Cette croissance démographique prend forme dans l'effort financier très important pour la Ville : près de 165 millions d'euros sur ce mandat. C'est l'occasion pour moi de saluer l'investissement de tous les services pour donner aux élèves et leurs enseignants ainsi que l'ensemble de la communauté éducative, les meilleures conditions de travail.

Demain cet effort sera d'ailleurs à pérenniser au vu du dédoublement annoncé des classes de grande section de maternelle d'ici 2022, et la limitation à un maximum de 24 élèves par classe de la grande section au CE1, hors réseau prioritaire.

Deuxième point que je souhaitais aborder pour cette rentrée, nous faisons pour la première année le bilan des nouveaux rythmes scolaires instaurés à Lyon lors de la rentrée l'année dernière. Un bilan a été réalisé à travers une enquête portée par Nova7. L'ensemble des chiffres sont disponibles dans le PV de la Commission éducation. J'extrait trois chiffres qui me semblent intéressants :

- 73 % des enfants se sentent bien ou très bien à l'école ;
- 69 % des parents considèrent que la nouvelle organisation correspond à leur attente ;
- 74 % des parents sont satisfaits du temps du midi.

Nous pouvons constater à travers cette enquête que les parents constatent un vrai bonus dans l'ouverture d'une garderie gratuite dans toutes nos écoles. Je vous rappelle que précédemment, 34 écoles de la Ville ne disposaient pas de garderie gratuite le matin.

D'autre part, beaucoup se satisfont de l'allongement de la pause méridienne qui permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions entre midi et 14 heures sur le temps des repas et de l'accueil de loisir.

Le soir, comme le mercredi, les activités proposées sont appréciées tout en répondant à un mode d'accueil des familles.

Néanmoins, une piste d'amélioration : beaucoup de parents notent que l'information sur le contenu des activités est à renforcer auprès des familles, ce sur quoi nous nous emploierons.

Troisième point sur les nouvelles orientations que nous avons prises pour faire de notre restauration scolaire une restauration plus durable. Aujourd'hui, nous avons une base solide, ce sont les 40 % de bio et les 55 % de produits locaux qui sont servis dans les cantines de la Ville de Lyon. Certaines nouveautés ont été initiées à la rentrée : nous avons proposé dès le 1er septembre 2019 un menu végétarien par semaine, au choix des familles. Nous avons travaillé à réduire les grammages dans les assiettes pour ajuster les volumes alimentaires à l'appétit des enfants et réduire ainsi la part des déchets. De même, nous utilisons les denrées non périssables (fruits, gâteaux secs, pains) et non consommées pour le goûter. Et puis nous sortirons progressivement du plastique, à l'horizon 2022. C'est d'abord un impératif écologique, mais c'est aussi un principe de précaution sanitaire. Dès janvier 2020, 75 % des barquettes plastiques seront supprimées et remplacées par des barquettes biodégradables et compostables. En 2022, au moment du renouvellement du marché, il n'y aura plus du tout de plastique dans les cantines de la Ville.

Nous travaillons aussi à mieux valoriser nos biodéchets. Nous allons commencer dès le mois d'octobre à tester dans trois écoles la valorisation des biodéchets pour l'élargir aux 25 restaurants les plus producteurs de biodéchets et généraliser cette pratique à tous les restaurants en 2021.

Concernant le dernier Conseil municipal de juillet, vous aviez noté que nous avons renforcé notre politique de dons alimentaires : les conventions avec les associations caritatives dont nous avons voté la délibération en juillet se mettent en place progressivement.

Je ne peux pas terminer ce point sur la rentrée sans évoquer l'incendie qu'a subi l'école maternelle Édouard Herriot dans le 8^e arrondissement. Je souhaite évoquer cet incendie pour saluer les services de l'éducation qui ont permis l'organisation d'un transfert quotidien entre l'école

Édouard Herriot et l'école Simone Weil dans laquelle les enfants sont accueillis quotidiennement. Je voudrais saluer aussi la compréhension des parents et la capacité d'adaptation des deux associations d'éducation populaire qui œuvrent auprès des enfants sur le temps périscolaire.

Ensuite, évidemment, des travaux vont être réalisés pour que les enfants puissent retrouver très vite leur école et comme on le dit « à chaque malheur, quelque chose est bon ». Nous en profiterons donc pour réaliser des aménagements demandés de longue date par l'école, en plus de la rénovation due à l'incendie. Je vous remercie.

Concernant la délibération présentée, c'est un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme HOBERT Gilda : Chers collègues,

Lire ? Un acte militant. Une résistance à l'ignorance, le renouvellement d'une connaissance multiple. Un plaisir aussi.

Certes, toutes les lectures ne sont pas garantes d'enrichissement, mais l'important déjà est de pratiquer la lecture et d'en permettre l'accès.

Alexandre Jardin, parti du postulat « un gamin qui jubile avec un livre est un gamin vacciné contre l'échec scolaire » a souhaité aller au-delà. Quand il a créé l'association Lire et faire lire, il prolongeait et mettait en évidence des pratiques déjà instaurées dans certaines écoles et bibliothèques.

Sous la baguette de la Ligue de l'enseignement et de l'UNA, il s'agit bien, par les actions de Lire et faire lire, pour tous les enfants, de toutes origines sociales, de tous territoires, de leur permettre un apprentissage scolaire plus épanoui, d'enrichir leurs champs lexicaux, de se frotter à des styles littéraires divers et de développer leur sensibilité, ainsi qu'un esprit critique plus éclairé. Pourquoi pas des textes qui dénoncent les violences faites aux femmes, toutes les violences. De plus, la lecture stimule l'imagination, d'une façon plus personnelle que l'image.

Ce serait réduire l'implication de Lire et faire lire que passer sous silence cette démarche intergénérationnelle qui guide d'autre part l'association et s'inscrit dans la transmission dans des temps de plaisir partagé.

Les pouvoirs publics ne peuvent se dérober à leur part dans des dispositifs facilitateurs d'inclusion, d'émancipation des jeunes, assortis d'un lien fort entre les générations.

La Ville de Lyon, par sa candidature à la labellisation « ma commune aime lire et faire lire », s'engage en ce sens.

Lyon est Ville de culture. Les événements qui en témoignent sont légion et divers et nos adjoints en charge de ces délégations sont des acteurs attentifs de leur promotion et de leur accès au plus grand nombre.

Je formulerais cependant un regret qui a pris racine depuis quelque temps sur deux de nos grandes manifestations lyonnaises : celle de la Fête des Lumières et celle de Tout l'monde dehors.

Pour la première, certes, les attentats ont mis davantage au premier plan la nécessité d'une sécurité renforcée. Mais, on peut s'interroger sur le bien-fondé de l'annulation sans retour des événements d'arrondissements, portés par les arrondissements, dont les habitants se sentent lésés. Que de belles actions en partage se créaient dans la proximité qui mériteraient de s'y pencher à nouveau. Même si on note et qu'on apprécie qu'en décembre prochain des habitants seront associés à certains grands projets.

Quant au dispositif Tout l'monde dehors, intégré au nouvel intitulé « fêtons l'été », rassemblant toutes les propositions estivales, il a perdu une aide financière substantielle de la Ville et les élus d'arrondissement ont perdu une marge de manœuvre importante pour offrir des événements très divers. Leur nombre s'est vu grever substantiellement alors qu'ils s'adressent avant tout à des habitants, des familles, qui n'ont pas ou très peu le loisir de partir en vacances. Nous espérons que ces deux manifestations très lyonnaises retrouveront en plus de leurs qualités indéniables et du retentissement auprès du public non lyonnais une place de choix dans la sphère du partage et de la solidarité avec un public de proximité.

C'est, entre autres, sur ces notions de partage et de solidarité que notre groupe votera cette délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5006 - Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

La programmation est l'un des outils du projet éducatif de territoire lyonnais dont la Ville de Lyon s'est dotée afin d'encourager financièrement les projets des enseignants sur les temps scolaires et les projets des accueils de loisirs sur les temps périscolaires au bénéfice du parcours des enfants.

Elle est un levier pour aider à la réalisation des initiatives portées par la communauté éducative dans un souci d'équité et de juste répartition des ressources financières de la Ville. Les moyens donnés par la Ville de Lyon sont les suivants : des subventions, des vacances, notamment pour les lieux accueil parents, des heures d'intervention en personnel, par exemple les intervenants musicaux, ou encore les ambassadeurs du livre.

Les projets présentés dans cette délibération sont financés sur le budget 2019 par conséquent, ne figurent pas dans la délibération les attributions pour les classes découvertes, classes science, classes péniche et séjours libres, qui se dérouleront sur la période 2, de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire, et qui seront présentés lors du Conseil municipal de décembre.

Ne figurent pas non plus les heures d'intervention des personnels médico-sociaux de la direction de l'éducation sur les projets d'éducation à la santé qui seront présentés lors du Conseil municipal de novembre. Je vous remercie. C'est un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, avant d'entrer dans le vif du sujet de cette délibération, je souhaite dire juste quelques mots pour réagir rapidement aux propos de Monsieur l'Adjoint qui a commenté la rentrée scolaire.

Je voudrais juste rappeler que les cantines sans plastique vont devenir une obligation légale d'ici 2025, il est donc tout à fait normal que notre Ville s'y engage. D'autres municipalités le font, je pense notamment à Bordeaux, à Strasbourg, nous sommes simplement dans un mouvement qui nous est demandé par les parlementaires, et nous pouvons nous en féliciter. Rien d'exceptionnel à cela.

De même, annoncer le tri des biodéchets revient juste à dire que nous sommes en train, en fin de mandat, de commencer à respecter la loi. En tant que gros producteurs de biodéchets, nous devons les trier, et je suis ravie que nous commençons à le faire dans certaines cantines, il faudra généraliser ce tri à toutes nos cantines, mais aussi à nos marchés alimentaires. Je regarde madame Bouzerda parce que nous ne sommes toujours pas en conformité avec ce que nous demande le cadre légal en matière de tri de nos biodéchets sur nos marchés alimentaires.

Concernant maintenant le projet de délibération du temps scolaire, nous voterons contre ce projet de délibération en raison du décalage entre d'un côté les objectifs, qu'il décrit comme étant ceux de notre municipalité, et de l'autre côté la réalité des faits.

Comment pouvons-nous voter un projet de délibération où il est écrit que le projet éducatif de notre ville a pour objectif, je cite, « le droit à l'éducation pour tous, ainsi que la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales ». Comment pouvons-nous voter cela, quand nous avons rendu payantes durant ce mandat les activités périscolaires ? Comment pouvons-nous voter cela quand notre municipalité n'est pas capable de proposer aux familles un paiement mensualisé des activités du mercredi matin ? Comment pouvons-nous voter cela quand notre municipalité ne fait pas de distinction tarifaire entre activité pour les enfants d'élémentaire et ceux de maternelle ? Quand il n'y a pas de dégressivité dans les tarifs appliqués à une même famille, à partir du deuxième ou du troisième enfant ?

Pour que nous puissions objectiver les éléments d'appréciation de notre politique éducative, je vous demande, Monsieur l'Adjoint, de nous transmettre le taux de fréquentation des activités du mercredi matin et des temps d'après classe, et ceci école par école et arrondissement par arrondissement. Nous souhaitons cette information pour les mois suivants : octobre 2018, juin 2019 et pour le mois d'octobre 2019. Je vous remercie par avance.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Bauguil.

Mme BAUGUIL Véronique : Merci Monsieur le Maire,

Il y a un an, notre groupe s'était abstenu sur le dossier de programmation PEDT. Nous avons dénoncé les conditions d'accès à certains projets

comme les Chantiers de la création Graines de lecteur ou encore les classent péniche. En effet, nous considérons que le fait de réserver ces projets aux écoles prioritaires ne respectait pas l'égalité entre les enfants des écoles de la Ville.

Dans le PEDT présenté aujourd'hui, nous avons apprécié de voir cette exclusion disparaître. C'est pourquoi cette année nous voterons favorablement ce dossier. Cependant, nous regrettons le fait que pour les ateliers du mercredi matin, les accueils municipaux restent mieux traités que les associatifs puisqu'ils ont seuls accès aux propositions faites dans les domaines du sport, des sciences et du numérique avec l'intervention d'associations subventionnées par la Ville comme Lyon Olympique Echecs, Robins des Villes et bien d'autres.

Nous resterons donc vigilants. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie bien. Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Il nous est proposé d'approuver une partie de la programmation du Projet éducatif de territoire pour les temps scolaire et périscolaire. C'est un important rapport dont la lecture rend compte de la complexité du dispositif du fait de nombreux types d'actions, de financements et d'acteurs. De plus, la partition en trois volets et trois votes, comme l'a rappelé Monsieur l'Adjoint, rend difficile la vision globale des projets retenus pour chacune des écoles de Lyon. Plusieurs observations :

- nous avons noté avec satisfaction que les séjours péniche ne sont plus réservés aux seules écoles classées C et D, et de cela nous nous réjouissons, c'était l'une de nos réserves et demandes ;

- nous regrettons cependant que cela reste le cas pour les aides à l'USEP et plus généralement, nous redisons notre opposition au classement des écoles qui qualifie en négatif et positif et nie la situation de chaque famille ;

- nous rapportons en ce Conseil la satisfaction des écoles de voir se maintenir les interventions des ambassadeurs du livre avec le bémol cependant du délai de la mise en place et le besoin de plus de temps disponible ;

- enfin, nous souhaiterions que soient mieux définies les actions d'accompagnement à la scolarité : certaines annoncées ne semblent pas connues des potentiels bénéficiaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Perrin-Gilbert vote contre.)

2019/5007 - Lancement de l'opération n° 99068004 « Renouvellement chaîne de conditionnement de la cuisine centrale » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20006

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission

M. LE MAIRE : Madame Nachury ou Madame Perrin-Gilbert ? je ne sais plus où j'en suis.

Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} arrondissement : Nathalie. Avant, et si vous le permettez Monsieur le Maire, je crois qu'il faut faire voter.

M. LE MAIRE : Oui, pardon. Je mets au vote le dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous en prie, je me prépare pour la suite. Je vais vous faire plaisir, je retire cette intervention.

M. LE MAIRE : Allons bon ! Alors, Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Cette délibération est pour notre groupe d'élus l'occasion de revenir sur la question de la restauration scolaire. Nous avons trois sujets.

La question de la qualité des repas, c'est-à-dire des produits bios et locaux. Certes avec le nouveau marché il y a une progression du pourcentage de bio et de produits locaux, c'est ce que nous a indiqué tout à l'heure Guy Corazzol. Il nous faut encore augmenter ces pourcentages, et pour cela, la question de la cuisine centrale doit être posée : pourquoi vouloir à tout prix servir les mêmes repas à 25 000 écoliers. Nous souhaitons la mise en œuvre de chaînes de production différenciées, afin de réaliser des repas différents chaque jour, cela permettrait enfin de pouvoir faire appel à des producteurs locaux et bio, pour qui la quantité actuelle demandée est difficile à atteindre.

Le deuxième sujet est la question du menu végétarien. À partir du 1^{er} novembre, la loi rendra obligatoire de proposer un menu végétarien par semaine dans les cantines scolaires. C'est ce qui est presque fait à Lyon depuis cette rentrée, avant c'était plutôt une fois par mois. En effet, ce menu végétarien n'est qu'une option alternative au menu avec viande qui est maintenu. Ce menu végétarien n'a donc rien d'obligatoire. Nous savons tous qu'il faut diminuer la quantité de viande consommée pour des raisons de santé et pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour mémoire, l'élevage est responsable de 14 % des émissions mondiales des gaz à effet de serre. Ce serait tout de même éducatif, pédagogique pour les enfants et leur famille qu'à minima, une fois par semaine, le seul repas soit végétarien. Bien sûr, il faudrait une campagne explicative de l'intérêt de cette démarche. D'autres villes, je suis désolée de citer d'autres exemples, le font déjà. J'ai trouvé Grenoble qui propose deux menus végétariens par semaine, un obligatoire et un facultatif, et Lille qui propose deux menus végétariens obligatoires. Greenpeace, je ne sais pas si vous l'avez noté la semaine dernière, a publié un classement sur ce sujet, qui indique que Lyon est classée cinquième sur l'agglomération lyonnaise. Nous souhaitons aussi que notre Ville offre deux repas végétariens obligatoires et de qualité par semaine.

De qualité, parce qu'il faut aussi donner envie. Je suis allée regarder les menus de la semaine dernière, le menu végétarien proposé vendredi dernier était œuf dur mayonnaise avec épinards en banche, béchamel et croûtons. Pas sûr que cela soit vraiment attirant pour un démarrage de cette formule. En comparaison, Grenoble a proposé la même semaine des boulettes de lentilles au curry, avec des céréales. Pour moi, ça fait un peu plus envie.

La question du plastique. Il faut savoir qu'aujourd'hui, comme cela a été dit tout à l'heure, un certain nombre de plats sont encore réchauffés dans des barquettes en plastique. Il a été annoncé par Guy Corazzol que l'objectif de la Ville de Lyon est qu'il n'y ait plus de plastique dans les cantines en 2022, la loi a pour objectif 2025. Des tests ont lieu pour différents types de barquettes biodégradables ou en inox. Nous nous demandons donc pourquoi attendre encore trois ans : les études se suivent et confirment les effets néfastes sur la santé. Des microparticules de plastique et des perturbateurs endocriniens. Nous savons que les enfants sont une population particulièrement fragile. Une nouvelle étude fait l'objet d'une publication dans le journal Le Monde la semaine dernière. Nous attendons donc des actions plus rapides, il en va de la santé des enfants de notre ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Un petit élément de réponse.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je reconnais que pour apprécier les menus végétariens, il faut commencer par apprécier les légumes, et les épinards sont des légumes en tant que tels. Je sais que si nous avions proposé des brocolis, certains autres n'auraient pas apprécié non plus. Nous avons toutefois avancé.

Je veux juste faire des comparaisons avec des villes qui sont comparables à la Ville de Lyon. Sur Paris, il y a 45 % d'alimentation durable, un repas bio. Sur Marseille, on trouve 50 % d'alimentation durable, un repas végétarien. À Toulouse, on dénombre 27 % de bio et un repas végétarien. En effet, Lille est à 50 % de bio et deux repas végétariens hebdomadaires.

Sur le choix donné aux familles de choisir un repas végétarien ou pas : fondamentalement, de mon point de vue, il faut leur laisser le choix. Ne faites pas peser à la Ville de Lyon toutes les responsabilités de la terre. Il y a trois repas par jour, nous en servons un, qui doit être équilibré et répondre à un certain nombre d'aspirations des familles, je crois que nous le faisons plutôt bien.

Concernant l'éducation à la santé, les services médico-sociaux de la Ville de Lyon interviennent régulièrement dans le cadre du projet éducatif de territoire en particulier sur de l'accompagnement à la nutrition, etc., certaines choses sont déjà faites et bien évidemment nous intégrons et intégrerons la nécessité de manger un peu moins de viande pour les raisons que vous avez soulignées.

Le prochain marché arrive en 2022, nous allons commencer à travailler sur ce prochain marché. Je vous invite à formuler des propositions, nous sommes ouverts à toutes les propositions et il y aura ensuite un certain nombre de choix à réaliser sous le prochain mandat pour pouvoir réaliser ce marché public de restauration scolaire. Les choses sont ouvertes. J'ai compris, Madame Chevallier que nous n'allons jamais assez vite, certes, mais nous avançons et nous avançons sûrement. Pour ne prendre que l'exemple des barquettes plastiques, il y a un vrai problème

de sécurisation d'hygiène et de santé. Pour notre part, il faut d'abord sécuriser l'ensemble du processus de confection et de service des repas, ensuite nous continuerons à travailler à l'élimination du plastique. Nous servons 4 millions de repas par an, ce qui représente 3 millions de barquettes plastiques par an. Dès la rentrée de janvier 2020, nous supprimons 75 % des barquettes plastiques, je vous assure que c'est un grand effort, ce n'est sûrement pas suffisant, mais nous continuerons à travailler le sujet pour qu'en 2022, c'est-à-dire trois ans avant l'obligation de la loi, nous puissions supprimer tous les plastiques à la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je comprends bien que vous ne voulez plus de cuisine centrale, mais des chefs dans les écoles. Je passe un appel d'offres pour les chefs tout de suite.

Mme CHEVALLIER Françoise : *inaudible.*

M. LE MAIRE : Combien feriez-vous de choses différentes ?

Mme CHEVALLIER Françoise : Il faut étudier le marché. Peut-être que c'est trois ou quatre repas différents par jour selon les secteurs pour que les producteurs locaux puissent répondre à la demande...

M. LE MAIRE : Si vous voulez faire quelque chose de bien, c'est dire qu'à la Métropole nous construisons une vraie filière pour pouvoir fournir les produits dont nous avons besoin. Cela est prioritaire. Si vous ne la construisez pas, ce sont les grandes surfaces qui la construiront.

Mme CHEVALLIER Françoise : Ce genre de propositions aiderait à construire ces filières.

M. LE MAIRE : Bien, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Madame Reynaud. Si jamais nous ratons Franck Lévy, où allons-nous ?

2019/5002 - Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686377 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Je ne vous le fais pas dire. Il s'agit d'attribuer la seconde tranche de subventions pour les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, dans le cadre de dispositifs de conventions que nous avons avec ces structures suite au dialogue de gestion.

Vous avez pu constater une hausse des montants cette année, cela est lié à la prise en compte des interventions en quartiers prioritaires en renforcement de la coordination entre les structures et le nombre d'ASEP notamment dans les écoles suite aux recrutements qui ont été faits par les associations. En ajoutant le fait de caler la subvention par rapport au nombre d'enfants réellement présents. C'est un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Merci Monsieur le Maire. Ce projet de délibération complète les deux derniers rapports du Conseil qui eux en effet concernent les centres sociaux et les MJC. Il attribue des subventions de fonctionnement général à des associations d'éducation populaire, dont la fédération Léo-Lagrange. Je rappelle que ce sont 2 100 000 euros au total sur cette année budgétaire. Je rappelle nos interrogations sur ce financement important lié à l'arrivée de Léo-Lagrange sur le champ du périscolaire et à l'attribution de la gestion de 25 accueils de loisirs sans hébergement.

À la différence des MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, avec lesquelles la Ville de Lyon contractualise depuis de nombreuses années, la fédération Léo-Lagrange est un tout nouveau prestataire comme l'illustre la lecture des comptes administratifs de 2012 à 2017. Je rappelle aux conseillers municipaux que monsieur le Préfet, saisi de cette question, avait répondu que si la fédération Léo-Lagrange s'est vue appliquer la même procédure que l'ensemble des structures associatives qui participent aux activités liées à l'accueil de loisirs, il apparaît que l'intervention d'associations dans le contexte socio-éducatif relève du champ de la commande publique et implique un recours aux règles de publicité et de mise en concurrence.

Je me permets aussi de faire référence aux remarques faites par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport d'observations définitif sur la commune d'Oullins : « l'intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires relève en réalité du champ de la commande publique et aurait par conséquent dû être soumise aux règles de publicité de mise en concurrence ».

Il me semble, Monsieur le Maire, que nous ne pouvons nous contenter du silence en Conseil municipal ou de la réponse « on ne procède pas comme ça à Lyon » qui nous est faite en commission. Nous avons évoqué à plusieurs reprises, dans cette séance, le besoin de règles, et l'ardente obligation de les respecter et faire respecter. Il me semble que la Ville doit donc être exemplaire.

Je précise pour la énième fois que ce n'est pas la fédération Léo-Lagrange, ses acteurs, ses responsables, ses actions qui sont mis en cause, mais la méthode de recours, alors même qu'elle concerne un nombre important d'accueils de loisirs sans hébergement. Je rappelle que MJC, centres sociaux ou maisons de l'enfance interviennent sur peu d'accueils et tous sont liés à la proximité et que la subvention dont nous parlons est très importante.

D'ailleurs, il serait sans doute beaucoup plus clair de distinguer ce qui relève de la charge du périscolaire de ce qui relève de la subvention pour fonctionnement général. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Lévy

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Madame Nachury vous l'avez rappelé à l'instant, l'association Léo-Lagrange gère 25 écoles, et donc le mode de calcul de sa subvention globale est le même que pour celui des MJC, des centres sociaux et des maisons de l'enfance. Il n'y a donc pas de règles dérogatoires, il s'agit du même mode de fonctionnement que pour les structures précitées. Avec 25 écoles, il y a le même montant d'accompagnement de la part de la Ville.

Vous pouvez également vous souvenir que l'année dernière lorsqu'il y a eu des discussions, d'autres structures sont venues dans le dispositif avec les mêmes règles et obligations, comme le centre social Bonnefoy, la Ka'Fête O Mômes dans le 4e, d'autres discussions avaient été engagées avec le PLVPB, l'UCPA ou PESD qui n'ont pas abouties. Il s'agit en effet d'une démarche de l'association.

Vous employez le mot « prestataire » pour nos associations, or nous ne sommes pas dans un lien avec un prestataire, mais bien un partenaire. Ce n'est pas du tout la même chose. Nous avons participé, la plupart d'entre nous, au forum des associations, et unanimement nous avons reconnu la présence du tissu associatif dans nos écoles et dans nos arrondissements, et que c'était une chance pour nos enfants de pouvoir bénéficier de ces compétences et de ces expériences. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui.

Vous avez approuvé à l'instant le rapport sur Lire et faire lire, pouvez-vous imaginer une seconde que nous allons passer un marché avec Lire et faire lire pour les interventions dans les écoles ? pouvez-vous imaginer une seconde que l'animation de proximité passe par un marché ? pouvez-vous imaginer une seule seconde que pour l'animation et la gestion des crèches, nous passions uniquement par des marchés ?

Nous sommes dans un partenariat dans un dialogue, nous travaillons très bien avec les associations. Les MJC, les centres sociaux et les maisons de l'enfance sont très fiers de ce modèle associatif et notre partenariat et nous souhaitons poursuivre dans l'intérêt des Lyonnais et pour le vivre ensemble dans nos quartiers.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et de Mme Perrin-Gilbert.)

2019/4990 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3329480 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais juste revenir quelques instants sur deux de mes quatre délibérations puisque la première concerne la création d'un nouveau lieu d'accueil enfants – parents, qui sera un lieu nomade sur trois

arrondissements. C'est toujours un plus de pouvoir travailler sur la parentalité.

L'autre concerne la subvention de fonctionnement général aux maisons de l'enfance et à l'entraide Pierre-Valdo. Je vous avais annoncé avant l'été la création d'un relais d'assistant.e.s maternel.le.s sur le 3e arrondissement : il vient d'ouvrir ses portes. Je m'en félicite. Cet accueil s'appelle « L'Îlot Gones ». Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

(Adopté.)

2019/4991 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association ACEPP Rhône pour le projet lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « nomade » à compter du mois d'octobre 2019 — Approbation d'une convention d'application financière et d'un avenant à une convention d'occupation de locaux

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2019/4997 - Approbation et autorisation de signer une convention d'occupation précaire et révocable à titre onéreux avec gratuité partielle au profit de l'association Odynéo, gestionnaire de l'équipement d'accueil de jeunes enfants « Le Jardin des Enfants », sis 106 Rue Jean Fournier à Lyon 9e

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2019/5003 - Attribution de subventions de fonctionnement général à huit Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de 2019 pour un montant total de 659306 euros — Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ?

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Corazzol.

2019/4992 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes » — 2e phase — Lancement de l'appel à projets « Initiatives Étudiantes » 2020 : Soutien aux initiatives étudiantes et aux actions qui les favorisent

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2019/5008 - Projet de la Cité éducative Lyon 8e

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous allons mettre aux voix ces dossiers. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert sur le dossier 2019/5008.)

2019/4993 - Dispositif Trait d'Union — 2e session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/4994 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'association l'Atlantide pour l'acquisition de matériel

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/4995 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'association Aqua Synchro Lyon pour l'achat de matériels d'entraînement et d'un système de sonorisation - Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/4996 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association Football Club de Gerland — Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/4998 - Installation de vestiaires modulaires à la Plaine des Jeux de Gerland sis 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon — Approbation d'une convention de mécénat en nature entre la Ville de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône — Opération 07032608 — « Plaine des Jeux de Gerland — Implantation de containers » — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 » — Programme 00004

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert.)

2019/4999 - Approbation des tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèves pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2019/5004 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 6e édition du « Lyon Urban Trail by night », le samedi 2 novembre 2019 — Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2019/5000 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2019/5001 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 292 716 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous allons mettre aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(La séance est levée à 19h25)